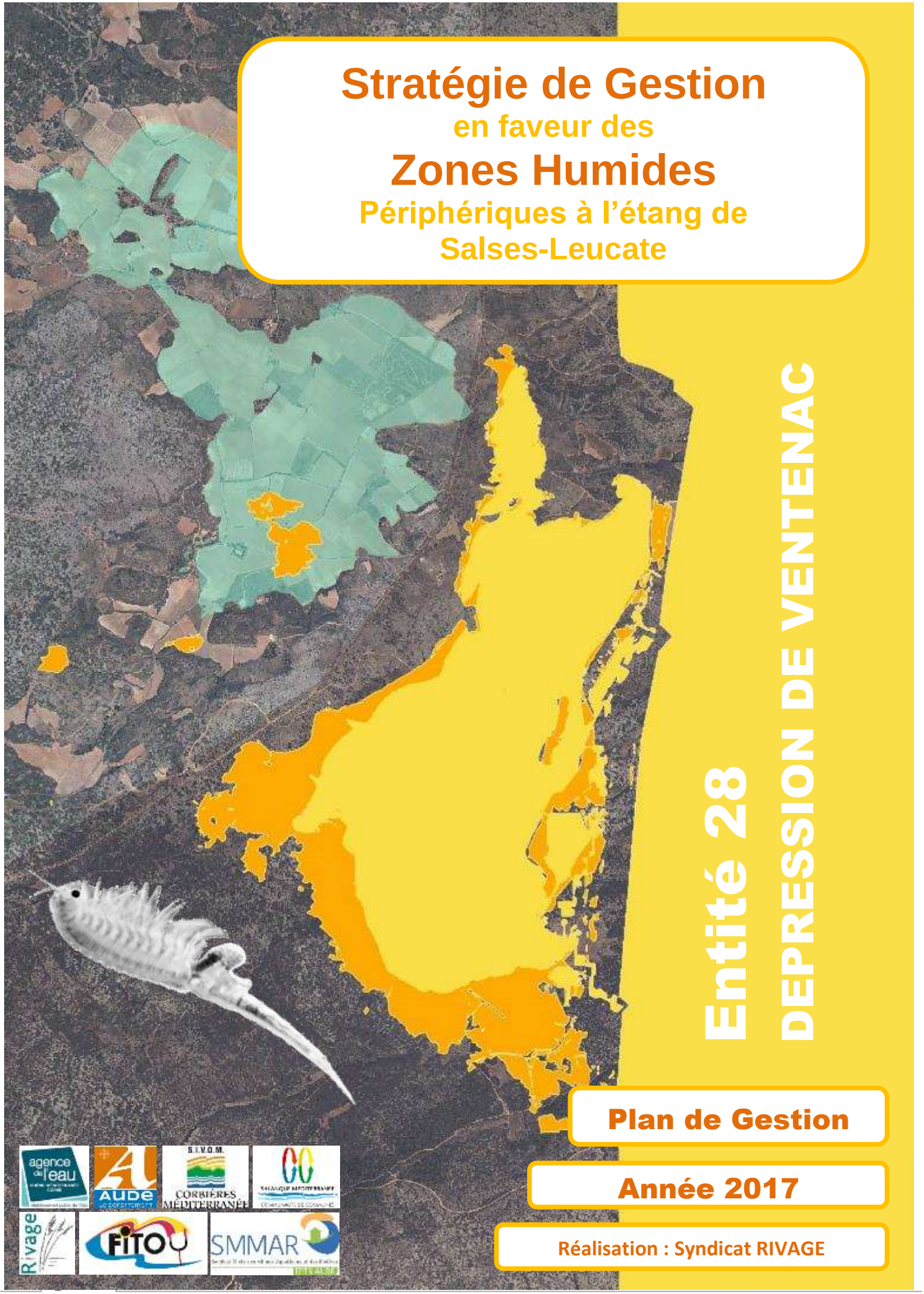
Stratégie de Gestion
en faveur des
Zones Humides
Périphériques à l'étang de Salses-Leucate



Entité 28
DEPRESSION DE VENTENAC

Plan de Gestion

Année 2017

Réalisation : Syndicat RIVAGE

Syndicat Mixte RIVAGE Salses-Leucate

(Regroupement Intercommunal pour la Valorisation, l'Aménagement
et la Gestion de l'Etang de Salses-Leucate)

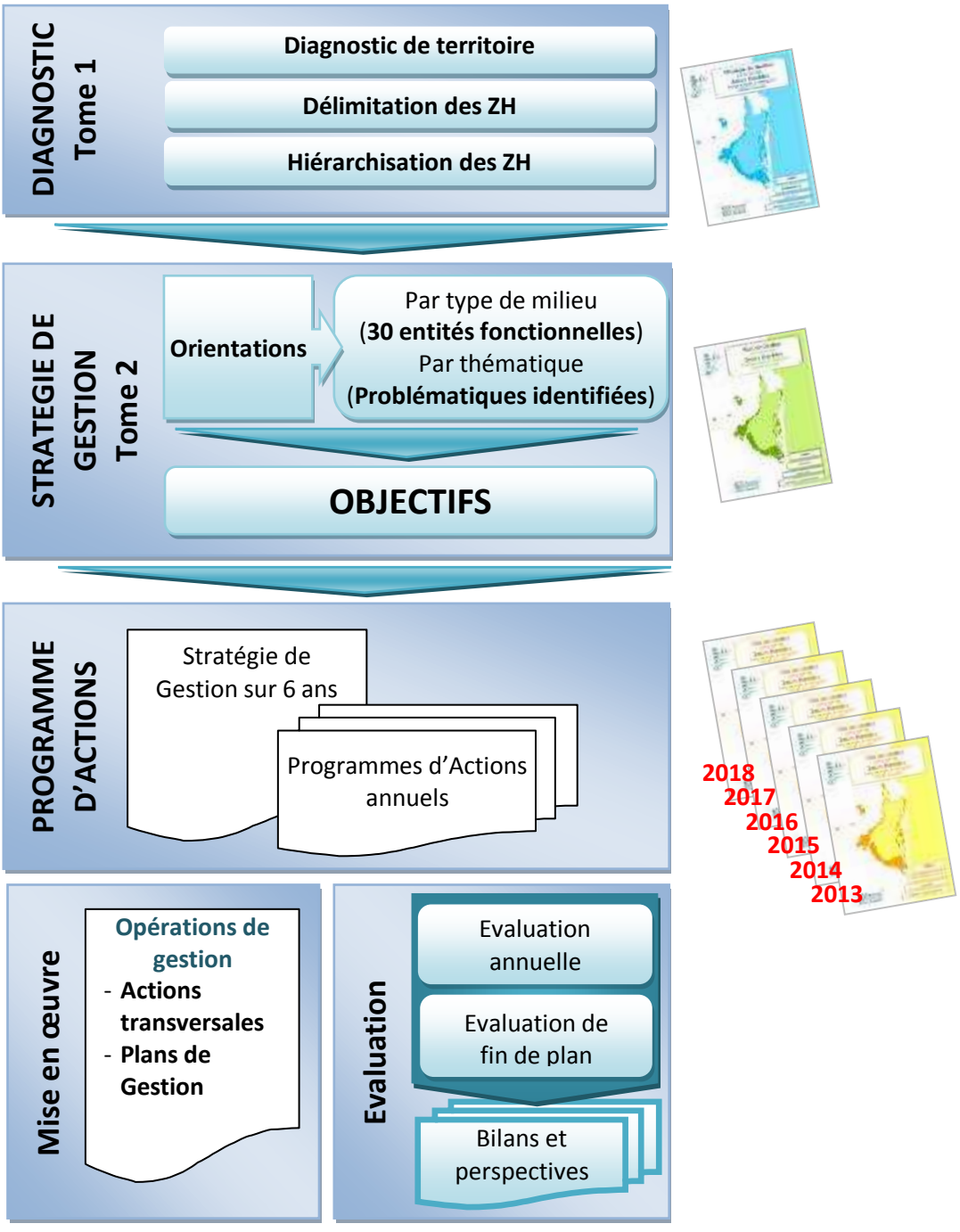
Stratégie de Gestion
en faveur des
Zones Humides
Périphériques à l'étang de Salses-Leucate

Année 2017

Préambule

Dans le cadre de la Stratégie de Gestion en faveur des Zones Humides périphériques à l'étang de Salses-Leucate, des Plans de Gestion sont réalisés pour chaque entité ou sous entité fonctionnelle identifiées dans le Diagnostic de cette Stratégie de Gestion.

Le document que vous êtes actuellement en train de consulter constitue l'un des **Plans de Gestion** prévu dans le cadre de la mise en œuvrede la Stratégie de Gestion.



Structure de la Stratégie de Gestion des Zones Humides périphériques à l'étang de Salses-Leucate

Les Plans de Gestion

Les différents Plans de Gestions élaborés seront repris tous les 6 ans afin de prendre en compte les problématiques émergées durant ce laps de temps ainsi que les problématiques traitées qui auront ainsi évolué suite aux opérations de gestion et évolution des priorités.

Les Plans de Gestions, sont les éléments principaux de la Stratégie de Gestion, ils doivent :

- Préserver durablement le bon fonctionnement de la zone humide,
- Répondre auxobjectifs de la SGZH en termes de conservation des ZH,
- Tenir compte des exigences économiques, sociales et culturelles,
- Etre rédigés dans le cadre de la concertation la plus large possible,
- Pendre en compte les pressions pesant sur les Zones Humides,
- Être réalisés à l'échelle de l'entité humide ou de la sous-entité.

Ce Plan de Gestion s'inscrit dans la continuité et de façon transversale au SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et au Document d'Objectifs des sites Natura 2000 de ce territoire (ZPS Basses-Corbières).

Ce plan de gestion a été élaboré en concertation avec les acteurs locaux et en partenariat avec les partenaires techniques et financiers de RIVAGE. Les comptes rendus des comités de gestion et des comités de pilotage sont disponibles sur lapage Internet est spécifiquement dédiée à ce Plan de Gestion : http://rivage-salses-leucate.org/missions/zones-humides/tableau-de-bord-de-la-strategie-de-gestion-des-zones-humides/plan-de-gestion-de-la-depression-de-ventenac/
On retrouve également sur cette page le lien vers l'étude hydrologique réalisée en 2017 par COGEAM.

Le contenu du Plan de Gestion a été élaboré en suivant les préconisations des retours d'expériences des plans de gestionde zones humides sur les bassins Rhône Méditerranée et Corse.
« Boîte à outils Zones Humides » - 2015



Dépression de Ventenac



Nom de l'entité fonctionnelle : 28 -	Dépression de Ventenac
Localisation :	42°53'34 '' N 2°56'50''
Commune:	Fitou (100%)
Carte IGN :	2547OT
Type SDAGE :	11 - Zones humides ponctuelles
Superficie :	141,7 ha
Altitude moyenne :	150 m
Entité hydrogéologique (BDRHFv1) :	AQUI231145b Corbières orientales /Pied du Poul
Bassin versant (BD Carthage) :	Y070 - Côtiers de l'Agly au Rieu

Sommaire

Préambule **3**
Sommaire **6**
CHAPITRE 1 Cadre général **8**
1.1 Description et Localisation 8
1.1.1 Emprise du projet (localisation générale) : 9
1.1.2 Emprise du projet (périmètres) : 9
1.2 Prises de vue 10
1.3 Analyse diachronique 11
CHAPITRE 2 Etat des lieux **13**
2.1 Zonages officiels et politiques publiques 13
2.1.1 Inventaires ZNIEFF et ZICO 13
2.1.2 Espaces Naturels Sensibles 14
2.1.3 ZPS Basses Corbières 15
2.1.4 Parc Naturel Régional de la Narbonnaiseen Méditerranée 16
2.1.5 Conservatoire Du Littoral 16
2.1.6 Schéma Régional de Cohérence Ecologique 17
2.1.7 Localisation à travers le POS 18
2.1.8 Emprise du projet et propriété foncière 19
2.2 Etat des lieux géologique 21
2.3 Etat des lieux hydrique 22
2.3.1 Pédologie 22
2.3.2 Hydrologie 23
Les bassins versants 23
Les entrées d'eau 25
Les sorties d'eau 26
2.4 Etat des lieux écologique 27
2.4.1 Habitats 27
2.4.2 Flore 28
2.4.3 Faune 29
CHAPITRE 3 Diagnostic du Plan de Gestion **39**
3.1 Fonctions hydrologiques 39
3.1.1 Fonctionnement de la zone humide 39
3.1.2 Fonction de régulation des crues 41
3.2 Fonction biogéochimique et physique 45
3.3 Fonctions biologiques et écologiques 46
3.4 Fonctions paysagères et patrimoniales 46
3.5 Menaces et pressions 47

3.6 Analyse fonctionnelle globalede la zone humide 49
3.7 Enjeux 50
CHAPITRE 4 Objectifs du Plan de Gestion 52
4.1 Définition l'état fonctionnel favorable 52
4.2 Définition des Scénarios pour l'avenir de la ZH 52
4.2.1 Imaginer l'ambition possible du projet 52
4.2.2 Construction de scénarios 53
4.3 Définition des Objectifs 61
4.3.1 Les objectifs à long terme ou objectifs stratégiques 61
4.3.2 Les objectifs du plan de gestion ou objectifs opérationnels 61
CHAPITRE 5 Actions du Plan de Gestion 62
5.1 Forme des fiches Actions 62
5.2 Priorisation des Actions 64
5.3 Cadre de mise en œuvre 66
5.4 Liste des fiches Actions 67
5.5 Programme prévisionnel et financier 90
5.6 Outil de suivi 92
CHAPITRE 6 Ressources et gouvernance 93

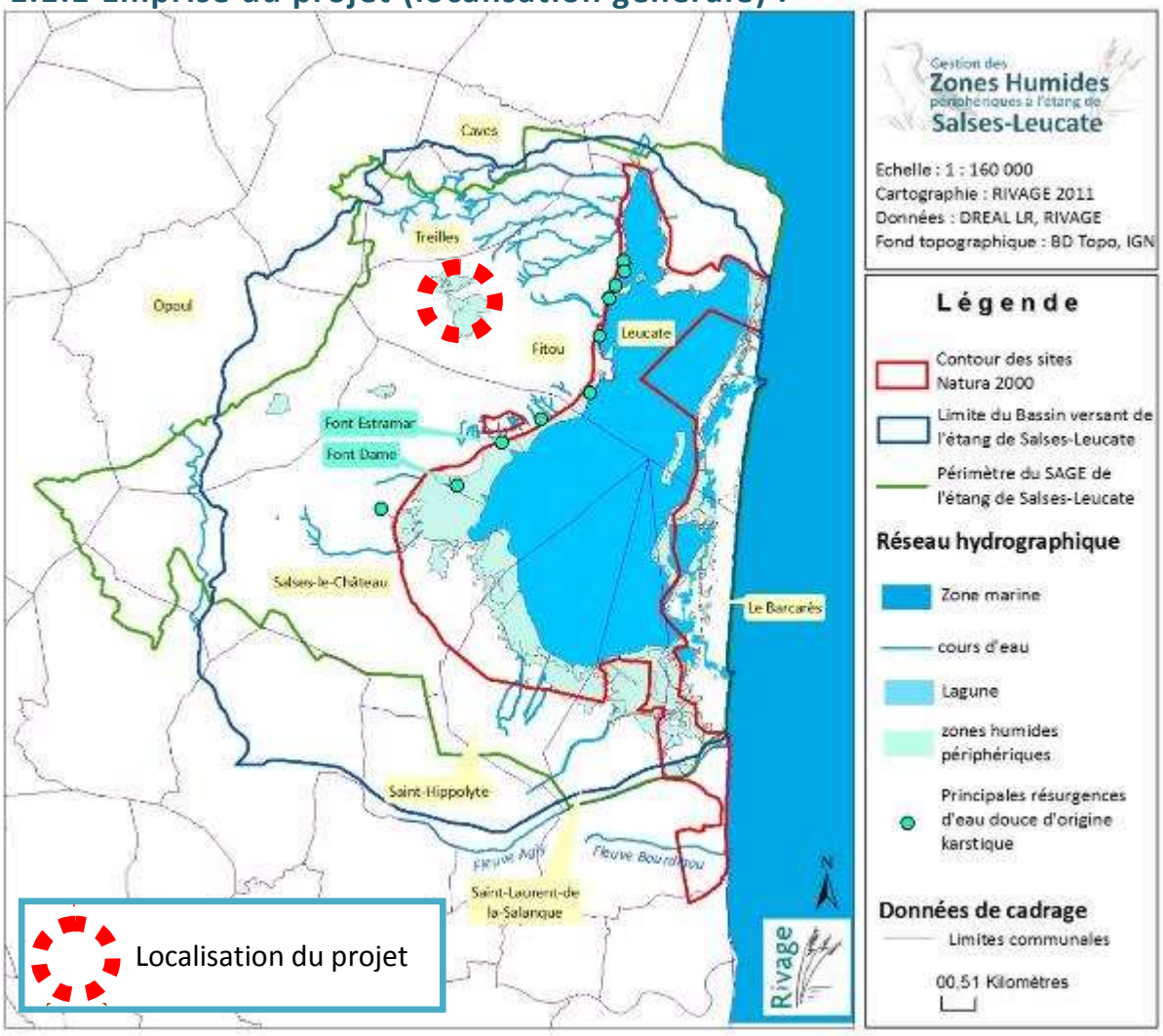
CHAPITRE 1 Cadre général

1.1 Description et Localisation

L'entité 28 est située dans les Corbières orientales est se décompose en deux sous entités fonctionnelles. Celles-ci se trouvent sur les communes de Fitou (dépression de Ventenac) et de Salses-le-Château (dépression du Mas d'en Bac).
Ce Plan de Gestion concerne les zones humides de la dépression de Ventenac qui se trouve au nord-ouest du bassin versant de l'étang de Salses-Leucate.
Il s'agit de zones exceptionnellement inondables lors d'épisodes pluvieuxmajeurs/importants.
Localement, des stagnations superficielles d'eau et la présence d'une nappe peu profonde sont possibles plus fréquemment.
La dépression de Ventenac est essentiellement occupée par des vignobles. Néanmoins, on trouve au niveau du Mas de Ventenac, au Sud, des gourgues ou « trous d'eau » (ancienne carrière) entourés d'une végétation de prairie humide. On trouve également ce type de végétation au niveau du lieu-dit « Le Pla » à l'Ouest de l'entité (point le plus bas, où converge un réseau de canaux).



1.1.1 Emprise du projet (localisation générale) :



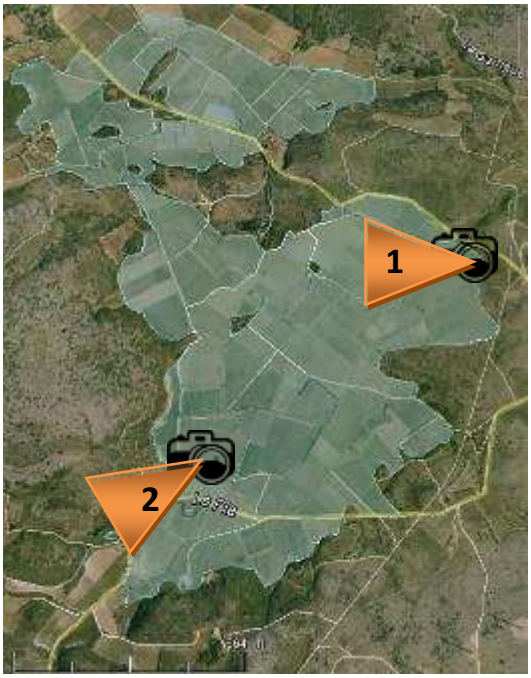
1.1.2 Emprise du projet (périmètres) :

AUDE	**Site inventorié par le CD dans le cadre des ENS**	**PARTIEL**	**92%**
SAGE	**Périmètre SAGE**	**OUI**	**100%**
NATURA 2000	**Périmètre Natura 2000**	**PARTIEL**	**69%**

Gestion des Zones Humides périphériques à l'étang de Salses-Leucate	**Zone Humide**	**OUI**	**100%**

1.2 Prises de vue

Voici quelques prises de vues de l'emprise du projet :





Point bas et avaloir de l'aqueduc



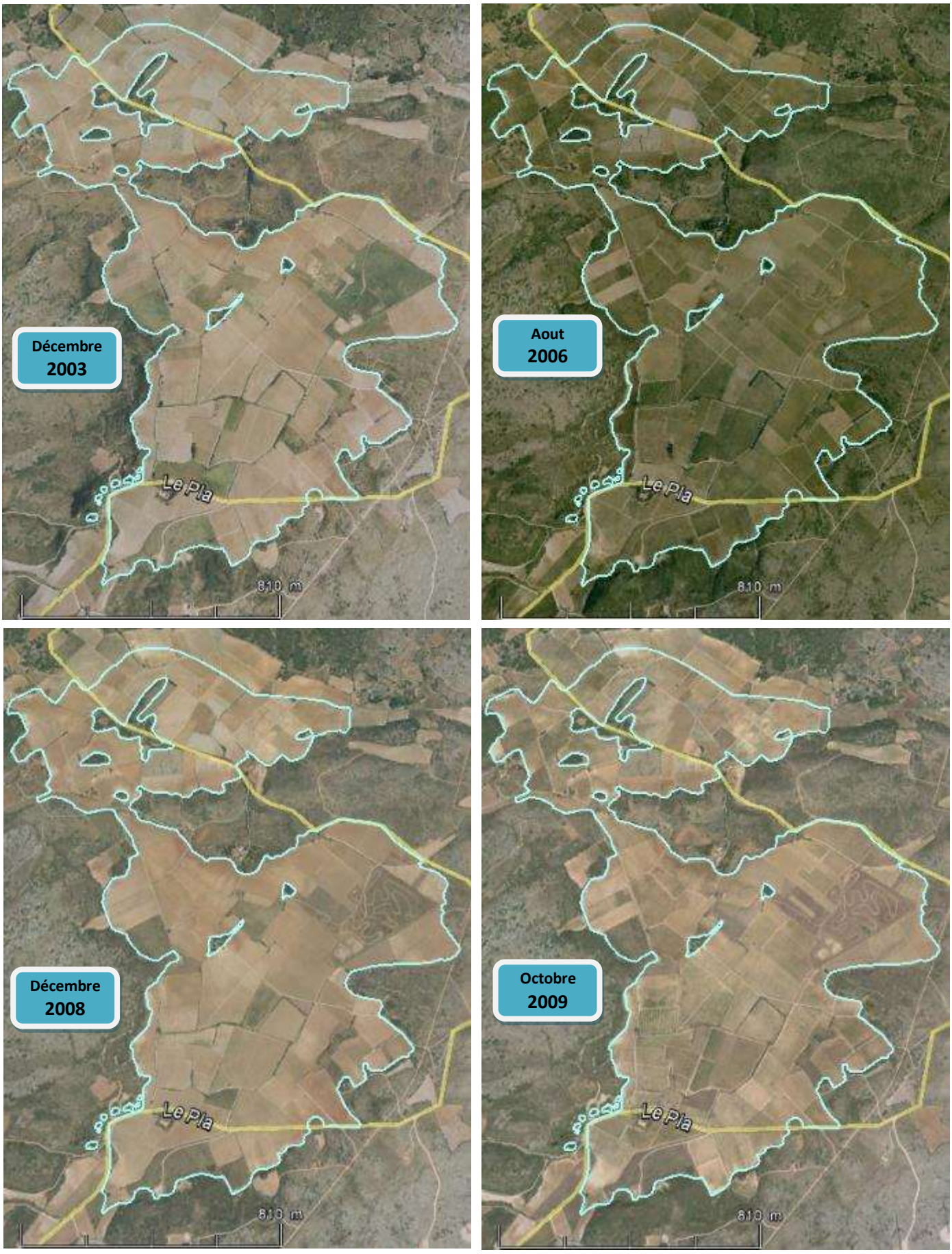


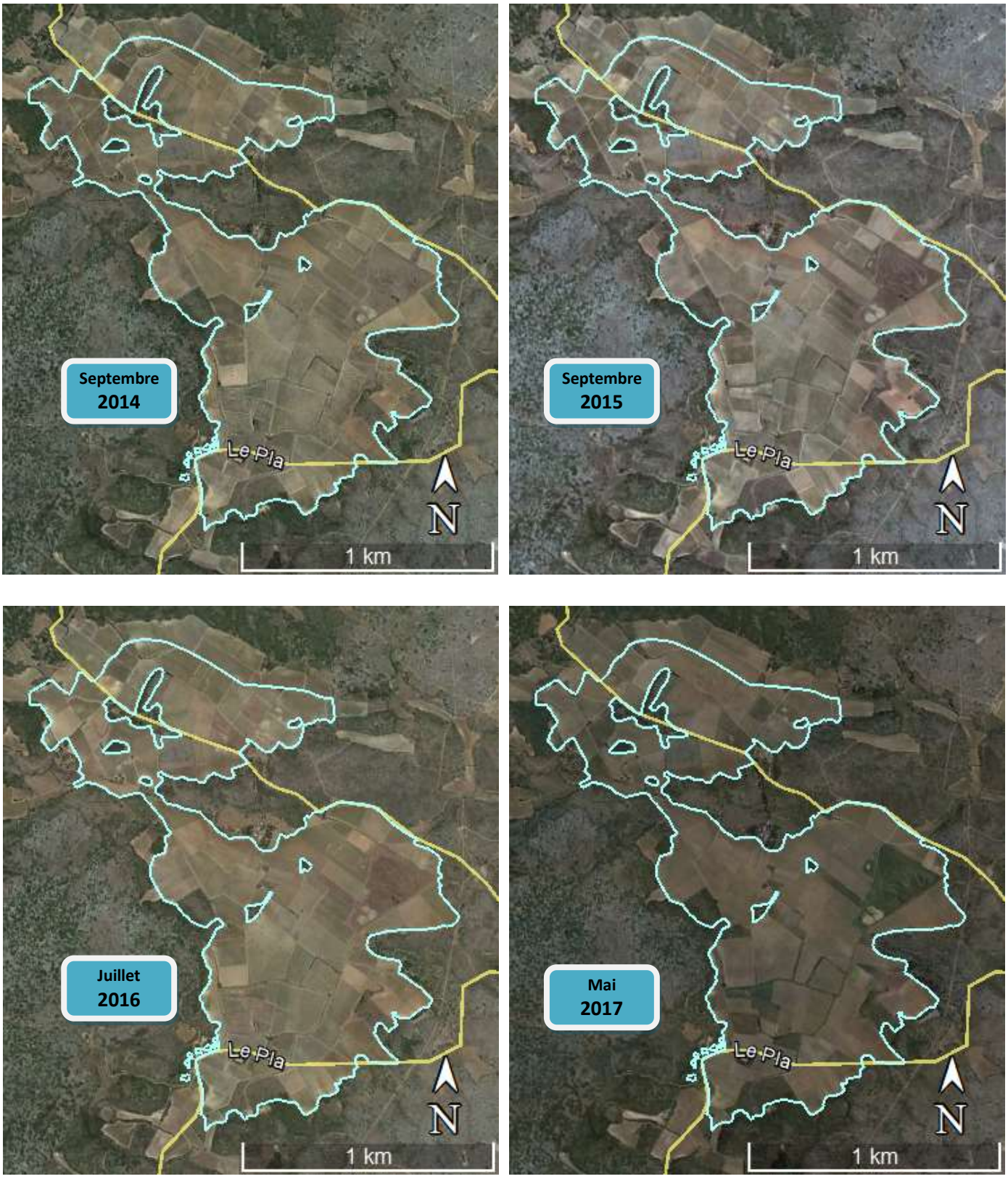




Les Gourgues

1.3 Analyse diachronique





Au cours des dernières années cette zone humide a conservé sa vocation majoritairement viticole. Quelques parcelles ont changé d'occupation du sol mais ce phénomène est marginal. On distingue nettement l'apparition de pratique de sports motorisés au niveau de la prairie en contre bas du col du Pré.

CHAPITRE 2 Etat des lieux

2.1 Zonages officiels et politiques publiques

2.1.1 Inventaires ZNIEFF et ZICO

Inventaire ZNIEFF

Les Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) sont des outils de « porter à connaissance »:

Une ZNIEFF de type I est un territoire correspondant à une ou plusieurs unités écologiques homogènes. On y trouve un ou plusieurs habitats rares et/ou remarquables, justifiant une valeur patrimoniale plus élevée que celle du milieu environnant.

n°ZNIEFF I	DENOMINATION
1126-1161	Garrigues de Fitou et de Salses-le-Château

Une ZNIEFF de type II est un territoire qui contient des milieux naturels formant un ou plusieurs ensembles possédant une cohésion élevée et entretenant de fortes liaisons entre eux. Les ZNIEFF de type II contiennent fréquemment des zones de type I (qui sont définies par une valeur patrimoniale supérieure).

n°ZNIEFF II	DENOMINATION
1126-0000	Corbières orientales

Inventaire ZICO

Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) :
Les ZICO sont des sites d'intérêt majeur qui hébergent des effectifs d'oiseaux sauvages jugés d'importance communautaire ou européenne.
Le site de l'étang de Salses-Leucate est situé dans un couloir de migration des oiseaux et présente une grande variété de milieux exploités aussi bien par l'avifaune migratrice que nicheuse et hivernante.

n°ZICO	DENOMINATION
LR07	Basses Corbières

L'ensemble de la zone humide de Ventenac
est contenu dans ces 3 périmètres (ZNIEFF 1, ZNIEFF 2, ZICO)

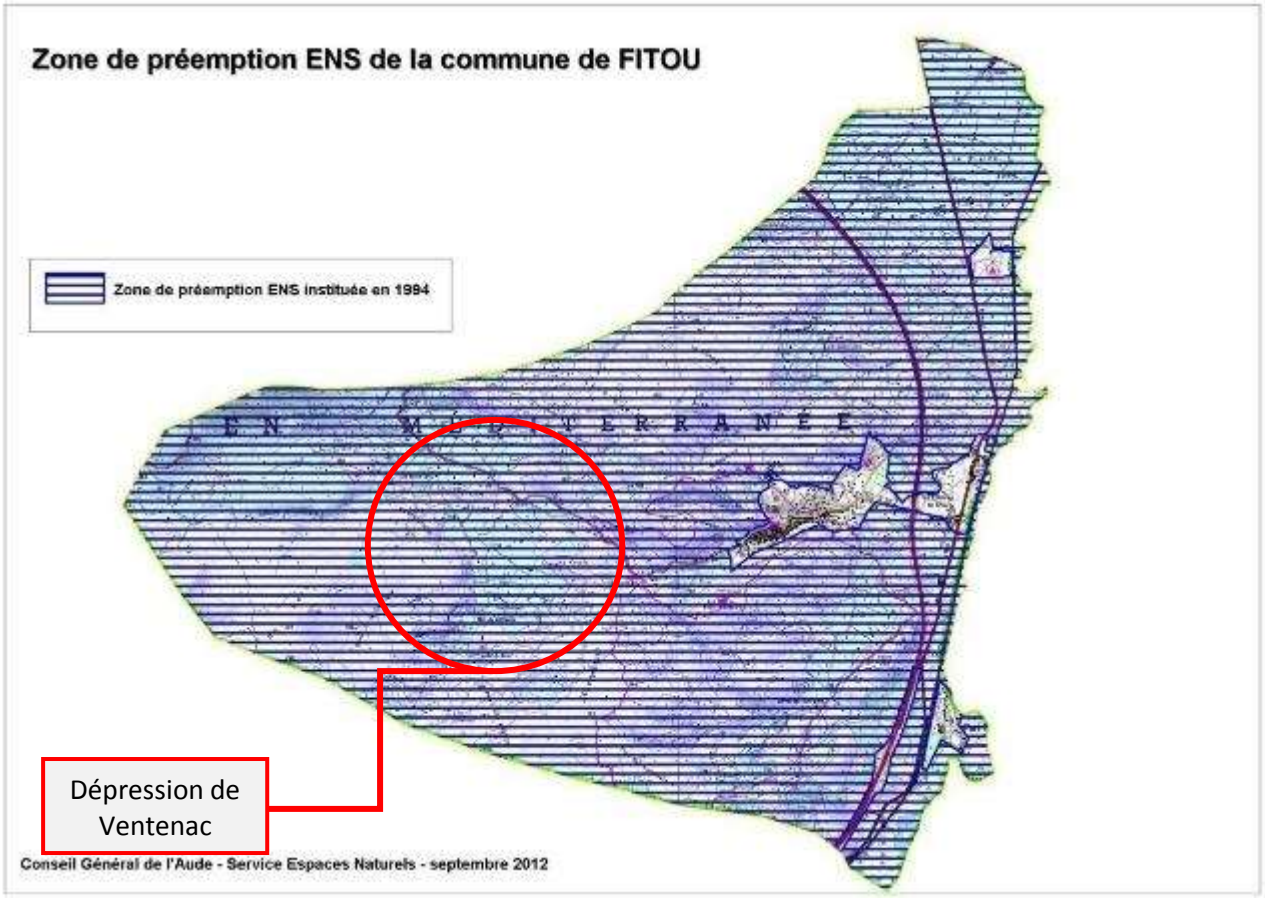
2.1.2 Espaces Naturels Sensibles

Les Espace Naturels Sensibles (ENS) sont des sites reconnus pour leurs patrimoines naturelsexceptionnels accueillant une faune et une flore très diversifiées ou remarquables.Le Conseil Départemental a compétence pour développer une politique de mise en valeur des espaces naturels sensibles grâce à la loi du 18 juillet 1985. Pour cela, il dispose de deuxoutils afin de mettre en place des actions concrètes :
- des moyens financiers issus de la taxe d'aménagement,
- la possibilité d'exercer un droit de préemption dit des ENS sur les territoires àenjeux définis par l'Assemblée départementale.

C'est grâce à la taxe d'aménagement des espaces naturels sensibles (TA-ENS) levée sur lesconstructions neuves que le Conseil départemental peut acquérir des sites naturels, qu'il sedoit d'ouvrir au public, mais aussi soutenir financièrement des actions de préservation dela biodiversité.

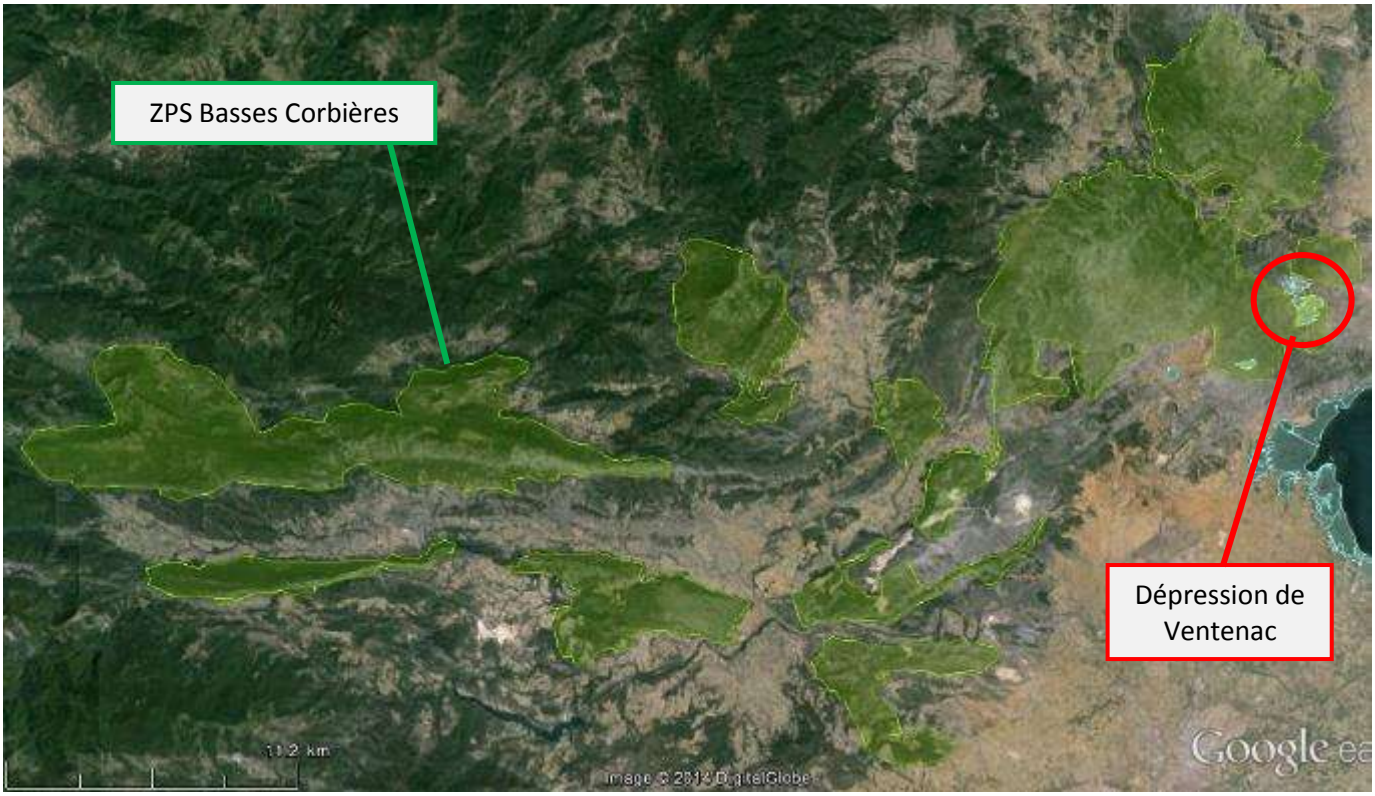
La situation de la dépression de Ventenac dans le périmètre de préemption ENS de l'Aude peut constituer un levier d'action sur la gestion foncière du site et son ouverture au public.

Source : http://www.aude.fr/248-espaces-naturels-sensibles.htm



2.1.3 ZPS Basses Corbières

La Zone Humide « dépression de Ventenac » est partiellement exclue de la ZPS Basses Corbières. (Zone de Protection Spéciale)



Le massif des basses Corbières constitue un remarquable ensemble de collines à la limite des départements des Pyrénées-Orientales et de l'Aude. Malgré l'importance de ce site en matière de préservation des espèces, le territoire du SAGE couvert par la ZPS Basses-Corbières, ne comprend qu'une partie de l'entité humide N°28, cependant aucune orientation du DOCOB ne prévoit d'action en faveur des Zones Humides jusqu'en 2017.

Consultez l'ensemble du DOCOB de la ZPS « Basses Corbières » en suivant ce lien :

http://www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr/docob-des-basses-corbieres-a1037.html



2.1.4 Parc Naturel Régional de la Narbonnaiseen Méditerranée

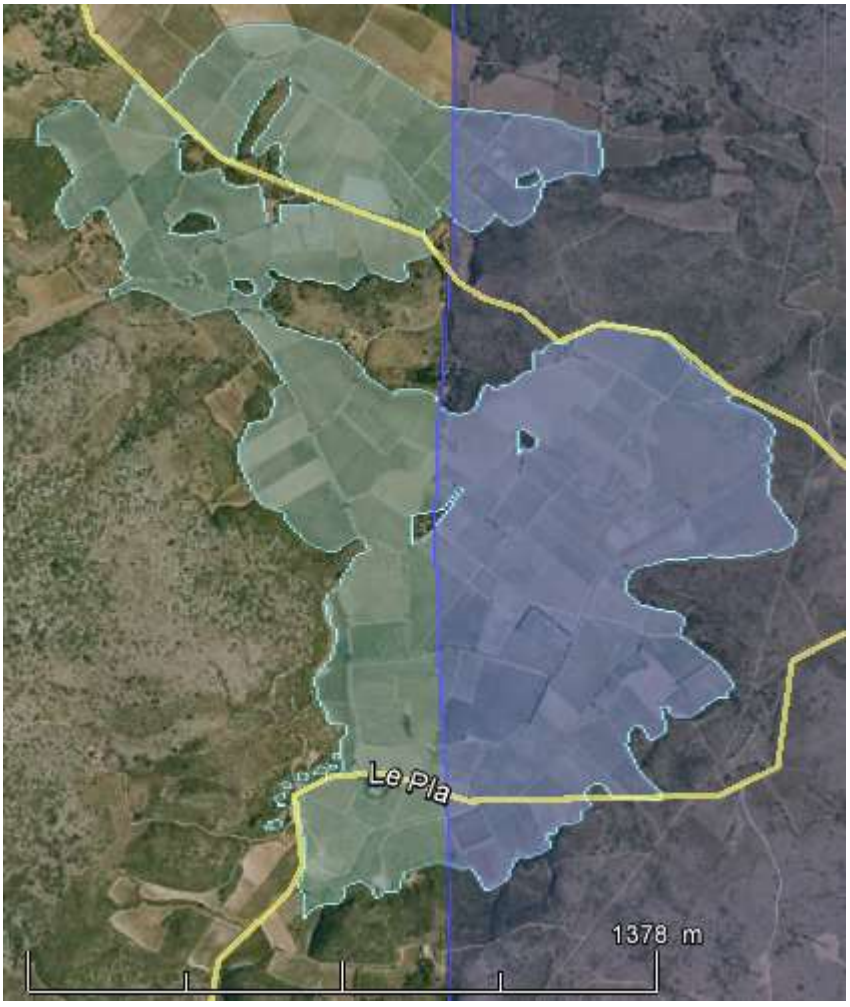
La Zone Humide de Ventenac se situe dans le périmètre du Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée. Les communes concernées ont signé la charte du Parc valable jusqu'en 2021 et s'engagent dans les trois axes suivants :

- **Axe 1** : Protéger et valoriser nos patrimoines naturels, culturel et paysager,
- **Axe 2** : Aménager, construire et produire de manière responsable,
- **Axe 3** : Vivre le Parc et sa dynamique avec les acteurs et ses habitants.

Le fait que la commune de Fitou et donc la zone humide soient situés dans le périmètre du parc peut constituer un levir d'action pour des opérations telles que des aménagements d'ouverture au public, un programme de sensibilisation, l'initiation de travaux.

2.1.5 Conservatoire Du Littoral

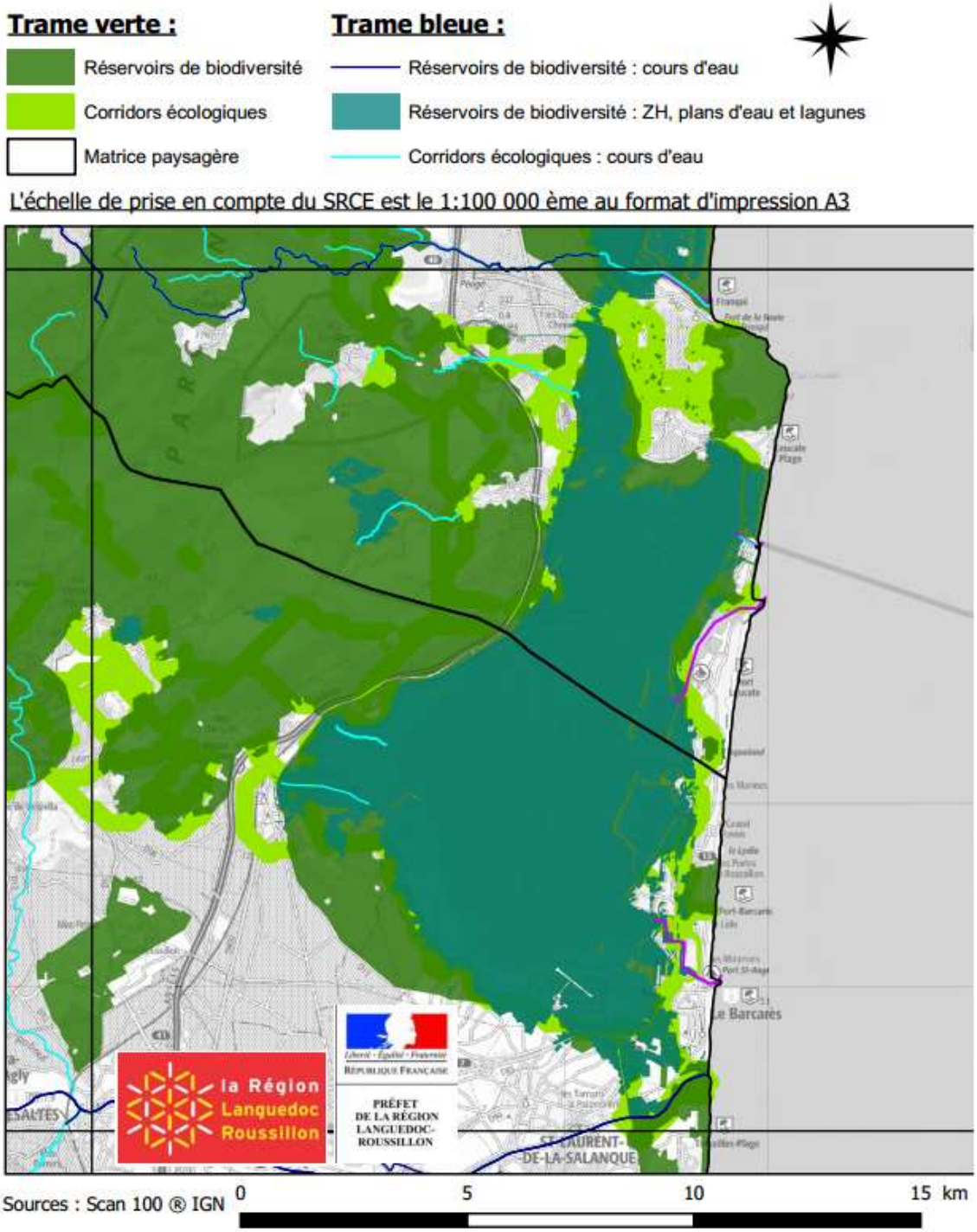
La moitié de la dépression de Ventenac est inclue dans le périmètre d'intervention du CDL (cf. Carte ci-dessous). Cependant après consultation du CDL, aucune action n'est envisagée sur la commune de Fitou.



En bleu le périmètre d'intervention du Conservatoire Du Littoral

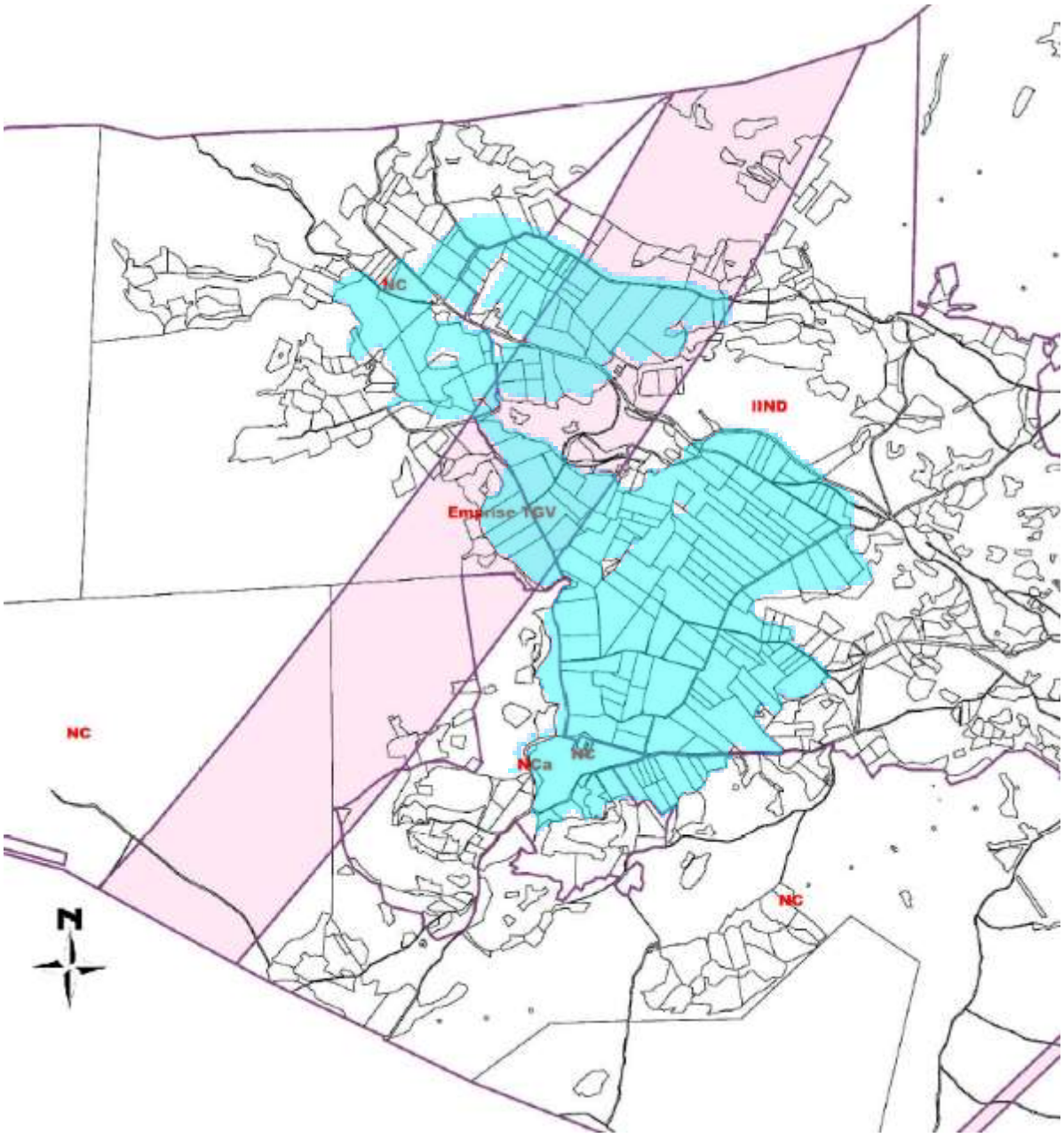
2.1.6 Schéma Régional de Cohérence Ecologique

L'ensemble des zones humides identifiées sont retenues dans les trames vertes et bleues du SRCE LR en tant que zone humide fonctionnelle et réservoir de biodiversité.
Le ruisseau du Pla est identifié comme corridor écologique. Ci-dessousles emprises sur notre territoire d'action.
Ce zonage ne constitue à l'heure actuelle pas de levier d'action en termes de gestion.



2.1.7 Localisation à travers le POS

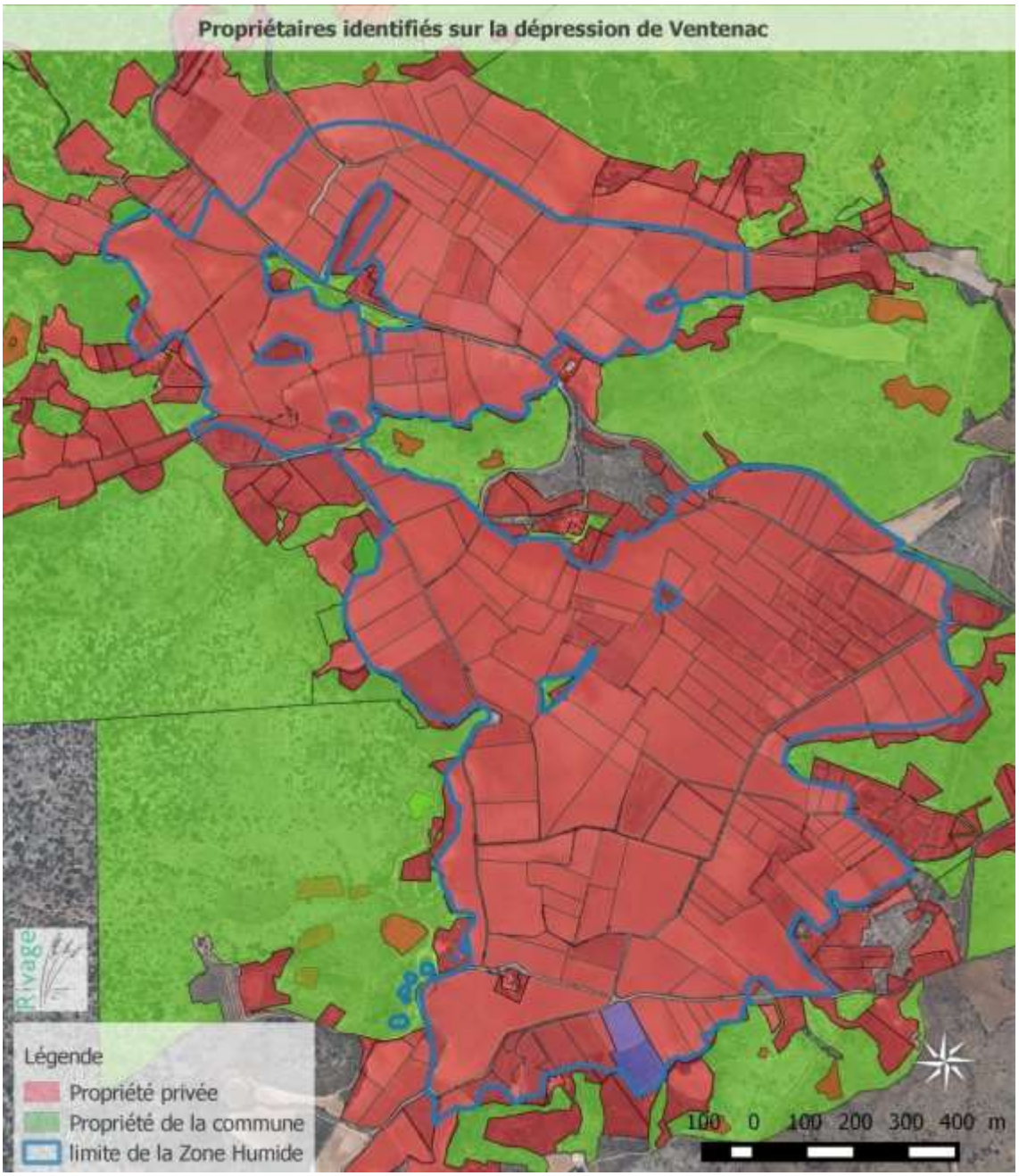
L'ensemble de la ZH est identifié en zonage **NC** du POS. Cependant le POS datant de 1983, il est devenu désuet etla commune a pour projet sa révision dans les plus brefs délais. Dans le cadre de la Stratégie de Gestion des Zones Humides périphériques à l'étang de Salses-Leucate, il est développé une **Action Transversale concernant la prise en compte des Zones Humides dans les documents d'urbanisme.**Une assistance sera apportée dans ce cadre à la commune pour la prise en compte adéquate de la dépression de Ventenac dans le PLU en vue de leur préservation.



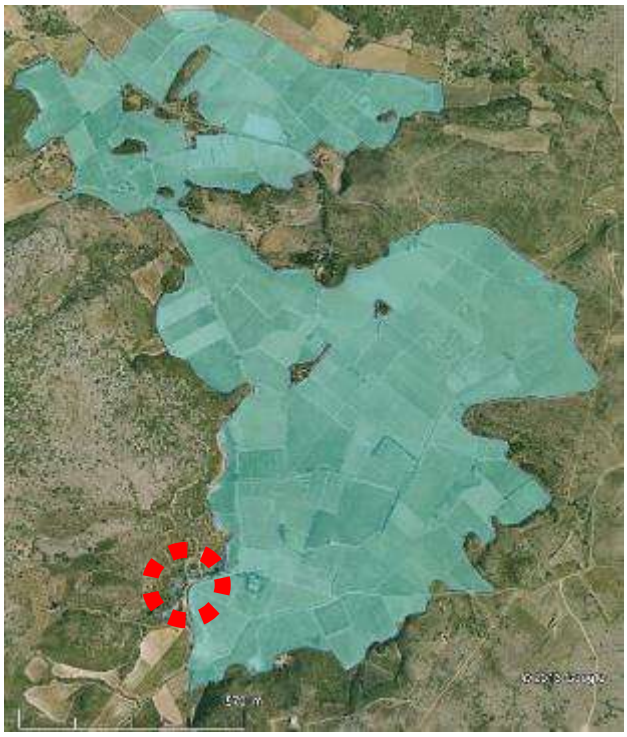
L'impact du tracé de la ligne nouvelle de TGV (en violet sur la carte ci-dessus) sera à prendre en compte au niveau du fonctionnement de la Zone Humide.

2.1.8 Emprise du projet et propriété foncière

La Zone Humide « Dépression de Ventenac » se situe sur une large surface, la majeure partie est privée, principalement à vocation viticole, certaines parcelles (dont celle hébergeant les Gourgues) sont cependant propriété de la communede Fitou.
Les opérations de gestion qu'il sera jugé utile de mettre en place sur la dépression de ventenac, devront tenir compte de cette particularité.



Une attention particulière sera portée sur le secteur des Gourgues (localisé ci-après), cette ancienne mine de gypse, abandonnée depuis près d'un siècle, est le spot de biodiversité principale de la dépression de Ventenac. Deux propriétaires différents sont identifiés sur les Gourgues ; il faudra donc veiller à une gestion homogène.

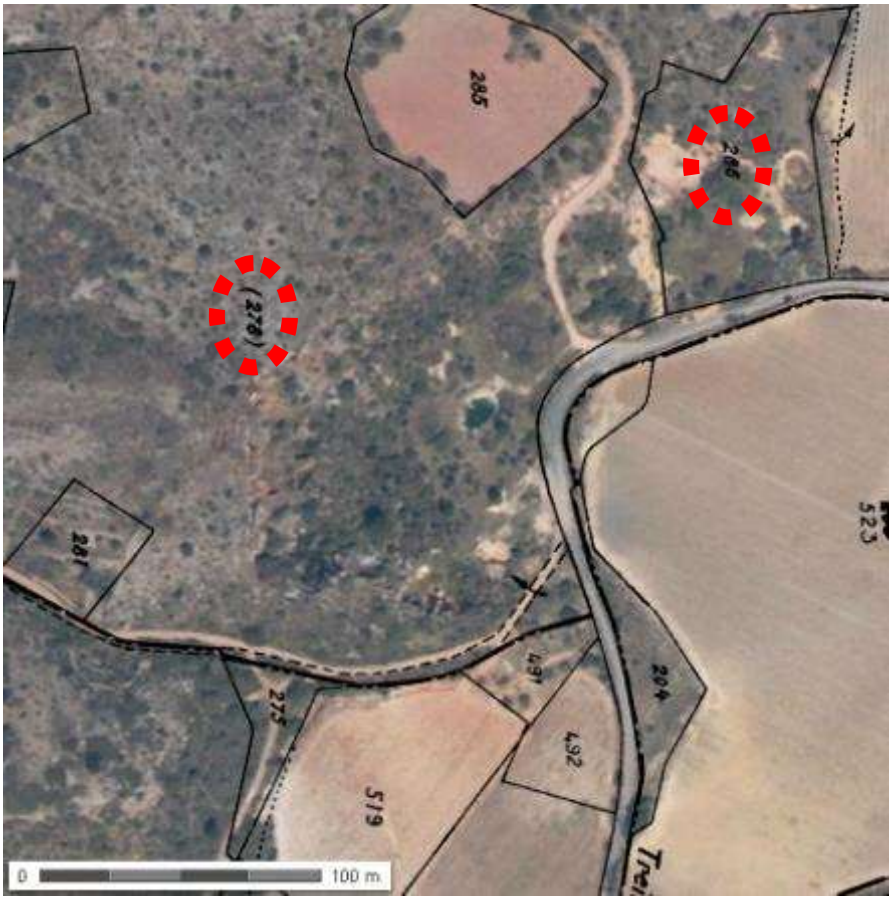




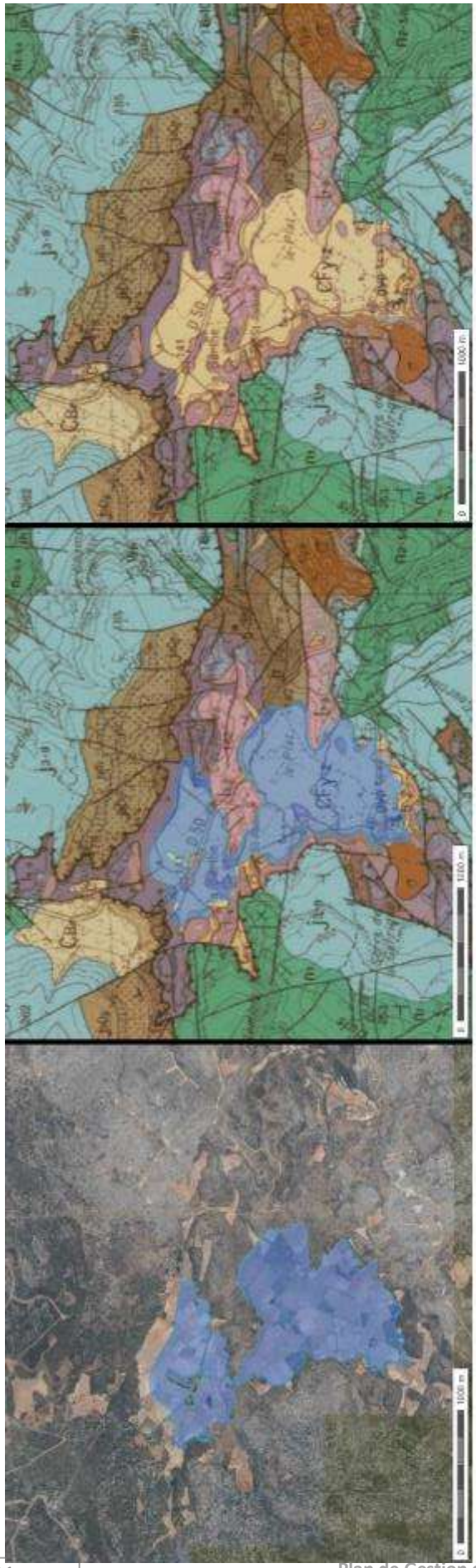
Section D
Parcelles 278 et 286
Lieu-dit La Serre de la Garrigue

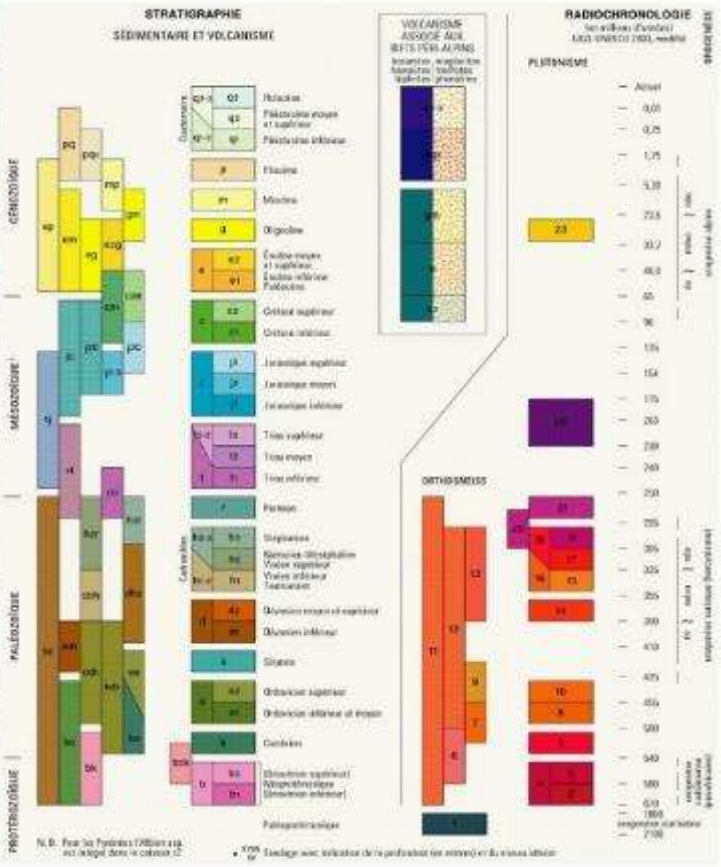
D 278:
Commune de Fitou

D 286 :
Propriétaire privé



2.2 Etat des lieux géologique





La dépression de Ventenac est située sur les argiles de décalcification de la dépression entourée par des calcaires Aptiens. Elle est localisée dans la cuvette et est occupée de garrigues et de vignes, à 125 mètres d'altitude environ.

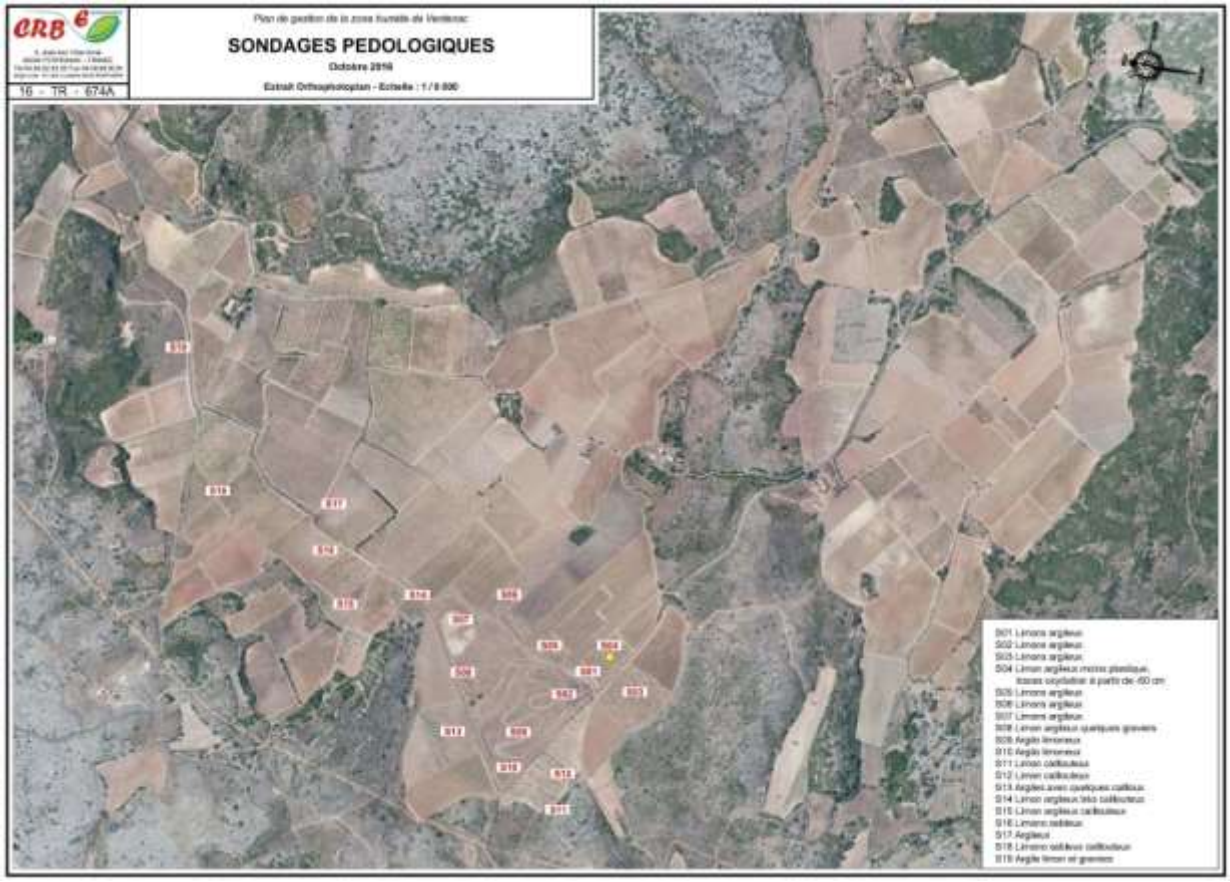
Source BRGM (infoterre)

CFy-z Quaternaire, Colluvions et alluvions anciennes à sub-récentes.
(Légende issue de la Carte géologique imprimée 1/50 000 (BRGM))

2.3 Etat des lieux hydrique

Plusieurs études consécutives ont permis d'avancer sur la connaissance du fonctionnement de cette Zone Humide :

- Étude hydraulique : Analyse hydraulique– BECOM Janvier1999,
- Étude hydraulique Cabanes de Fitou Phase 2 : Analyse hydrologique, hydraulique et propositions d'aménagements – SAFEGE Octobre 2011,
- Étude hydrique du plan de gestion de la dépression de Ventenac : Analyse pédologique, hydrologique, hydraulique, fonctionnement de la zone humide et propositions d'actions – COGEAM Octobre 2017.



2.3.1 Pédologie

L'ensemble des sondages pédologiques réalisés aux points bas de la dépression de Ventenac présentent des profiles argileux qui forment une couche imperméable.

L'infiltration est donc très limitée sauf sur les bordures de la dépression où se retrouvent les sols limono sableux caillouteux.

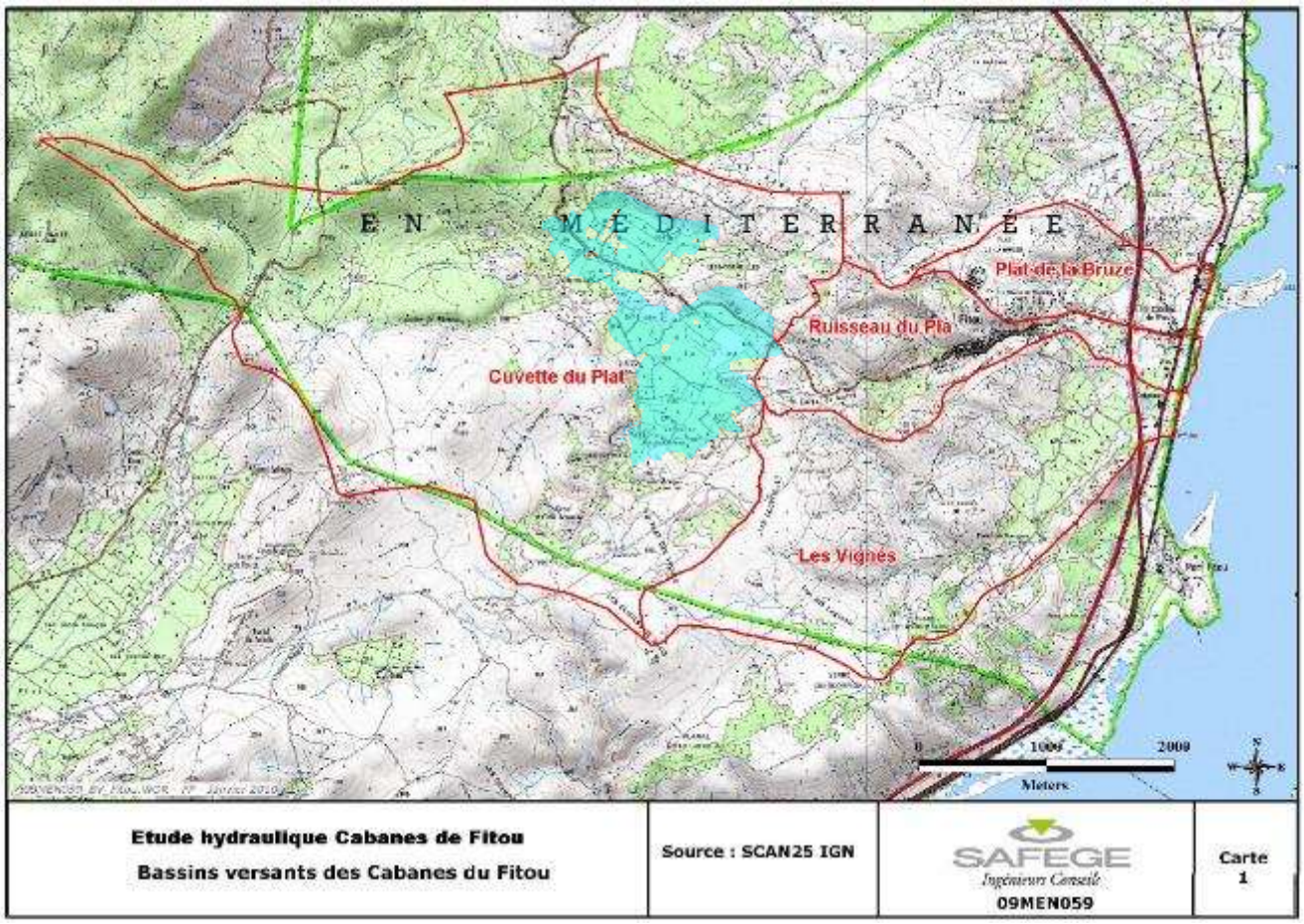
Aucun des 19 sondages pédologiques réalisés ne présente de trace d'hydromorphie dans les premiers 50 cm de sol. (Source CRBE 2016) Cette donnée est courante notamment dans le cas des mares temporaires méditerranéennes où le substrat argileux ne présente ni les traces caractérisant les milieux humides ni la végétation adéquat. Celles-ci n'en demeurent pas moins des zones humides très intéressantes d'un point de vue fonctionnalités.

- Seuls exutoires de la zone : aqueduc et évaporation

2.3.2 Hydrologie

Les bassins versants

Le bassin versant de la Cuvette du Pla :



Source : Étude hydraulique Cabanes de Fitou Phase 2 : Analyse hydrologique, hydraulique et propositions d'aménagements – SAFEGE Octobre 2011

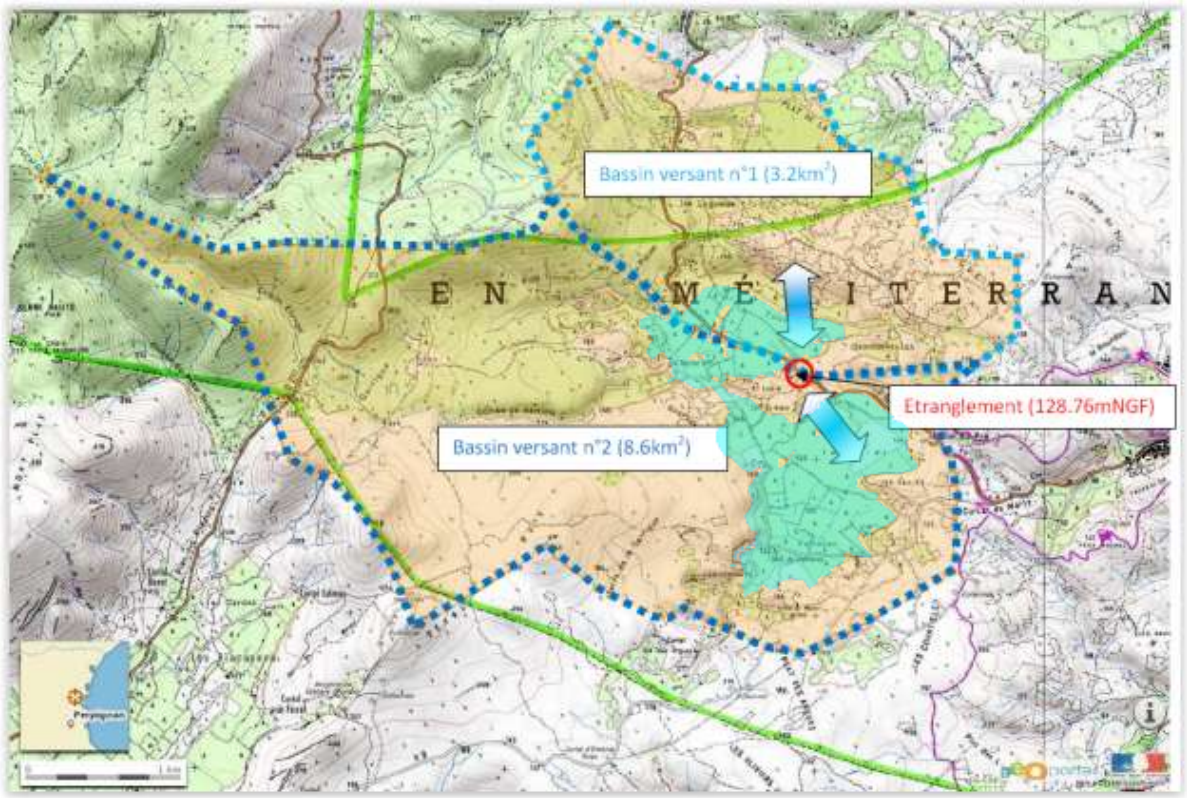
La dépression de Ventenac est située dans le massif calcaire des Corbières, sur le versant sud-est à proximité du village de Fitou.
Cette dépression humide reçoit les eaux de l'ensemble de la cuvette du Pla dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Nom	Plus long chemin hydraulique	Point haut (m NGF)	Point bas (m NGF)	Pente (%)	Superficie (km²)
Cuvette du Pla	6 500 m	536	142	6 %	13.1

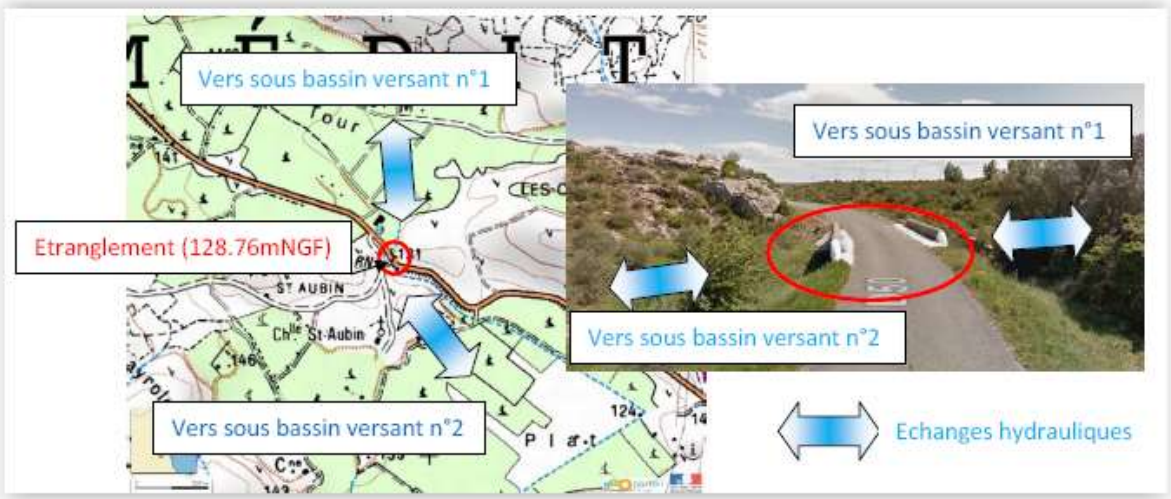
La cuvette du Pla représente la plus grande partie du bassin versant du Pla.
Cependant celle-ci est connectée au bassin versant aval par un aqueduc trèsancien en partie éboulé.

Les sous bassins versants de la Cuvette du Pla :

D'un point de vue topographique et hydraulique, il ressort de l'étude hydrique de 2016-2017 (Cogeam) que la zone humide « dépression de Ventenac » est alimentée par deux sous bassins versants.



Ces deux sous bassins sont connectés au niveau du pont de St Aubin. Le bassin versant numéro 1 se déverse dans le bassin versant numéro 2 en ce point situé à 128m NGF.



La zone de prairie humide au point bas du bassin versant 2 correspond à la zone de confluence des 5 sous bassin versant de la zone 2 et de la surverse du bassin versant numéro 1.

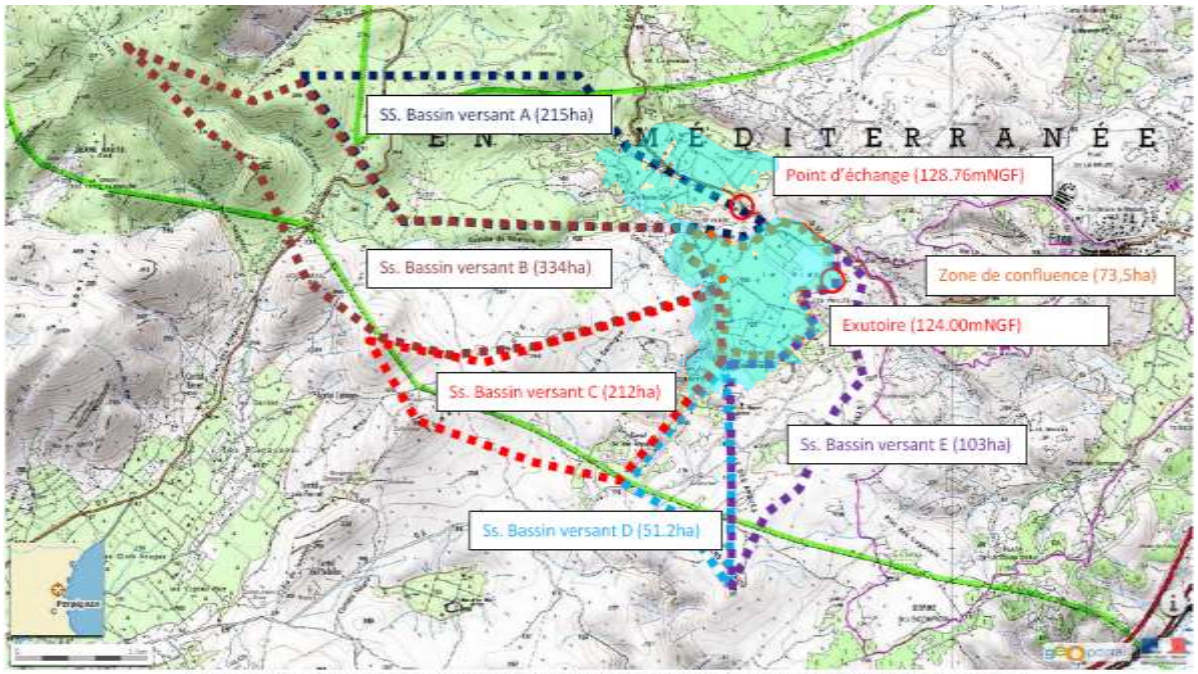


Illustration n°12 - Découpage du bassin versant n°2 (9,8km²)alimentant la dépression de Ventenac

La zone des Gourgues correspondant à une ancienne carrière et dont le fonctionnement est marqué par son lien avec le karst souterrain.

Les entrées d'eau

- **Apports par les pluies**

Un calcul des débits générés par les différents sous bassins pour différentes occurrences (2 ans, 5 ans et 10 ans) permet de cerner le fonctionnement de la dépression de Ventenac.
Les débits qui arrivent au point de confluence/échange entre les 2 bassins versants principaux varientselon les occurrences de 12,1m^3/s à 20,2m^3/s du nord vers le sud (en prenant l'hypothèse que ce point d'échange estl'unique chemin hydraulique).
Les débits qui arrivent au point exutoire varient selon les occurrences de 30,716m^3/s a 50,242m^3/s (en prenant l'hypothèse qu'il n'y ait qu'un unique exutoire).

- **Apport par le karst des Corbières**

La quantité des apports karstiques n'a pas pu être évaluée vu la complexité intrinsèque aux systèmes des karsts. En revanche les Gourgues et la fontaine des douaniers sont probablement alimentés par le karst.
La fontaine des douaniers peut surverser (alimentée par le karst) et la surverse rejoint les zones viticoles en aval direct de celle ci. Une corrélation de niveau est identifiée entre la fontaine des douaniers et les Gourgues.
A priori il n'y a pas de surverses possibles au niveau de Gourgues pour un régime hydrique normal (hors phénomène catastrophique).
D'autres sorties de karst mineures sont possibles sur les deux bassins versant constituant des apports complémentaires mais négligeables par rapport aux apports de pluie.
L'alimentation des Gourgues est différente de l'ensemble de la dépression humide, le bassin d'alimentation par les eaux de pluie est réduit et le lien avec l'aquifère est plus important par nature.

Les sorties d'eau

- **Infiltration**

Les analyses pédologiques ont révélé des sols très peu perméables qui conduisent les eaux de ruissellement à s'accumuler au niveau des points bas, et à stagner (principalement au niveau de l'exutoire de l'aqueduc). La hauteur d'argile est de plus d'un mètre mais n'est pas connue de façon précise. Le risque de perforation semble toutefois négligeable.
Les excavations minières que sont les gourgues ne peuvent être considérées comme une sortie d'eau vue la relative stabilité de leur niveau en période d'étiage.

- **Evaporation, évapotranspiration**

Le vent sera le facteur déterminant la baisse du niveau d'eau sur la zone humide par évaporation. La présence de végétation accentue ce phénomène.
L'évaporation agit probablement aussi sur les Gourgues (surface de seulement 2ha) mais ce phénomène sera moins structurant car le lien avec le karst sera prédominant.
L'évapotranspiration potentielle mensuelle caractéristique du département varie de 18mm en janvier à 160mm pour le mois le plus chaud (juillet). L'évapotranspiration potentielle annuelle s'élève à 886,3mm.
En ramenant ce résultat à la superficie de la zone de confluence du bassin versant n°2, soit 735000m^2, on peut déterminer l'évapotranspiration journalière en fonction du mois considéré varie de 440 a 3920m^3 pour un total d'évapotranspiration de plus de 651 000 m^3/an.
Pour avoir un ordre d'idée ; pour une pluie décennale de 45000 m^3 la seule évapotranspiration suffirait à expliquer la « vidange » de la zone en environ 15 jours.

- **Aqueduc**

Le seul exutoire identifié de la zone humide est situé au niveau de l'aqueduc sous le col du Pré. Cet aqueduc est effondré et visiblement obstrué donc non-fonctionnel (Etude hydraulique Cabanes de Fitou Phase 2 – SAFEGE 2010 »).
Les transferts d'eau entre la cuvette du Pla et le bassin versant aval sont considérés comme étant négligeables.

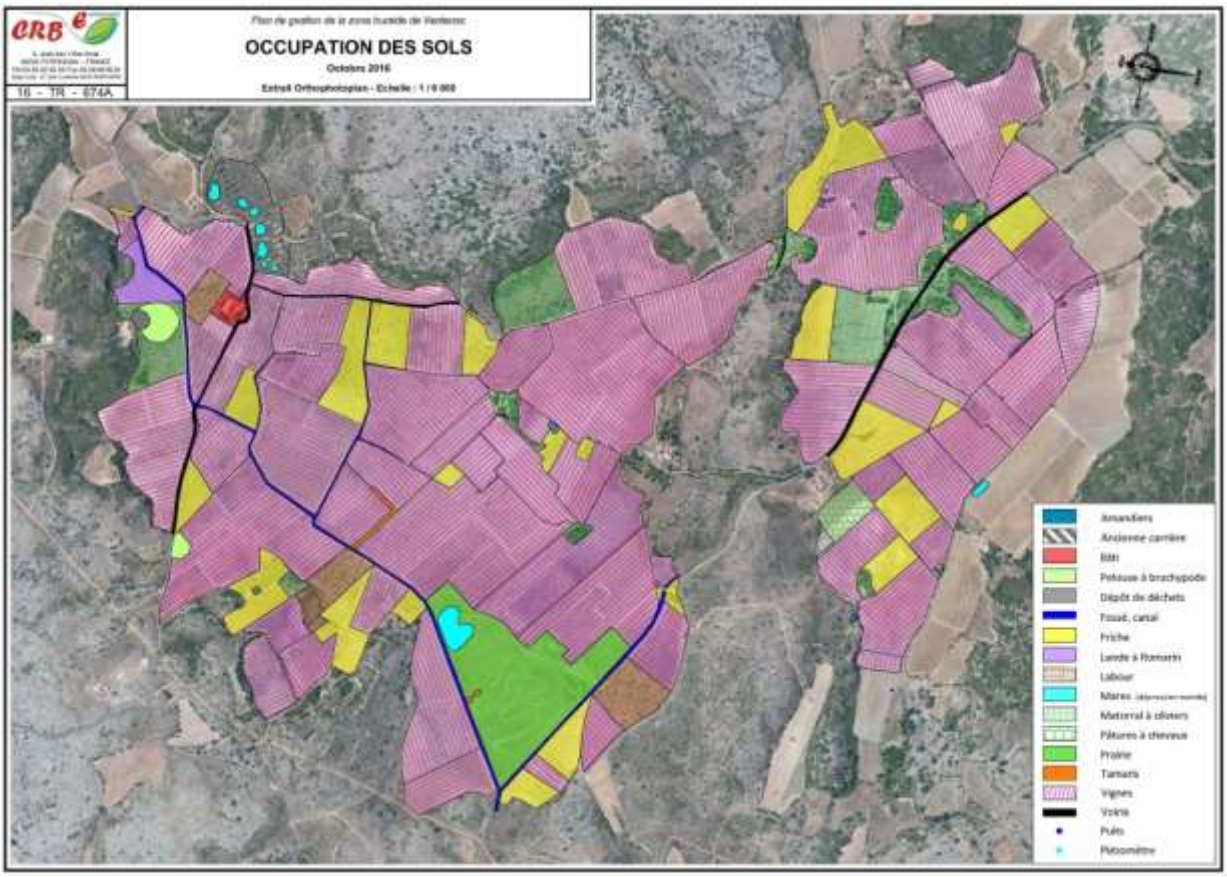
Dans l'hypothèse où malgré l'effondrement l'aqueduc était fonctionnel, sa pente très faible ne permettrait que des écoulements minimes (estimés à 0,3m^3/s).
Cet exutoire peut entrer en fonctionnement seulement lorsque la côte de 124m est atteinte ; cette altitude correspondant au seuil de l'aqueduc.
En cas de crue dépassant une côte de 124m (probablement de fréquence de retour 50 ou 100 ans) un volume de 45000 m^3 correspondant à une pluie décennale pourrait être vidangé par l'aqueduc en environ 2 jours.
La présence d'un aqueduc fonctionnel favoriserait une restitution progressive des eaux vers le village et l'étang et une limitation de la durée d'inondation de la prairie du col du Pré.

L'aqueduc est à prendre en compte seulement pour la gestion des inondations du Pla de Fitou et pas pour la gestion des milieux humides ni des vignes car il entrerait en action uniquement lors d'épisodes catastrophiques.

2.4 Etat des lieux écologique

2.4.1 Habitats

Les types de milieux rencontrés dans la dépression de Ventenac sont :



Les habitats ont été évalués à l'échelle de l'ensemble de la zone humide, celle-ci étant principalement dominée par des terrains agricoles.

La présence d'habitats humides au niveau des Gourgues et de la prairie est directement liée à la présence plus ou moins prolongée d'eau au sein de ces écosystèmes.

Les vignes peuvent supporter une immersion quasiment totale pendant quelques jours. Au moins une partie du pied de vigne doit toutefois demeurer émergé.

Il est important de souligner que cette zone humide est concernée pour partie par le site Natura 2000 ZPS Basses Corbières pour lequel il n'existe pas de cartographie des habitats d'intérêt communautaires.
Une enquête faite sur la dépression de Ventenac a montré qu'elle était pauvre sur le plan floristique, elle est beaucoup plus riche au point de vue faunistique (RIVAGE 2014).

Le secteur des Gourgues a fait l'objet d'un inventaire faune flore plus précis en 2014 par le CEN (rendu disponible en annexe de ce document).

Les Gourgues au sud-ouest de la dépression de Ventenac sont concernées par un habitat d'intérêt communautaire prioritaire : 3170* Mares temporaires méditerranéennes (fiche habitat en annexe).

2.4.2 Flore

Voici les espèces végétales les plus remarquables :

Anagyris foetida L., 1753 **Anagyre fétide, Bois puant (Français)** **(Equisetopsida, Fabales)** **Espèce évaluée sur Liste Rouge** Liste rouge de la Flore vasculaire de France métropolitaine - 1 (2012) Liste des espèces végétales protégées en région LR **Ce taxon est protégé ou soumis à réglementation** VU	
Polygonum romanum sub sp. gallicum (Raffaelli) Raffaelli& L. Villar, 1988 **Renouée de France (Français)** **(Equisetopsida, Caryophyllales)** **Espèce évaluée sur Liste Rouge** Liste rouge de la Flore vasculaire de France métropolitaine - 1 (2012) Liste des espèces végétales protégées en région LR **Ce taxon est protégé ou soumis à réglementation** VU	

2.4.3 Faune

Les inventaires successifs ont permis de mettre en valeur quelques espèces dont voici les plus intéressantes.

- Document d'Objectifs de la ZPS basses-Corbières - FR9110111 – 12-février 2010,
- Inventaire des Gourgues et de la prairie de Ventenac – CBN 2013
- Cartographie et Diagnostic « La Dépression humide de Ventenac » par ONCINS Clément -BARAYRE Marine - DUFAU Romain - MARTI Anthony - ALEXANDRINE Alison - VERITE Mathis de la LP GADER 2013-2014,
- Site des « mares de Ventenac » inventaire des enjeux de biodiversité et propositions de gestion – CEN-LR juin 2014
- ECODIV - 2011 -J.MURATET – don de données faune versé au Plan de Gestion en 2017

Pour chacune des espèces recensées sur le site, il est fait mention de leur inscription sur la liste rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature (**UICN**). Celle-ci constitue l'inventaire mondial le plus complet de l'état de conservation global des espèces végétales et animales. Elle est de plus en plus utilisée pour alerter sur la régression de certaines espèces (ou leur disparition), mais éventuellement parfois pour justifier de ne rien faire (si une espèce n'est pas très menacée, ou si son statut de menace n'est pas connu). Son principal but est d'alerter le public, les aménageurs et responsables politiques sur l'ampleur du risque d'extinction qui frappe de nombreuses espèces et la nécessité urgente de développer des politiques de conservation. Elle incite et aide ainsi la communauté internationale à agir dans le sens de la réduction du taux d'extinction des espèces menacées.



Espèce disparue (**EX**)
Espèce disparue en milieu naturel (**EW**)
Espèce en danger critique d'extinction (**CR**)
Espèce en danger (**EN**)
Espèce vulnérable (**VU**)
Espèce quasi menacée (**NT**)
Préoccupation mineure (**LC**)
Données insuffisantes (**DD**)
Non Évalué (**NE**)

Batraciens

Triturus marmoratus (Latreille, 1800)

Triton marbré (Français)

(Chordata, Amphibia, Urodela)

Espèce évaluée sur Liste Rouge

Liste rouge des amphibiens de France métropolitaine (2008)

Liste rouge mondiale de l'UICN (Novembre 2012)

Liste rouge LR : NT

Ce taxon est protégé ou soumis à réglementation

LC



Hyla meridionalis (Boettger, 1874)

Rainette méridionale (Français)

(Chordata, Amphibia, Anura)

Espèce évaluée sur Liste Rouge

Liste rouge des amphibiens de France métropolitaine (2008)

Liste rouge mondiale de l'UICN (Novembre 2012)

Liste rouge LR : LC

Ce taxon est protégé ou soumis à réglementation

LC



Bufo calamita (Laurenti, 1768)

Crapaud calamite (Français)

(Chordata, Amphibia, Anura)

Espèce évaluée sur Liste Rouge

Liste rouge LR : LC

Ce taxon est protégé ou soumis à réglementation

LC



Bufo bufo (Linnaeus, 1758)

Crapaud commun (Français)

(Chordata, Amphibia, Anura)

Espèce évaluée sur Liste Rouge

Liste rouge des amphibiens de France métropolitaine (2008)

Liste rouge mondiale de l'UICN (Novembre 2012)

Liste rouge LR : LC

Ce taxon est protégé ou soumis à réglementation

LC



Pelophylax perezi (Seoane, 1885)

Grenouille de Pérez (Français)

(Chordata, Amphibia, Anura)

Espèce évaluée sur Liste Rouge

Liste rouge des amphibiens de France métropolitaine (2008)
Liste rouge mondiale de l'UICN (Novembre 2012)
Liste rouge européenne de l'UICN (2012)
Liste rouge LR : VU

Ce taxon est protégé ou soumis à réglementation

VU



Pelodytes punctatus (Daudin, 1803)

Pélodyte ponctué (Français)

(Chordata, Amphibia, Anura)

Espèce évaluée sur Liste Rouge

Liste rouge des amphibiens de France métropolitaine (2008)
Liste rouge mondiale de l'UICN (Novembre 2012)
Liste rouge LR : LC

Ce taxon est protégé ou soumis à réglementation

LC



Pelophylax ridibundus (Pallas, 1771)

Grenouille rieuse (Français)

(Chordata, Amphibia, Anura)

Espèce évaluée sur Liste Rouge

Liste rouge des amphibiens de France métropolitaine (2015)
Liste rouge mondiale de l'UICN (Novembre 2009)
Liste rouge LR : LC

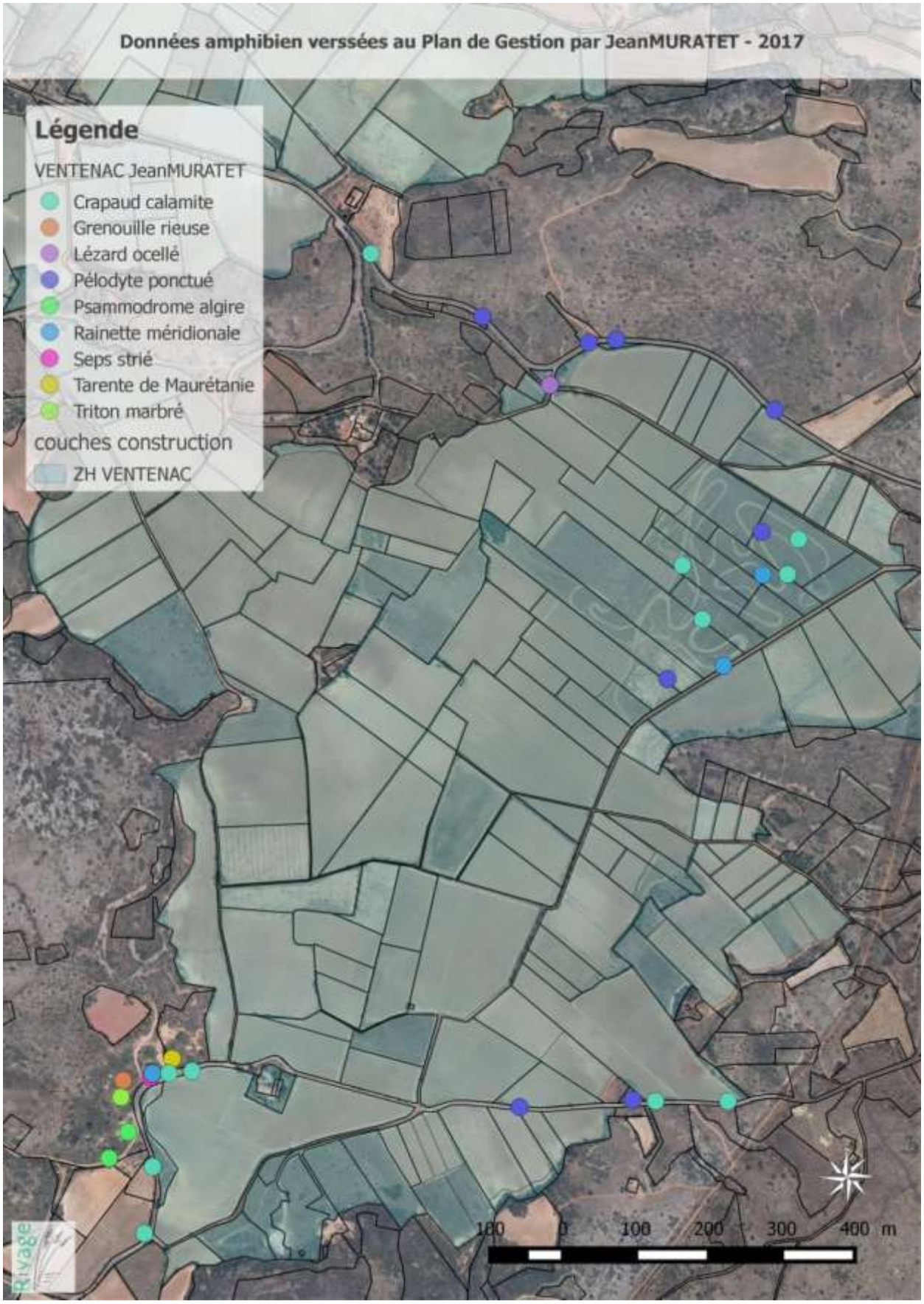
Ce taxon est protégé ou soumis à réglementation

LC



Les batraciens sont strictement inféodés aux milieux humides, seuls les Gourgues et la prairie offrent les conditions nécessaires à la réalisation d'au moins une partie du cycle de vie de ces espèces. En cas de dégradation majeure de l'un de ces deux sites, les possibilités de maintien d'une population ne seraient pas envisageables. Seuls les individus les plus mobiles y survivraient.

La localisation des observations sur la carte ci-dessous confirme le lien entre ces espèces et ces deux sites.



Base de données amphibiens fournie gracieusement par ECODIV - 2011 -J.MURATET – don de données faune versé au Plan de Gestion en 2017.

Avifaune (source DOCOB ZPS Basses Corbières)

Sylvia undata (Boddaert, 1783) **Fauvette pitchou (Français)** **(Chordata, Aves, Passeriformes)** http://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/4221 **Espèce évaluée sur Liste Rouge** Liste rouge européenne de l'UICN (évaluation 2015) : NT Liste rouge mondiale de l'UICN (évaluation 2012) : NT Liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine (2008) : LC LC **Ce taxon est protégé ou soumis à réglementation**	
Emberiza hortulana (Linnaeus, 1758) **Bruant ortolan (Français)** **(Chordata, Aves, Passeriformes)** http://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/4665 **Espèce évaluée sur Liste Rouge** Liste rouge européenne de l'UICN (évaluation 2015) : LC Liste rouge mondiale de l'UICN (évaluation 2012) : LC Liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine (2008) : VU Liste rouge des oiseaux non nicheurs de France métropolitaine (de passage) (2011) : EN EN **Ce taxon est protégé ou soumis à réglementation**	
Lullula arborea (Linnaeus, 1758) **Alouette lulu (Français)** **(Chordata, Aves, Passeriformes)** http://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/3670 **Espèce évaluée sur Liste Rouge** Liste rouge européenne de l'UICN (évaluation 2015) : LC Liste rouge mondiale de l'UICN (évaluation 2014) : LC Liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine (2008) LC Liste rouge des oiseaux non nicheurs de France métropolitaine (hivernants) (2011) : NA LC **Ce taxon est protégé ou soumis à réglementation**	

Galerida theklae (C. L. Brehm, 1858)

Cochevis de Thékla (Français)

(Chordata, Aves, Passeriformes)

http://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/3661

Espèce évaluée sur Liste Rouge

Liste rouge européenne de l'UICN (évaluation 2015) : LC
Liste rouge mondiale de l'UICN (évaluation 2012) : LC
Liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine (2008) : VU

VU

Ce taxon est protégé ou soumis à réglementation



Anthus campestris (Linnaeus, 1758)

Pipit rousseline (Français)

(Chordata, Aves, Passeriformes)

http://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/3713

Espèce évaluée sur Liste Rouge

Liste rouge européenne de l'UICN (évaluation 2015) : LC
Liste rouge mondiale de l'UICN (évaluation 2012) : LC
Liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine (2008) : LC
Liste rouge des oiseaux non nicheurs de France métropolitaine (de passage) (2011) : NA

LC

Ce taxon est protégé ou soumis à réglementation



Lanius senator (Linnaeus, 1758)

Pie-grièche à tête rousse (Français)

(Chordata, Aves, Passeriformes)

http://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/4460

Espèce évaluée sur Liste Rouge

Liste rouge européenne de l'UICN (évaluation 2015) : LC
Liste rouge mondiale de l'UICN (évaluation 2012) : LC
Liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine (2008) : NT
Liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine (2008) : NT
Liste rouge des oiseaux non nicheurs de France métropolitaine (de passage) (2011) : NA

NT

Ce taxon est protégé ou soumis à réglementation



Oenanthe hispanica (Linnaeus, 1758)

Traquet oreillard (Français)

(Chordata, Aves, Passeriformes)

http://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/4074

Espèce évaluée sur Liste Rouge

Liste rouge mondiale de l'UICN (évaluation 2012) : LC
Liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine (2008) : EN
Liste rouge des oiseaux non nicheurs de France métropolitaine (de passage) (2011) : NA
Liste rouge européenne de l'UICN (évaluation 2015) : LC

EN

Ce taxon est protégé ou soumis à réglementation



Bubo bubo (Linnaeus, 1758)

Grand-duc d'Europe (Français)

(Chordata, Aves, Strigiformes)

http://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/3493

Espèce évaluée sur Liste Rouge

Liste rouge européenne de l'UICN (évaluation 2015) : LC
Liste rouge mondiale de l'UICN (évaluation 2012) : LC
Liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine (2008) : LC

LC

Ce taxon est protégé ou soumis à réglementation



Reptiles

Vipera aspis (Linnaeus, 1758)

Vipère aspic (Français)

(Chordata, Reptilia, Squamata)

Espèce évaluée sur Liste Rouge

Liste rouge des reptiles de France métropolitaine (2008)
Liste rouge européenne de l'UICN (2014) Liste rouge mondiale de l'UICN (2014)

Ce taxon est protégé ou soumis à réglementation

LC



Malpolon monspessulanus (Hermann, 1804)

Couleuvre de Montpellier (Français)

(Chordata, Reptilia, Squamata)

Espèce évaluée sur Liste Rouge

Liste rouge des reptiles de France métropolitaine (2008)
Liste rouge mondiale de l'UICN (Novembre 2012)
Liste rouge LR : NT

Ce taxon est protégé ou soumis à réglementation

NT



Rhinechis scalaris (Schinz, 1822)

Couleuvre à échelons (Français)

(Chordata, Reptilia, Squamata)

Espèce évaluée sur Liste Rouge

Liste rouge des reptiles de France métropolitaine (2008)
Liste rouge mondiale de l'UICN (Novembre 2012)
Liste rouge LR : NT

Ce taxon est protégé ou soumis à réglementation

NT



Podarcis liolepis (Boulenger, 1905)

Lézard catalan (Français)

(Chordata, Reptilia, Squamata)

Espèce évaluée sur Liste Rouge

Liste rouge mondiale de l'UICN (Novembre 2012)
Liste rouge des reptiles de France métropolitaine (2008)
Liste rouge LR : LC

Ce taxon est protégé ou soumis à réglementation

LC



Tarentola mauritanica (Linnaeus, 1758)

Tarente de Maurétanie (Français)

(Chordata, Reptilia, Squamata)

Espèce évaluée sur Liste Rouge

Liste rouge des reptiles de France métropolitaine (2008)
Liste rouge mondiale de l'UICN (Novembre 2012)
Liste rouge LR : LC

Ce taxon est protégé ou soumis à réglementation

LC



Timon lepidus (Daudin, 1802)

Lézard ocellé (Français)

(Chordata, Reptilia, Squamata)

Espèce évaluée sur Liste Rouge

Liste rouge des reptiles de France métropolitaine (2008)
Liste rouge européenne de l'UICN (2012)
Liste rouge mondiale de l'UICN (Novembre 2012)
Liste rouge LR : VU

Ce taxon est protégé ou soumis à réglementation

VU



Psammodromus algirus (Linnaeus, 1758)

Psammodrome algire (Français)

(Chordata, Reptilia, Squamata)

Espèce évaluée sur Liste Rouge

Liste rouge des reptiles de France métropolitaine (2008)
Liste rouge LR : NT

Ce taxon est protégé ou soumis à réglementation

NT



Chalcides striatus (Cuvier, 1829)

Seps strié (Français)

(Chordata, Reptilia, Squamata)

Espèce évaluée sur Liste Rouge

Liste rouge des reptiles de France métropolitaine (2008)
Liste rouge mondiale de l'UICN (Novembre 2012)
Liste rouge LR : VU

Ce taxon est protégé ou soumis à réglementation

VU



Crustacés

Triopscan criformis (Bosc, 1801)

(Arthropoda, Branchiopoda, Notostraca)

Espèce évaluée sur Liste Rouge

Liste rouge des crustacés d'eau douce de France métropolitaine (2012)

Ce taxon n'est pas protégé

NT



Branchipus schaefferi (Fischer, 1834)

(Arthropoda, Branchiopoda, Anostraca)

Espèce évaluée sur Liste Rouge

Liste rouge des crustacés d'eau douce de France métropolitaine (2012)

Ce taxon n'est pas protégé

NT



Mammifères

Genetta genetta (Linnaeus, 1758)

Genette commune

(Chordata, Mammalia, Carnivora)

Espèce évaluée sur Liste Rouge

Liste rouge mondiale de l'UICN (évaluation 2015)

Liste rouge européenne de l'UICN (2007)

Liste rouge des mammifères continentaux de France métropolitaine (2017)

Ce taxon est protégé ou soumis à réglementation

LC

Photo P.Haffner



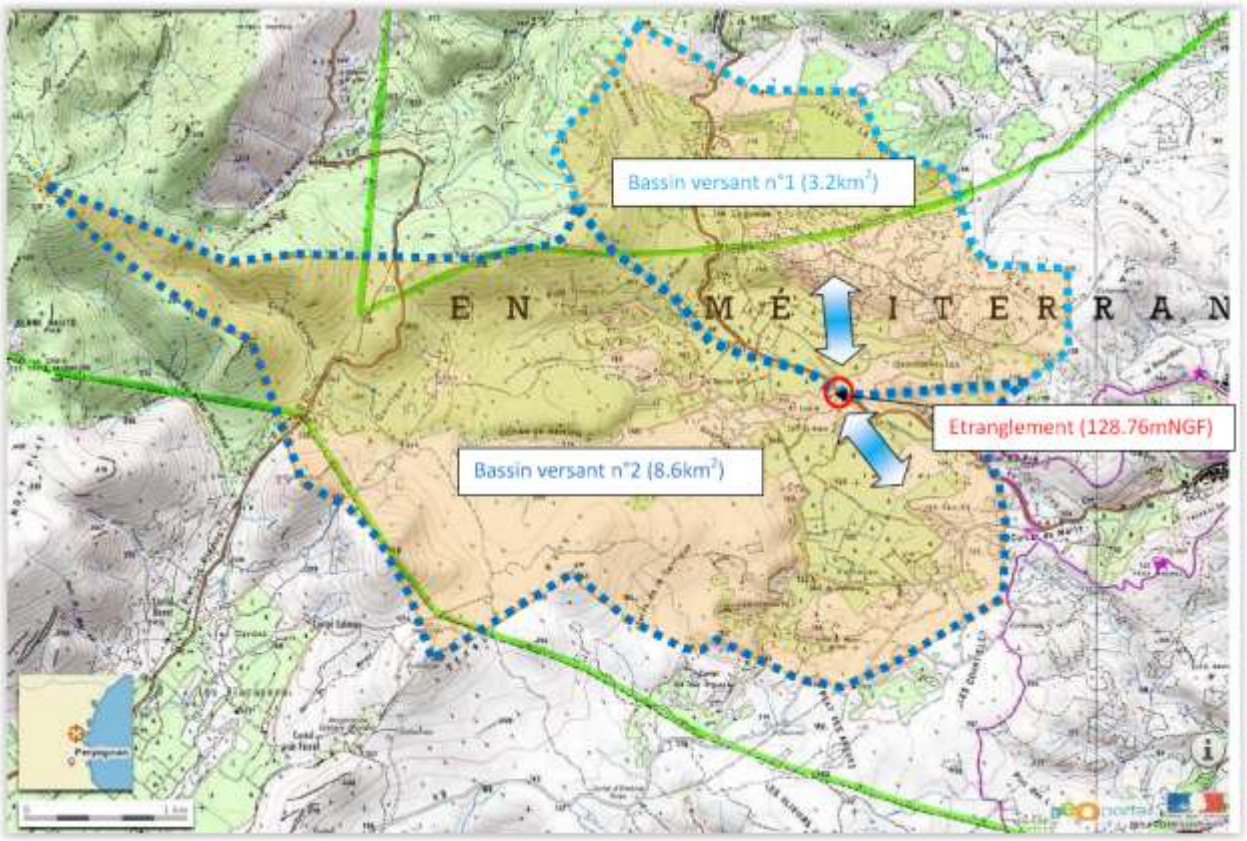
CHAPITRE 3 Diagnostic du Plan de Gestion

3.1 Fonctions hydrologiques

3.1.1 Fonctionnement de la zone humide

Le fonctionnement de la zone humide a été décrit dans le cadre de l'étude hydrique du plan de gestion (COGEAM 2017).

Comme il a déjà été décrit dans l'état des lieux, d'un point de vue topographique et hydraulique, la zone humide de Ventenac bénéficie des apports de deux sous bassins versants, l'un de 3,2 et l'autre de 8,6km^2.



Ces deux sous bassins sont connectés au niveau du pont de St Aubin (128,74mNGF).



Les analyses pédologiques ont révélé des sols très peu perméables qui conduisent les eaux de ruissellement à s'accumuler au niveau des points baset à y stagner (principalement au niveau de l'exutoire versl'aqueduc).

L'humidité de la zone de confluence est assurée par l'imperméabilité du sol et des occurrences de pluies relativement courtes (2 à 5 ans), la végétation qui s'y exprime (prairie humide) corrobore cette analyse.

Le seul exutoire de la zone humide est situé au niveau de l'aqueduc sous le col du Pré, celui-ci entre en action uniquement lorsque le Pla de Fitou est inondé (côte 124mNGF).
Le fait que l'aqueduc soit effondré combiné à sa pente très faible, favorise une restitution progressive des eaux vers le village et limite les phénomènes d'érosion et d'inondation.

C'est l'évapotranspiration et l'évaporation, associées à une forte fréquence de vent, qui vont jouer un rôle prépondérant dans l'assèchement de la dépression de Ventenac et de la zone humide, avec des pertes pouvant aller jusqu'à plusieurs millimètres par jour. L'eau accumulée pourra toutefois rester pendant plusieurs semaines en fonction de la quantité d'eau précipitée.

3.1.2 Fonction de régulation des crues

Bien que l'étude hydrologique menée dans le cadre de ce plan de gestion n'ait pas pour objectif de définir finement le rôle joué par la dépression de Ventenac dans la gestion des crues sur le village de Fitou, certains éléments peuvent néanmoins être notés.

Sur les pluies de faible occurrence, la dépression de Ventenac joue un rôle de bassin de rétention. Carte de représentation de la superficie occupée par l'eau pour les occurrences de pluie 2 ans et 10ans sur 15 min.



COGEAM 2017 - Occupation de l'eau pour une occurrence de pluie 2ans 15min

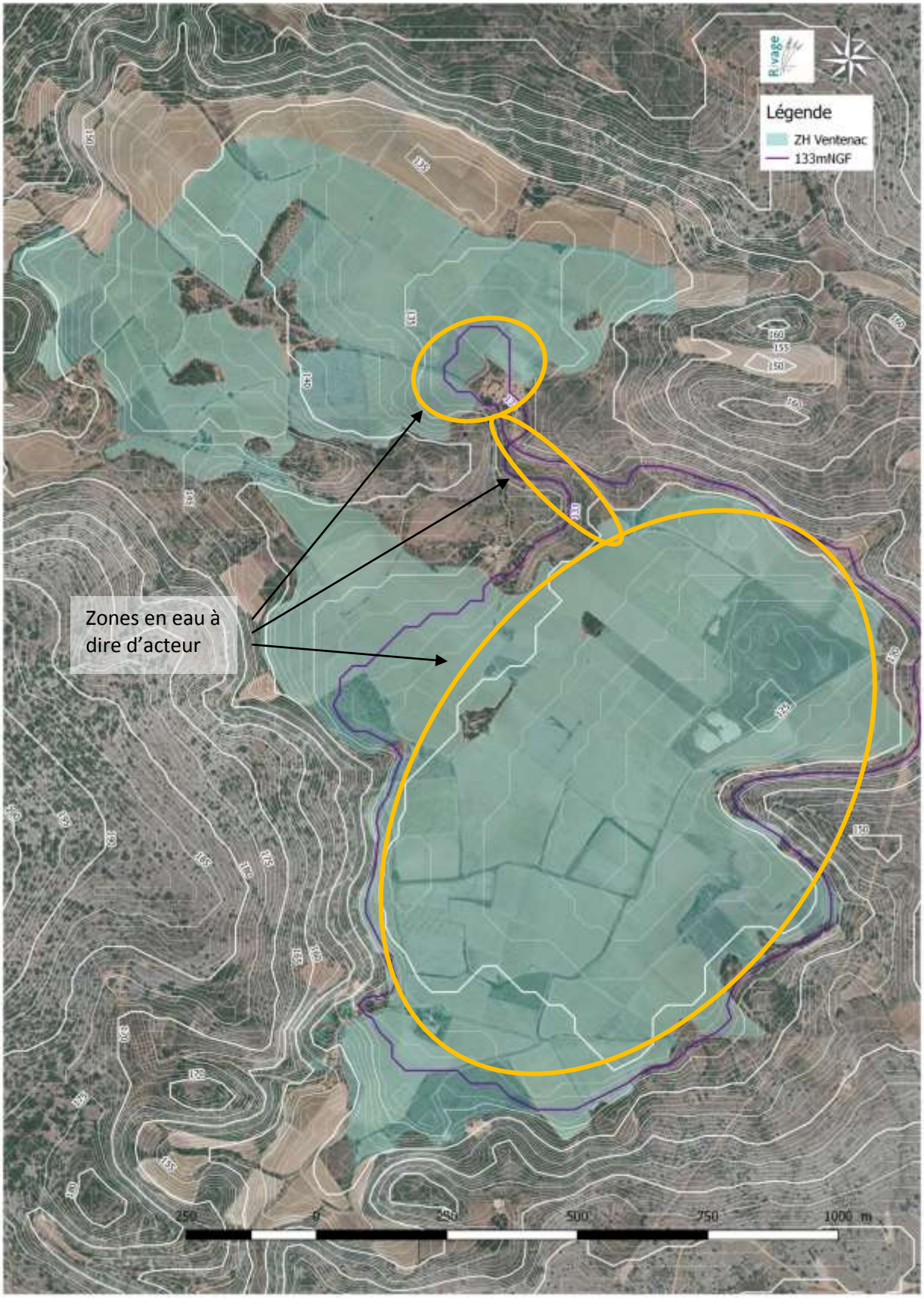


COGEAM 2017 - Occupation de l'eau pour une occurrence de pluie 10ans 15min

A ces occurrences l'aqueduc, qui est à une hauteur de 124mNGF, n'est pas mis en charge. On peut noter le fonctionnement des drains qui amènent les eaux de ruissèlement vers le point bas en accélérant les écoulements issus des parcelles en vigne.

En absence de modèle pour une pluie d'occurrence supérieur à 10 ans, une cartographie à dire d'acteur a été réalisée par RIVAGE. En septembre 1992, l'épisode de pluie correspondant à une pluie centennale, a conduit à la submersion d'une grande partie de la dépression de Ventenac (cf. en violet sur la carte ci-dessous). En comparant cette carte avec les lignes de niveau issues du MNT (cf. Carte ci-dessous) ce remplissage de la dépression correspondrait à un niveau d'eau qui arriverait à la côte de 133mNGF soit 9m au dessus du niveau de l'aqueduc du Pla de Fitou qui rentrerait alors en charge.

Etant donné l'absence de données sur le débit de fonctionnement actuel de l'aqueduc et sur le volume d'eau potentiellement stocké dans la dépression il est impossible de calculer la durée de la vidange.



RIVAGE 2018 – Courbes de niveaux (MNT Litto 3D)

On peut néanmoins conclure que la dépression de Ventenac offre un service de rétention des eaux de pluies en cas de fortes précipitations. Cette infrastructure naturelle protège le village de Fitou. Une étude spécifique portant sur les risques d'inondations en cas de réhabilitation de l'aqueduc est à envisager.
D'une part la protection de la population par le maintien de la zone humide en eau et d'autre part une pratique acceptable de la viticulture sur le Pla de Fitou seront alors à considérer finement.

3.2 Fonction biogéochimique et physique

D'un point de vue qualitatif, pour les 27 paramètres évalués (paramètres physico-chimiques et nutriments), il ressort de l'étude que les Gourgues et la fontaine des douaniers présentent des résultats similaires ce qui est cohérent d'un point de vue fonctionnel. La qualité de ces prélèvements est bonne pour ce qui est de l'azote et du phosphore voire très bonne pour les orthophosphates. Cette bonne qualité des eaux est probablement en lien avec le fonctionnement de ces sites soumis à peu d'apportsvenant de l'amont (surtout constitué de garrigue) potentiellement dilués dans le réservoir du karst.

Pour évaluer l'influence de l'utilisation viticole de la dépression de Ventenac, des analyses d'eau libre et interstitielle (paramètres physico-chimiques, nutriments, pesticides, métaux lourds, hydrocarbures etc..) ont été faites au niveau de l'exutoire situé à la confluence des deux fossés drainants. Les résultats sont moins bons en toute logique.

D'après l'étude hydrique de COGEAM-2017 voici l'analyse faite des résultats obtenus sur le prélèvement d'eau au niveau de l'exutoire:
« Les résultats montrent que plusieurs paramètres sortent des grilles de qualité. En effet, on note que :

- *En fonction de la grille SEQ Eau, pour les paramètres Oxygène dissous, DCO, MES, Nitrates, Cadmium, Nickel, Plomb et Nonylphénol, ceux-ci varient de passable à très mauvais voir hors grille.*
- *En fonction de la DCE, pour les paramètres Oxygène dissous, NH4, +, Nitrates, Orthophosphate, Nickel, Plomb et Nonylphénol, ceux-ci sont hors grille et de mauvaise qualité pour la biologie. »*

Extrait des éléments soulevant des problèmes :

Qualité de l'eau prélevée selon le SeqEau cours d'Eau	Très bonne	Bonne	Passable	Mauvaise	Très mauvaise
Oxygène dissous (1.88 mgO2/l)					**X**
Saturation en O2 (19,2 %)					**X**
DCO (47 mgO2/l))				**X***	
MES (470 µ/l)	**Hors grille**				
Nitrates (4.1 µg/l)	**Hors grille**				
Cadmium (si dureté faible) (<1 µg/l)	**Hors grille**				
Cadmium (si dureté moyenne)				**X**	
Cadmium (si dureté forte)				**X**	
Nikel (si dureté faible) (49.3µg/l)				**X**	
Plomb (si dureté faible) (40.6µg/l)				**X**	
Nonylphénol (1.34µg/l)				**X**	

*La valeur DCO en niveau de qualité mauvais n'est pas aberrante, l'échelle de valeur utilisée, le SeqEau, n'est que moyennement adaptée aux spécificités du site de Ventenac qui est en circuit clos.

Cette pollution pourrait être de type agricole pour ce qui concerne le nonylphénol.
En revanche la présence de pesticides dans les sédiments n'a pas été détectée.

Laproximité de la route, l'utilisation passée de la prairie comme terrain de motocross ou d'anciens dépôts sauvages pourraient être à l'origine de la présence de nickel et de cadmium.

Il s'agit d'une pollution difficilement biodégradable selon les résultats mais les risque de transferts à la lagune sont limités vu l'éloignement et les transferts hydrauliques en surface. L'imperméabilité du sol limite également les transferts vers l'aquifère.

L'état qualitatif du milieu reste correct ce qui peut en partie être lié au rôle de rétention voir d'épuration joué par la prairie humide ; il faudra donc veiller à ce qu'il ne se dégrade pas.

Les sédiments, prélevés au niveau de l'exutoire, ne sont pas pollué par des pesticides sute aux analyses réalisées (etude COGEAM 2017 p.47).

3.3 Fonctions biologiques et écologiques

Habitats et flore

Les pluies d'occurrence 2 ans à 10 ans suffisent àmaintenirl'écosystème de la prairie et les mares temporaires dans la zone de confluence donc pour préserver les habitats actuelsaucune intervention n'est souhaitable.

Faune

La fonction écologique ou fonction de corridorest effective par le fait que le chapelet de mares au niveau des Gourguesconstitue l'un des rares points de biodiversité inféodé aux zones humides dans cette zone. Les mares temporaires au sein de la zone de confluence participent également à ce corridor. La zone est également à fort intérêt en matière de corridor biologique pour l'avifaune et les reptiles mais les environs sont principalement destinés à la viticulture.

Il sera important de maintenir un niveau d'eau adéquat sur ces milieux riches en termes de biodiversité. Une mise en eau permanente ou un drainage de ces terrains auraient des incidences défavorables.

3.4 Fonctions paysagères et patrimoniales

L'intérêt paysager prend en compte les éléments historiques, culturels ou emblématiques marquants le paysage, la typicité et l'étendue de la Zone Humide.

La dépression de Ventenac est principalement occupée par des vignobles, excepté quelques « trous d'eau » vestiges d'une ancienne carrière de gypse au niveau des Gourgues.

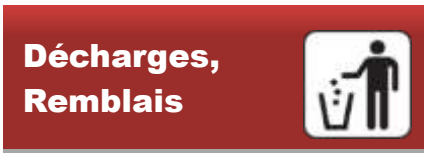
3.5 Menaces et pressions



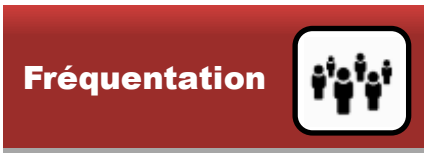
Circulation d'engins motorisés : La prairieconstituée de plusieurs parcelles privées situé sur le point bas de la dépression humide est utilisée en tant que circuit de cross.



Influence du bassin versant : Ladépression agricole et notamment les points bas reçoivent l'eau issue du lessivage des terres agricoles à proximité, aucune pollution majeure n'a été constatée.



Décharge sauvage et/ou remblais : La pratique est occasionnelle mais impactante et de natures diverses (pneus, matières plastiques, encombrants …) notamment sur les Gourgues.



Fréquentation significative : La proximité de la route en ce qui concerne les Gourgues et un facteur à prendre en compte, cette proximité engendre un usage régulier et sur toute l'année, avec un pic de fréquentation estivale. De nombreux amateurs de minéraux fréquentent les abords de cette zone humide sensible.La fréquentation des randonneurs est maitrisée par un sentier balisé.



Pompage / drainage / comblement : le comblement des Gourgues est régulièrement constaté (dernier apport de matériaux en 2013 par unagriculteur).
La dépression de Ventenac ayant une vocation agricole, la gestion de l'eau est faite dans ce sens. 2 canaux permettant l'exploitation des terres agricoles en viticulture sont présents. La pratique de curage des canaux est à surveiller.



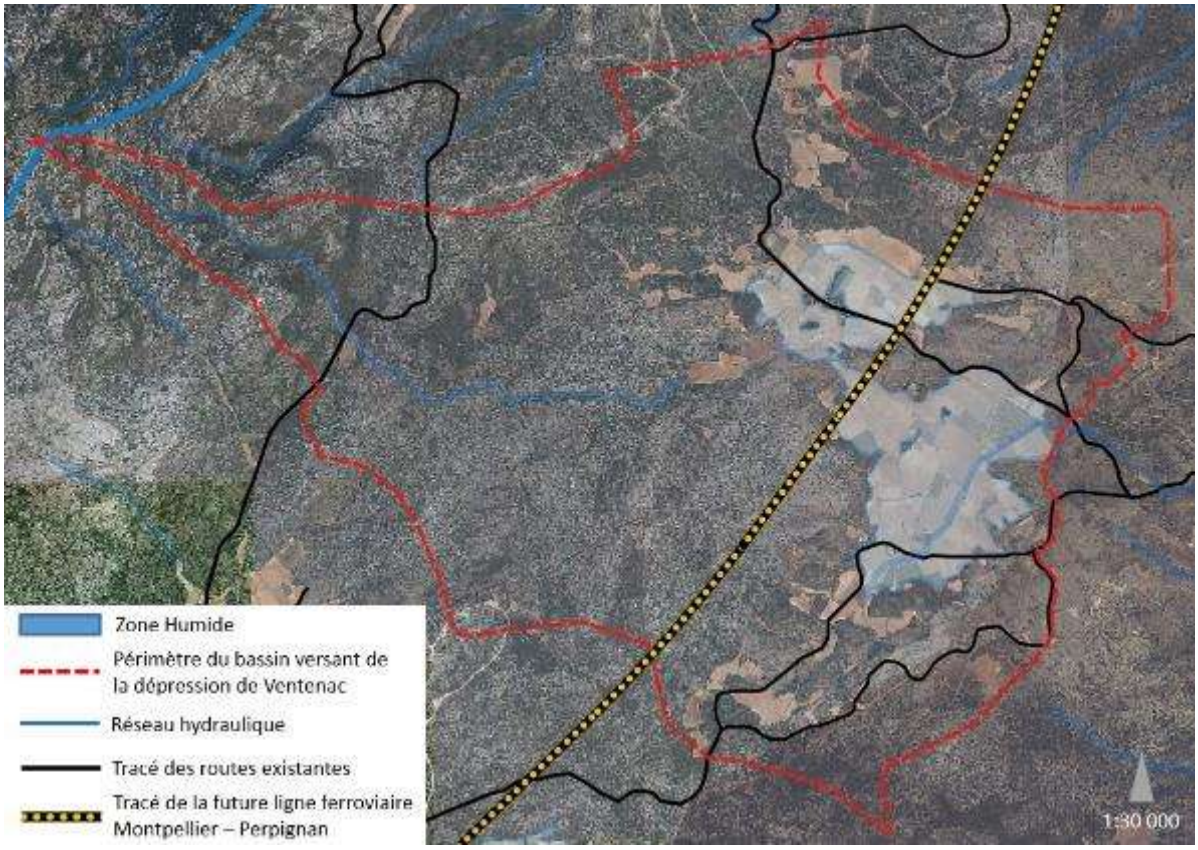
Proximité de route et/ou voie ferrée : La route se situe à quelques mètres au-dessus des Gourgues qui constituentun spot de biodiversité majeur de ce secteur. De nombreuses voies principalement à vocation agricoles arpentent ce site.



Espèces Envahissantes : La pression liée aux espèces envahissantes n'est actuellement pas identifiée comme étant problématique. Cependant cette implantation limitée est directement liée aux pratiques agricoles, il sera important de veiller au maintien de ce niveau d'infestation.

Point particulier sur le projet de voie ferrée :
Un projet de voie ferrée est porté par Réseau Ferré de France, certaines informations sont disponibles en ligne à l'adresse suivante :
http://www.ligne-montpellier-perpignan.com/

Plusieurs scénarii ont été envisagés, la dépression de Ventenac sera sans doute impactée par la mise en place de la voie ferrée. Cette destruction de Zone Humide devra être compensée. Les fonctions hydrauliques de l'ensemble de la Zones Humides seront perturbées.

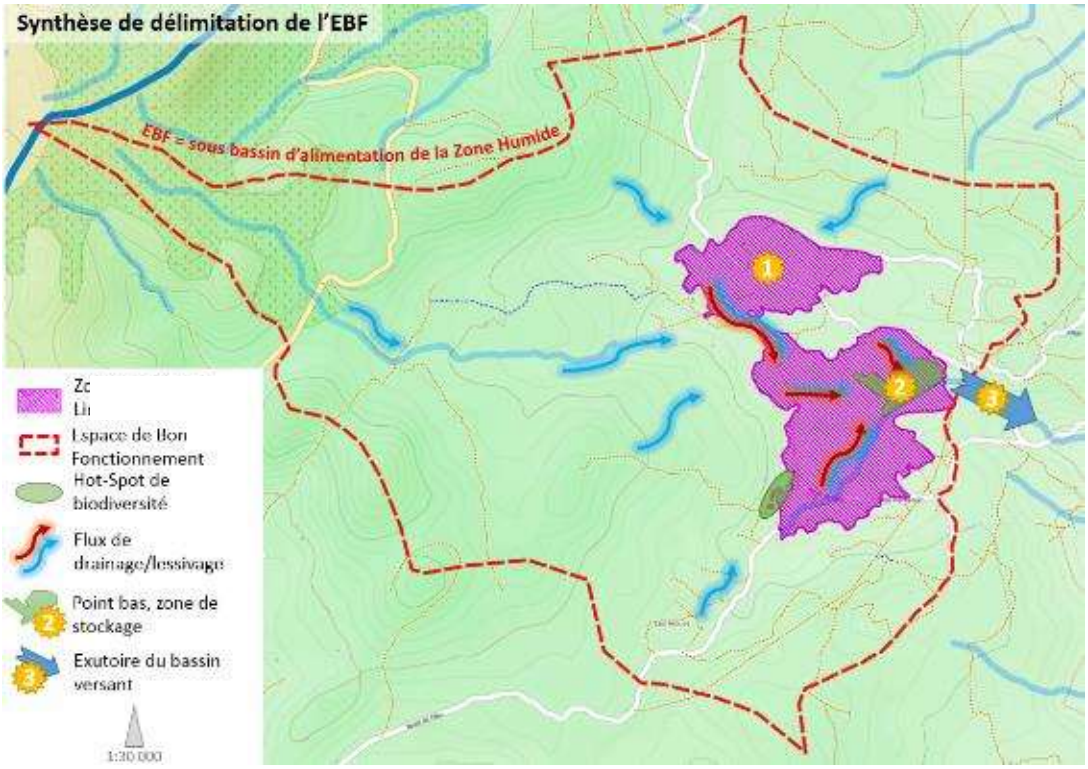


Les secteurs les plus intéressants tants en termes de biodiversité que d'un point de vue stockage sont toutefois épargnés.

3.6 Analyse fonctionnelle globalede la zone humide

« Toute zone humide est soumise à des interrelations multiples avec ses environs : écoulements d'eau, échanges biologiques… La connaissance et la gestion du site doivent donc s'étendre au-delà des limites de la zone gérée.
Le document de gestion définit son Espace de Bon Fonctionnement (ou EBF), zone de vigilance que le gestionnaire du site doit connaître pour éviter que de nouvelles dégradations d'origine anthropiques n'y prennent place. C'est l'espace minimum pertinent pour mettre en place une opération ambitieuse de restauration, prenant en compte l'ensemble des relations entre la zone humide et ses abords. » (Source : Boîte à outils zones humides – AR-RMC 2015)

Les trois fonctions principales (hydrologique et hydraulique / Physique et biogéochimique / Biologique et écologique) sur ce site se concentrent au niveau de la zone humide. Celle-ci bénéficie d'apports en eau superficielle d'un bassin versant relativement naturel, la viticulture domine et structure le milieu humide. Des apports en eau karstique sont également observés au niveau dusecteur des Gourgues. Les liens entre les apports karstiques et la dépression de Ventenac ne sont pas connus à ce jour. Ces liens importants dans le secteur des Gourgues n'influencent pas majoritairement le fonctionnement de la dépression dans sa globalité. C'est pourquoi le périmètre de l'Espace de Bon Fonctionnement (EBF) a été fixé sur la même emprise que le sous bassin versant de la dépression de Ventenac.



La structure encaissée de type cuvette et l'absence de réel exutoire permet de maintenir l'eau issue des précipitations au sein de la zone humide.
Cet environnement est favorable à la pratique de la viticulture et à l'implantation de certains habitats riches en biodiversité au niveau des points bas (2 sur la carte). Ces spots

de biodiversité sont relativement préservés à ce jour, l'aspect épuratoire et zone de stockage des mares temporaires et prairies à proximité de l'exutoire existent mais sont difficiles à quantifier.

Un autre service est rempli par cette dépression humide en termes de protection contre les inondations. En effet la fonction de drainage du bassin versant par l'exutoire (3 sur la carte) demeure très limitée à condition qu'il soit encore en état de fonctionnement.
Structurellement cette cuvette quasi fermée joue le rôle d'un bassin de rétention naturel qui retient l'ensemble des précipitations des 11,8km² que couvre le bassin versant. Sans cela les eaux de ruissellement traverseraient le village de Fitou en contre bas.

3.7 Enjeux

1. Enjeux socio-économiques

Les enjeux socio-économiques sont les suivants :

- Principalement axés sur la pratique de la viticulture.
- Développement et maîtrise de la fréquentation.
- Prise de conscience de la sensibilité et du patrimoine du site auprès des usagers.

2. Enjeux sur les fonctions

- Fonction hydrologique

Le Pla de Ventenac joue un rôle important de rétention des eaux en période d'orage et protège ainsi le village de Fitou naturellement.Cette fonction hydrologique ne pourra être poussée au delà d'une limite qui est celle de garder les vignes hors eaux. En effet ; les fossés qui bordent la zone de confluence jouent un rôle de drain vis-à-vis des vignes adjacentes pour les pluies d'occurrence jusqu'à 10 ans. Le maintien de ces drains constitue un enjeu important vis-à-vis de la viticulture

- Fonction d'épuration

La rétention d'eau au sein des prairies à proximité de l'exutoire unique implique un enjeu important sur le volet épuratoire des eaux de ruissellement issues des parcelles cultivées.

- Fonction écologique (habitats et oiseaux)

Cette fonction s'exprime principalement au niveau des Gourgues de Ventenac et de sa mosaïque de milieux.Les Gourgues constituent l'un des rares points d'eau permanents de ce secteur dominé par les garrigues au sein des Corbières. La préservation de ce type de milieu permet notamment l'identification de corridor en pas japonais.La zone humide des Gourgues peut présenter un intérêt pour les chauves souris en tant que site d'alimentation.

3. Enjeux sur le patrimoine

- Patrimoine biologique

Enjeux liés aux espèces (faune et flore) strictement inféodées aux milieux humides

Enjeux concernant les amphibiens :
La présence de mares temporaires et permanentes permet d'accueillir les amphibiens nécessitant un point d'eau lors d'une partie de leur cycle de vie.
Enjeux concernant la renouée de France, espèce végétale protégée, se développant au niveau de la prairie.

Enjeux liés aux autres espèces

Enjeux concernant les reptiles:

La présence des espèces de reptiles identifiés au sein du périmètre du plan de gestion constitue un enjeu de conservation. La pérennité de l'habitat de ces espèces et des conditions adéquat de vie leur sont nécessaires.

Enjeux concernant les mammifères :

La genette est identifiée sur le secteur. La pérennité de l'habitat de cette espèce et des conditions adéquat de vie lui sont nécessaires.

Enjeux concernant l'avifaune :

Plusieurs espèces d'oiseaux protégés sont présentessur le site. Leur aire de répartition est plus large que la zone humide mais le site des Gourgues est important notamment pour le cochevis de Thékla en période de nidification.

Enjeux concernant l'Anagyre fétide. Cette espèce n'est pas identifiée sur la zone humide mais en amont immédiat des Gourgues de Ventenac.

- Patrimoine paysager

Outre la valeur patrimoniale des vignobles et garrigues de la cuvette du Pla de Fitou, les Gourgues et la prairie de l'aqueduc présentent un intérêt paysager notable.

En résumé on peut dire que les enjeux sont de troisordres principaux :

- L'équilibre hydrologique à maintenir entre le drainage des vignes et la préservation des zones humides.
- La qualité des habitats (tant sur le plan fonctionnel que patrimonial) et de la biodiversité exprimée au niveau des spots de biodiversité.
- La qualité de l'eau en milieu agricole.

CHAPITRE 4 Objectifs du Plan de Gestion

Tel qu'il a été évoqué précédemment, ce plan de gestion s'inscrit dans un cadre plus large qui est la Stratégie de Gestion des Zones Humides du bassin versant de l'étang de Salses-Leucate, les plans de gestion doivent répondre aux objectifs de celle-ci.Le détail de ces éléments est consultable dans la SGZH.
http://rivage-salses-leucate.org/missions/zones-humides/telechargements-zones-humides/

4.1 Définition l'état fonctionnel favorable

En premier lieu il faut définir un état fonctionnel favorable de la zone humide en se basant sur les enjeux du site. Les enjeux sont les éléments (fonctionnels et patrimoniaux) qui doivent être préservés et traitésdans le cadre du plan de gestion.
Les fonctions hydriques et écologiques ont fait l'objet d'une analyse qui a permis de mettre en lumière les capacités de ce milieu. Dans notre cas, le fonctionnement du milieu a été modifié en profondeur ; d'étang en pâturages il y a plusieurs milliers d'années puis de pâturages en vignobles il y a plusieurs dizaines d'années.
Ces modifications structurelles et socio-économiques sont trop profondément inscrites pour que cette zone humide puisse retrouver son profil originel au regard de l'ensemble des fonctionnalités.
Les fonctions identifiées au sein de cette zone humide sont néanmoins réelles bien que pas idéalement exprimées vue les activités agricoles qui s'y déroulent.

4.2 Définition des Scénarios pour l'avenir de la ZH

4.2.1 Imaginer l'ambition possible du projet

Il a été nécessaire de s'interroger sur l'ambition possible du projet, en prenant un certain recul par rapport aux possibilités d'action à un instant donné.
Cette réflexion a présenté plusieurs facettes :

- *Evaluation des besoins de la zone : quelle pourrait être une restauration « complète » de la zone ?*
- *Evaluation des contraintes : existe-t-il des contraintes rédhibitoires à cette restauration ?*
- *Détermination des moyens à mobiliser. Dans bien des cas, une restauration ambitieuse n'est pas impossible, mais elle demanderait des moyens importants : moyens financiers, contrôle du foncier, accord entre partenaires, connaissances techniques…*

(En bleu/italique ; éléments issus du « Retour d'expérience des plans de gestion de zones humides sur les bassins Rhône Méditerranée et Corse – AE RM&C – 2015 »)

Cette réflexion a permis d'identifier le niveau d'ambition maximal du projet. Vu les contraintes inhérentes à l'aspect agricolede la quasi-totalité de la zone humide ce niveau restera modeste sur le volet quantitatif et ambitieux sur l'aspect qualitatif. Une analyse coûts/bénéfices a permis d'affiner les orientations prises.

La restauration pressentie combine une action sur la préservation de l'intégrité quantitative et qualitative des Gourgues et l'amélioration de la qualité de l'eau en espace agricole. Le projet comporte une dimension socio-économique, avec des équipements de découverte des milieux humides, des fonctions et usages, par le public et un partenariat avec les acteurs locaux (scolaires, associations…).

Ces différents éléments de réflexion nous permettent d'envisager des objectifs à long terme et des objectifs opérationnels.

Au cours de la phase de détermination des objectifs du plan de gestion, il est apparu indispensable d'envisager différents scénarios crédibles permettant de se projeter dans la gestion future de ce site.
La méthode des scénarios est intéressante dans les sites dont l'avenir est ouvert et incertain ; elle est plus est difficile à mener dans un site tel que celui-ci où peu d'alternatives existent en matière de gestion. L'exercice , qui a tout de même été réalisé, a permis de cerner l'ambition du projet.

4.2.2 Construction de scénarios

Lors de la construction des scénarios, plusieurs principes ont été observés :

- *Les scénarios doivent être crédibles, à court ou à long terme ;*
- *Les scénarios doivent être contrastés, pour permettre des comparaisons pertinentes ;*
- *Cet exercice doit être transparent et argumenté (effort à fournir, impacts des actions mises en œuvre…)*

Trois scénarios ont été développés pour le plan de gestion de la dépression de Ventenac dont voici les détails :

Scénario 1.
Vignobles en garrigues. Tendanciel

Descriptif

Le site fait l'objet d'une activité agricole importante et d'une gestion quasi inexistante des espaces naturels : entretien de la végétation de bords de routes, retrait des encombrants ou dépôts sauvages. Le site ne connait pas de dégradation majeure, mais il n'est pas entretenu.

Impacts

- Conséquences sur les fonctions et les services

Cette évaluation est prioritaire ; elle doit être menée à plusieurs échelles de temps, parce qu'une action bénéfique à court terme peut perdre ses effets à long terme. Les scénarios doivent être comparés à travers leur impact sur le changement de fonctionnalité et leur réversibilité.

Fonctions hydrauliques hydrologique	**Fonctions physiques biogéochimiques**	**Fonctions écologiques biologiques**
0	**0**	**-**
Le site continue de jouer un rôle modeste en matière de fonctions hydriques (lien nappe, stockage des eaux de ruissellement en période d'orage). Risque de dégradation qualitative et quantitative des spots de biodiversité.	La qualité de l'eau n'est pas évaluée.	Les Gourgues de Ventenac constituent une des rares zones en eau et une diversité d'habitats du secteur, la mise en péril de l'existence ou de la qualité de ce petit secteur peut présenter un problème pour les espèces inféodées aux zones humides. Notion de corridor remise en question à plus ou moins long terme.

Légende : Comparaison du scénario avec la situation actuelle :
0 : neutre, + favorable, - défavorable, ++/-- : très (dé)favorable, +- : effet variable (selon les parties du site, ou selon les fonctions).
Ce tableau est renseigné à dire d'expert, en fonction des connaissances disponibles sur le site.

- Conséquences sur les usages

Ce scénario n'est pas incompatible avec la poursuite de la viticulture, l'existence des spots de biodiversité n'est pas assurée à long terme.

- Coût

Les actions se limitant à des entretiens des chemins ruraux, le coût est négligeable, sera réduit à quelques retraits de dépôts sauvages et surveillance ponctuelle.

- Faisabilité

La faisabilité de ce scénario est maximale étant donné le niveau d'intervention minimaliste.

- Pérennité

L’intégrité du site à long terme est difficilement perceptible. Des pratiques d’habitats précaires ont été constatéesà proximité. Le comblement des Gourgues continuera.

Type de Scénario : Restauration ponctuelle / symptomatique

Espace de mise en œuvre de la gestion	Intervention à l'échelle de l'unité écologique ou de la parcelle (une petite partie du site)
Pas de temps	Restauration ponctuelle, non pérenne. Il sera nécessaire de renouveler l’opération dans quelques années.
Spécialisation de l'action	Restauration ciblée sur un dysfonctionnement, une fonction
Niveau d'intervention	Intervention sur les conséquences des dysfonctionnements
Cibles de l'action	Composition de la ZH (végétation)
Motivation de la restauration	Une fonction, un service : approche ciblée

Scénario 2.
Préservation de la biodiversité, amélioration de la qualité de l'eau et ouverture au public

Descriptif

Ce scénario vise à restaurer les qualités et assurer un fonctionnement du site.
Les actions portent principalement sur la préservation des Gourgues, la sensibilisation du public et l'amélioration des pratiques agricoles.
La qualité de l'eau est améliorée (réduction de l'usage de pesticides).

Impacts

- Conséquences sur les fonctions et les services

Fonctions hydrauliques hydrologique	**Fonctions physiques biogéochimiques**	**Fonctions écologiques biologiques**
+	**+**	**+**
Le Pla de Ventenac continue à remplir sa fonction de régulation des crues en période d'orage. Le village est ainsi préservé lors de fortes pluies. Les fonctions hydriques sont à préserver notamment à travers des opérations de veille ou de maîtrise foncière.	La qualité de l'eau est connue et préservée par l'amélioration des pratiques agricoles.	Les habitats humides mis en défens sont préservés d'une pratique de dépôts sauvages récurrents.

- Conséquences sur les usages

Ce scénario modifie fortement les usages actuels par des contraintes sur certaines pratiques agricoles. La maitrise de la fréquentation au niveau des Gourgues limitera les dépôts sauvages. Le public, jusque-là relativement absent du site est invité à découvrir les richesses identifiées sur cette zone humide. La sensibilisation étant un levier majeur des espaces naturels.
La fréquentation du site augmentera avec les aménagements de découverte du patrimoine naturel.

- Coût

Les études (Hydrique, faune, flore) permettant de réaliser le diagnostic du plan de gestion ont un coût à ne pas négliger bien que celles-ci soient généralement accompagnées financièrement. Le principal poste de dépense portera sur les équipements de mise en défens des Gourgues et la création du sentier de découverte. Dans les deux cas, des financements et partenariats sont nécessaires.

- Faisabilité

La mise en œuvre de moyens humains et financiers est à prendre en compte.
La durée de mise en œuvre d'un plan de gestion de ce type peut s'étendre sur plusieurs années.

- Pérennité

Ce scénario n'augmente pas la surface en zone humide mais préserve son existence au niveau des Gourgues et améliore la qualité des milieux agricoles. La communication autour de ce site permettra une appropriation des enjeux par la population locale et les touristes. Le gestionnaire de ce site sera la mairie de Fitou, propriétaire des Gourgues, assisté par le syndicat RIVAGE et les différents partenaires techniques et financiers impliqués dans la gestion de ce site. Un travail de sensibilisation auprès du monde agricole est à mettre en œuvre pour une amélioration des pratiques sans mise en péril de l'activité viticole.

Type de Scénario : Restauration partielle ambitieuse

Espace de mise en œuvre de la gestion	Intervention à l'échelle de la zone humide
Pas de temps	Restauration semi-pérenne les effets de la restauration perdureront durant 5 ans ou plus.
Spécialisation de l'action	Restauration simultanée de différentes fonctions.
Niveau d'intervention	Intervention sur les causes de l'ensemble des dysfonctionnements
Cibles de l'action	Flux (eau, matières) Processus d'autoépuration, faune/flore et habitats
Motivation de la restauration	La majeure partie des fonctions ou services

Scénario 3.
A la reconquête du passé.
Restauration fonctionnelle et surfacique ambitieuse

Descriptif

L'objectif est beaucoup plus ambitieux et le projet porte sur une reconfiguration en profondeur du site. Les actions du scénario précédent sont mises en œuvre. La gestion hydraulique actuelle est revue pour maintenir des niveaux d'eau importants sur de plus longues durées.

Afin de retrouver un profil de milieu tel qu'il était auparavant, les surfaces en vignes sont réduites au profit d'espaces pastoraux.

Impacts

- Conséquences sur les fonctions et les services

Fonctions hydrauliques hydrologique	**Fonctions physiques biogéochimiques**	**Fonctions écologiques biologiques**
++	**++**	**++**
L'augmentation des surfaces et le temps de maintien des zones en eau favorisent l'infiltration.	La qualité de l'eau est connue, un ouvrage de rétention de l'eau est mis en place, la phytoépuration est améliorée.	Les surfaces d'habitats humides variés et de qualité sont multipliées.

- Conséquences sur les usages

Ce scénario demande un investissement important de la part de la collectivité mais permet une nette amélioration des milieux. Les usages seront impactés au même titre que le scénario précédent. Impact fort sur la profession viticole. Des travaux de gestion hydrauliques sont à prévoir.

- Coût

Le coût d'expertise technique et naturaliste, d'assistance à maitrise d'ouvrage, des travaux gestion hydraulique, et d'acquisition foncière représentent un projet qui prend une dimension biensupérieure.

Additionnés à ceux-ci il faut prendre en compte également les frais estimés dans le scénario précédent.

- Faisabilité

Les exigences d'un tel projet seront importantes tant en « temps Homme » qu'en compétences techniques.

Il n'est que très peu pertinent de proposer un tel scénario dans le contexte viticole historique que présente la commune de Fitou.

- Pérennité

Ce scénario permettrait de développer les surfaces et la qualité des milieux. Une gestion plus importante du site sera à prévoir avant stabilisation de l'écosystème. (Risques de prolifération d'espèces exotiques, rudérales et opportunistes, suivi de l'adaptation des espèces animales et végétales patrimoniales à prévoir). La pérennité de ce scénario est positive à long terme si l'on ne tient pas compte du facteur agricole/économique.

Ce scénario n'est pas recevable.

Type de Scénario : Restauration complète

Espace de mise en œuvre de la gestion	Intervention à l'échelle de l'Espace de Bon Fonctionnement
Pas de temps	Restauration pérenne. Les effets de la restauration perdureront durant plusieurs décennies.
Spécialisation de l'action	Restauration simultanée des différentes fonctions, traitement de l'ensemble des dysfonctionnements
Niveau d'intervention	Intervention sur les causes de l'ensemble des dysfonctionnements
Cibles de l'action	Flux (eau, matières) Processus
Motivation de la restauration	Ensemble des fonctions et services Priorité donnée à la pérennité des fonctions « eau ».

Choix du scénario

Les acteurs se sont prononcés sur un scénario, à la fois faisable avec les moyens disponibles, positif pour le fonctionnement de la zone humide et acceptable pour la profession agricole.

	Scénario 1. ***Vignobles en garrigues. Tendanciel***	***Scénario 2. Préservation de la biodiversité, amélioration de la qualité de l'eau et ouverture au public***	***Scénario 3.*** ***A la reconquête du passé.*** ***Restauration fonctionnelle et surfacique ambitieuse***
Fonctions hydrauliques hydrologiques	**0**	**+**	**++**
Fonctions physiques géochimiques	**0**	**+**	**++**
Fonctions écologiques biologiques	**-**	**+**	**++**
Usages	**0**	**++**	**+-**
Faisabilité, coût	**++**	**-**	**--**
Pérennité	**-**	**+**	**++**

Le scénario 2 semble être le plus intéressant par sa pérennité, sa cohérence et sa faisabilité tant technique que financière et sa pertinence dans un contexte viticole historique :
Ce scénario consiste en :

- La préservation de la fonction de régulation des crues du Pla de Ventenac tout en n'augmentant pas les surfaces inondées dans la zone de confluence.
- La préservation de l'activité agricole accompagnée d'une amélioration des pratiques.
- La préservation et la restauration des systèmes humides.

La commune de Fitou, la Communauté de Communes Corbières Salanque Méditerranéeet le syndicat RIVAGE, identifiés comme maitrise d'ouvrage sur la majeure partie des actions, se positionnent sur ce scénario.

4.3 Définition des Objectifs

En lien avec le scénario choisi, les objectifs porteront principalement sur les fonctions et enjeux identifiés.
Les objectifs devront également être orientés vers la préservation du site notamment les spots de biodiversité, l'amélioration de la qualité de l'eau et l'accueil du public. Etant dominée par la viticulture, l'un des leviers de préservation de cette zone humide passera par une sensibilisation du monde agricole sur les enjeux identifiés.
Après travaux, le site devra fonctionner de façon relativement autonome, sans nécessité d'une gestion récurrente trop importante.

4.3.1 Les objectifs à long terme ou objectifs stratégiques

Préserver durablement etmettre en valeur l'ensemble des zones humides de la dépression de Ventenac, et impliquer la profession viticole dans l'amélioration de la qualité de l'eau.

4.3.2 Les objectifs du plan de gestion ou objectifs opérationnels

Les **objectifs** du projet ne peuvent pas être définis par rapport à un état de référence vu le contexte agricole. L'objectif général du projet vise à préserver les fonctions existantes (hydriques et biologiques sur des secteurs précis) et à exprimer les potentialités du site en matière d'accueil du public.

- **O1 : Pérenniser et protéger les secteurssensibles (Gourgues, prairie …).**
- **O2 : Favoriser les pratiques agricoles vertueuses (eau/IAE).**
- **O3 : Gérer les habitats (espèces envahissantes et les déchets).**
- **O4 : Gérer la fréquentation du public, informer, sensibiliser.**

Il a été envisagé de hiérarchiser ces objectifs, cette option n'a pas été retenue.
Aucun objectif spécifique n'a été formulé sur le fonctionnement hydrique, hydro-biologique ou hydrogéologique, ces aspects seront partiellement traités à travers la gestion des pratiques agricoles. Des objectifs spécifiques à ces fonctions n'auraient que peu de pertinence dans le cadre de ce plan de gestion, à l'échelle de ce site et dans le pas de temps du plan de gestion qui est de 6 années.

CHAPITRE 5 Actions du Plan de Gestion

Le programme d'actions a été élaboré en concertation avec les acteurs locaux. Chacun des membres du COPIL a pu apporter ses connaissances, ses préoccupations ou ses propositions. Ce travail a permis de discuter et de construire ensemble les différentes fiches.
Chaque opération de gestion fait l'objet d'une fiche détaillée qui contient toutes les actions permettant la mise en œuvre de l'opération en question. Les actions sont décrites et chiffrées lorsque le coût a pu être évalué.
L'évaluation financière du coût des actions de gestion a été réalisée sur la base de simple devis.
Chaque opération de gestion est présentée sous la forme d'une fiche synthétique décrivant les actions concrètes à mettre en œuvre pour répondre aux orientations de gestion et de conservation préconisées dans le Plan de Gestion.

5.1 Forme des fiches Actions

Les fiches Actions constituent l'outil du gestionnaire qui lui permettra de mettre en œuvre les actions proposées dans le cadre de ce plan de gestion. Elles comportent plusieurs rubriques tel que présenté ci contre.

Chaque Action est décrite et chiffrée sur la base de devis ou sur retour d'expérience le cas échéant.

Des cartes, schéma ou photos sont susceptibles d'accompagner les fiches actions pour permettre de préciser une notion ou un secteur.

L'emprise concernée par la fiche action est identifié à plusieurs échelles :

Emprise de la commune	Emprise de la Zone Humide	Secteur des Gourgues
		

FICHE 1

Titre de l'Opération

		Objectifs opérationnels concernés
Action 1		O, …
Action 2		
Action 3		

Démarches connexes		Localisation	Domaines d'Actions :				
			Connaissance	Quantité	Valeur	Sensibilisation	Animation
SAGE	OUI 100%						
	NON 0%						
AUDE	OUI 100%						

Echéancier

Action	Priorité/ Faisabilité		Pour mémoire 2014>2017	Année 1 2018	Année 2 2019	Année 3 2020	Année 4 2021	Année 5 2022	Année 6 2023
Action 1	1/1								
Action 2	1/2								
Action 3	1/3		Chiffré en € TTC						

Contexte et justification :			
Description des Actions :	**Action 1 :**		
	Action 2 :		
	Action 3 :		
Résultats attendus :			
Difficultés pressenties :			
Propriété foncière :	CDL, Commune, Privés, …		
Suivi et évaluation :			
Pilotage des actions :	**Maitrise d'ouvrage :** La Commune & la Communauté de Communes Corbières Salanque Méditerranée, SIAH des Corbières maritimes assisté par RIVAGE…		
Partenaires techniques pressentis :	La Communauté de Communes Salanque Méditerranée, le SIAH, RIVAGE, Commune, CCCSM, Agence de l'eau, CD, CDL, EID, CEN-LR, DDTM, DREAL-LR, FDC-11, LPO-11, Associations, …		
Moyens nécessaires :		Humains (jours ETP / an)	Matériels
	A1		
	A2		
	A3		
Cadre de mise en œuvre & Financements mobilisables :	Europe, Etat (DREAL), Région, Départements, Commune, Agence de l'Eau, Privés, Mécénat, …		

5.2 Priorisation des Actions

En ce qui concerne les coûts, les temps Hommes pris en compte sont ceux de la Communauté de Communes Salanque Méditerranée, du SIAH des Corbières maritimes, de RIVAGE et des agents de la commune. Les temps Homme des partenaires techniques ne sont pas pris en compte dans les fiches opérations.
La priorisation des fiches opérations a pour objectif de permettre l'établissement d'un calendrier de mise en œuvre des actions.

La priorisation des Actions répond à plusieurs facteurs :

- **La priorité**, relative des actions les unes par rapport aux autres,
- **La faisabilité**, dépendant des contraintes techniques et/ou financières.

3 Niveaux de priorité

Priorité 1	Action prioritaire à mettre en œuvre dès le début du Plan de Gestion. Il s'agit soit d'actions préalables à la mise en place d'autres actions, soit d'actions pour lesquelles la faisabilité est grande et les résultats attendus immédiats.
Priorité 2	Action ne nécessitant pas de mise en œuvre immédiate mais dont la réalisation est très importante.
Priorité 3	Action pouvant être réalisée après les actions prioritaires, ou nécessitant une amélioration préalable des connaissances.

3 Niveaux de faisabilité

Les éléments considérés dans la définition de cette faisabilité sont :

- **Faisabilité technique** : contraintes écologiques et techniques (capacité de restauration des milieux…), statut foncier (propriétaires unique ou multiples, public ou privé), maîtrise d'ouvrage (présence ou absence de maîtres d'ouvrage potentiels), réalisation d'études préalables (diagnostics, maîtrise d'œuvre, incidences…).
- **Faisabilité financière** : coûts d'investissement, d'entretien, moyens de financements.

Niveau 1 (facile)	Contraintes techniques faibles, propriétaire foncier public, présence d'un MO identifié, réalisation de diagnostic préalable, faible coût de réalisation, mesure contractuelle
Niveau 2 (moyen)	Contraintes techniques modérées, propriétaires multiples publics et privés, réalisation préalable de diagnostic et d'étude de maîtrise d'œuvre, présence d'un MO potentiel, coût de réalisation modéré
Niveau 3 (complexe)	Contraintes techniques importantes, réalisation d'études préalables de maîtrise d'œuvre et d'incidence, propriétaires fonciers multiples et privés, pas de MO identifié, coût de réalisation élevé, mesure non contractuelle

Il s'agira donc de mettre en œuvre les actions à priorité 1 et faisabilité 1 au début de la mise en œuvre du Programme d'Action, et d'ores et déjà de préparer la réalisation des actions à priorité 1 et faisabilité 3 (lancement des études préliminaires, recherche des financements…). Ces actions demandent un temps plus important de préparation et d'animation.

5.3Cadre de mise en œuvre

L'Agence de l'Eau accompagne techniquement et financièrement les Plans de Gestion des zones humides issus de la Stratégie de gestion des zones humides sur le périmètre du SAGE de l'étang de Salses-Leucate. Le financement de l'Agence de l'Eau porte notamment sur les études préalables et éventuellement sur les opérations de préservation et de reconquête des fonctions intrinsèques aux zones humides.

La Communauté de Communes Corbières Salanque Méditerranées'engage aux côtés de la commune de Fitou, financièrement sur plusieurs actions du Plan de Gestion et notamment sur un contrat Natura 2000 avec l'appui technique du syndicat de préfiguration du PNR Corbières –Fenouillède animateur du site ZPS Basses Corbières.

Le SIAH des Corbières maritimes et le SIVOM des Corbières Maritimes, également compétents sur le site, allouent un budget à la réalisation, de plusieurs actions de fonctionnement et/ou d'investissement.

Le CD11 accompagne également techniquement et financièrement des projets réfléchis et élaborés dans une logique de concertation et de gestion globale. Les subventions du CD11répondent quant à elles à un règlement bien précis et sont uniquement attribuéespour des actions d'investissement concernant la préservation et la restauration des habitats naturels et des milieux aquatiques, la canalisation de la fréquentation, la sensibilisation à l'environnement et l'amélioration des connaissances scientifiques.

RIVAGE est assistant à maître d'ouvrage et partenaire technique. Etant donné que la commune est partiellement propriétaire de la zone humide, plusieurs actions peuvent être réalisées en partenariat.

5.4Liste des fiches Actions

Voici la liste des fiches actions développées dans le cadre de ce Plan de Gestion. Chacune est rattachée à l'un des domaines identifiés dans le cadre de la Stratégie de Gestion des Zones Humides et toutes les actions rentrent dans le cadre de l'animation de cette démarche.

Certaines actions prioritaires ont été anticipées.

- Mise en place d'un sentier d'interprétation
- Accompagner les agriculteurs pour une amélioration des pratiques agricoles
- Mise en place d'une lisse en bois de mise en défens des Gourgues

Objectif		Fiche	Intitulé
	**O1 : Pérenniser et protéger les habitats sensibles**	**1**	Mettre en défens les Gourgues (préservation et sécurité)
		2	Mettre en place une stratégie foncière
	**O2: Favoriser les pratiques agricoles vertueuses (eau/IAE).**	**3**	Favoriser des pratiques agricoles cohérentes avec les enjeux identifiés
	O3 : Gérer les habitats (espèces envahissantes et les déchets).	**4**	Gérer les habitats
		5	Améliorer les connaissances
	**O4 : Gérer la fréquentation du public, informer, sensibiliser.**	**6**	Sensibiliser aux enjeux du site

Le temps Homme a été évalué pour chaque opération. Pour ne pas alourdir les fiches le coût n'a pas été indiqué à chaque fois mais évalué dans le tableau intitulé « 5.5 Programme prévisionnel et financier ». Ce montant a été estimé à 200€ par jour.

FICHE 1 — Mettre en défens les Gourgues (préservation et sécurité)

		Objectifs opérationnels concernés
Action 1	Matérialiser le bord de route par pose de lisses en bois	Objectif #1
Action 2	Informer le publique sur l'objectif de la mise en défens	Objectif #1, #4

Démarches connexes		Localisation	Domaines d'Actions :				
			Connaissance	Quantité	Valeur	Sensibilisation	Animation
SAGE	**OUI** 100%						
	OUI 100%						
AUDE	**OUI** 100%						

Echéancier

Action	Priorité/ Faisabilité		Pour mémoire 2014>2017	Année 1 2018	Année 2 2019	Année 3 2020	Année 4 2021	Année 5 2022	Année 6 2023
Action 1	**1/2**		0	9 900€					
Action 2	**1/2**		0	750€					

Contexte et justification :	Mise en défens du site par des aménagements légers et peu coûteux pour gérer : - La pratique de décharge sauvage - Le comblement de zones humides - La destruction d'habitats pou les espèces faune/flore inféodées à ces milieux humides - La sécurité des personnes liée à l'accès à des zones marécageuses ou à pic - Le stationnement et la fréquentation anarchiques
Description des Actions :	**Action 1 :** Installer une lisse en bois bordant la route, canalisant le public et permettant de limiter la perte en surface et en qualité des zones humides identifiées comme hot spot de biodiversité. **Action 2 :** Installer un panneau mettant en avant l'importance de préserver cette zone pour l'intérêt qu'elle représente notamment en termes de corridor en pas japonais pour les oiseaux. L'importance de la ZPS devra être mise en avant. Le panneau devra être installé concomitamment aux glissières.
Résultats attendus :	Préservation des accès, élimination des zones de dépôts sauvages, préservation des habitats et espèces.
Difficultés pressenties :	Le coût
Propriété foncière :	La route est bien une départementale, cependant c'est à la commune (ou la CCCSM) que revient la gestion de celle-ci. 
Suivi et évaluation :	Réunions de préparation, réunions de chantier, installation des lisses
Pilotage des actions :	**Maitrise d'ouvrage :** la CCCSM assisté par RIVAGE, le syndicat de préfiguration du PNR Corbières Fenouillèdes, & la Commune.
Partenaires	La DDTM, la Région Occitanie …

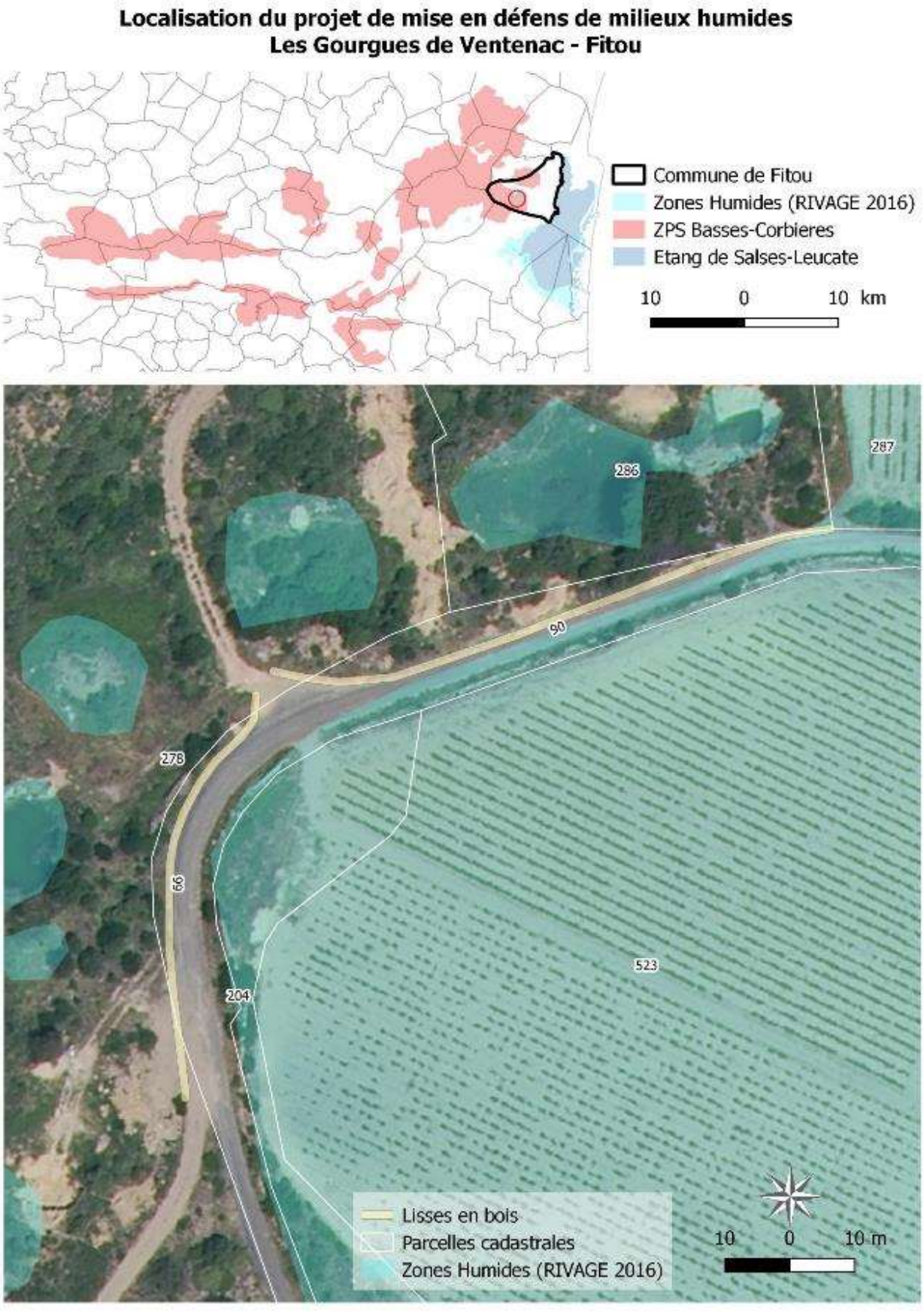
techniques pressentis :			
Moyens nécessaires :		**Humains (jours ETP / an)**	**Matériels**
	A1	3xRIVAGE, 3xPNR-CF, 3xCCCSM	-
	A2	3xRIVAGE, 1xPNR-CF, 1xCCCSM	-
Cadre de mise en œuvre & Financements mobilisables :	**Cette action est éligible aux aides financières délivrables dans le cadre de Natura 2000.** Réalisé par la CCCSM avec appui technique de RIVAGE, du Syndicat mixte de préfiguration du PNR Corbières-Fenouillèdes et de la commune. Mise en place d'un contrat Natura 2000 déposé en 2017 par la CCCSM. Financements Etat et FEADER.		

Observations :
Un arrêté d'alignement sera peut-être à prendre par la mairie avant de procéder à la mise en place des lices en bois le long de la route. La CCCSM prendra contact avec la mairie (urbanisme) un mois avant les travaux.
La CCCSM est compétente sur l'emprise de la voirie, seuls quelques mètres pénètrent une parcelle propriété de la commune de Fitou.

Le contrat Natura 2000 sollicité est présenté en annexe de ce document et permet le financement de 80% de cet aménagement.



Schéma d'implantation.



Un panneau d'information devra accompagner l'aménagement (projet à compléter).



FICHE 2 Mettre en place une stratégie foncière

		Objectifs opérationnels concernés
Action 1	Identifier le foncier à enjeux	Objectif #1, #3
Action 2	Démarrer de la veille foncière sur les zones à enjeu.	Objectif #1, #3
Action 3	Mise en place de l'animation foncière pour mobiliser les structures compétentes et les outils de maîtrise foncière	Objectif #1, #3

Démarches connexes		Localisation	Domaines d'Actions :				
			Connaissance	Quantité	Valeur	Sensibilisation	Animation
SAGE	OUI 100%						
	OUI 100%						
AUDE	OUI 100%						

Echéancier	Action	Priorité/ Faisabilité		Pour mémoire 2014>2017	Année 1 2018	Année 2 2019	Année 3 2020	Année 4 2021	Année 5 2022	Année 6 2023
	Action 1	1/1			0					
	Action 2	1/1				0	0	0	0	0
	Action 3	1/1		0		0				

Contexte et justification :	De nombreuses structures sont susceptibles de faire de l'acquisition foncière sur des parcelles de Zones Humides identifiées à enjeu. **Le but étant de préserver ou de retrouver un bon fonctionnement des milieux humides et de mener une gestion optimale des espèces et des espaces.**
Description des Actions :	**Action 1 :** Une analyse de l'adéquation entre l'occupation du sol et les fonctions de la zone humide sera réalisée. Ceci permettra de définir des propositions de stratégie foncière en fonction des enjeux hydro, biodiv, préservation milieux. Des préconisations seront formulées sur les secteurs à fort enjeux : gestion applicables, moyens à mettre en œuvre pour mettre en relation les propriétaires et les structures compétentes. L'acquisition ne semble pas être un mode d'action opportun. L'animation foncière sera à privilégier.
	Action 2 : Il sera néanmoins nécessaire de réaliser une veille foncière sur les zones humides à enjeu définies précédemment. Pour rappel, le droit de préemption des ENS s'applique aux communes quand le CD11 ne donne pas suite aux DIA des notaires. La veille foncière est partiellement assurée par la ZPENS, ce travail pourra être réalisé en étroite collaboration avec le Département.
	Action 3 : Une mosaïque d'habitats sera à privilégier dans le cadre de la mise en place d'une gestion différenciée. La diversité de milieux pourra être bénéfique à l'exercice de l'activité agricole. Certaines parcelles pourront être gérées afin d'améliorer leur capacité à la rétention d'eau. Ceci pourra être pris en charge dans le cadre de l'animation foncière. L'animation foncière consistera à mettre en contact dans le cadre de réunions, individuelles ou groupées, des propriétaires et des structures ou particuliers identifiés pour une gestion adaptée des zones à enjeux définies préalablement. Une présentation du Plan de Gestion sera faite ainsi qu'une information sur la règlementation portant sur les zones humides ou encore les documents d'urbanisme en vigueur. Si l'acquisition n'est pas privilégiée, des démarches de mise en place de commodat ou de convention seront proposées et accompagnées techniquement. Le cas échéant, les structures potentiellement acheteuses seront mobilisées en vue d'établir une stratégie d'acquisition et définir le devenir ou la mise en œuvre de la gestion sur ces parcelles. **Le Conseil Départemental de l'Aude a compétence pour développer une politique de mise en valeur des espaces naturels sensibles grâce à la loi du 18 juillet 1985. Pour cela, il dispose, entre autres, d'un outil afin**

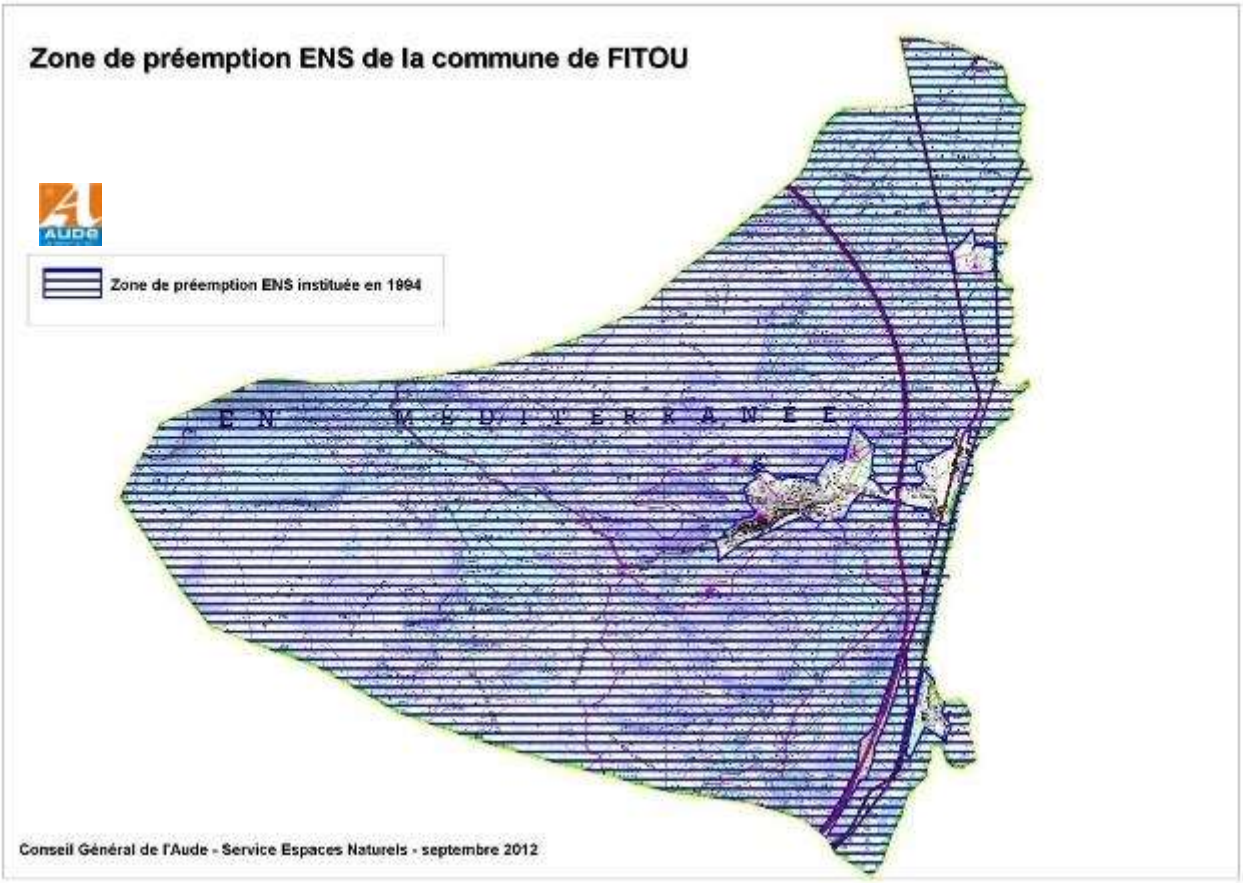
	de mettre en place des actions concrètes : la possibilité d'exercer un droit de préemption dit des ENS sur les territoires à enjeux définis par l'Assemblée départementale. Ce droit peut permettre à la commune de se positionner sur l'acquisition d'un ou plusieurs secteurs à enjeux.
Résultats attendus :	Sécurisation du foncier sur toutes les parcelles à proximité directe des Gourgues et des secteurs à enjeux.
Difficultés pressenties :	Malgré le phénomène de déprise agricole et l'apparition de nombreuses friches, il est souvent délicat d'inciter un propriétaire à se séparer d'un bien. Le principe de convention de gestion sera à privilégier.
Propriété foncière :	La majorité des terrains sont privés, une importante partie des mares des Gourgues est communale.
Suivi et évaluation :	Taux et nombre de parcelles passées en maitrise foncière sur les secteurs à enjeu.
Pilotage des actions :	**Maitrise d'ouvrage :** RIVAGE& la Commune dans un premier temps, le Département sera par la suite un partenaire privilégié.
Partenaires techniques pressentis :	Agence de l'eau, **CD11**, CEN-LR, SAFER, EPFE/EPFL (Etablissement Public Foncier d'Etat ou Local)

Moyens nécessaires :

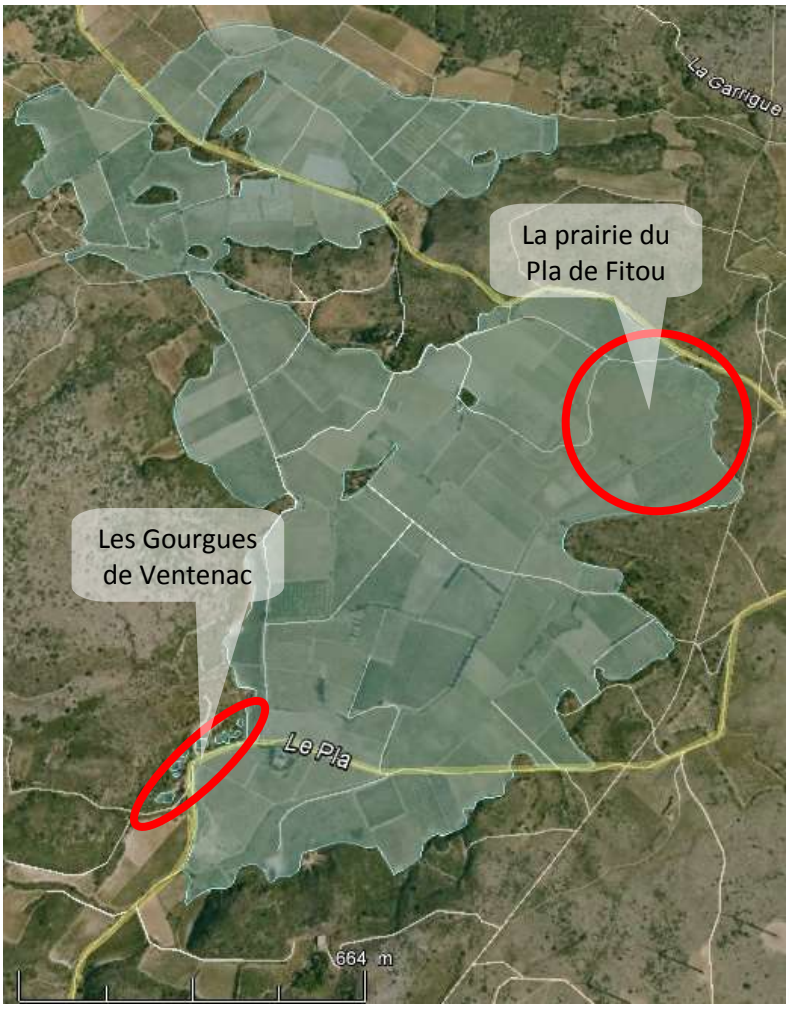
	Humains (jours ETP / an)	Matériels
A1	1xRIVAGE, 1xCommune	-
A2	1/2xRIVAGE, 1/2xCommune	-
A3	1/2xRIVAGE, 1/2xCommune	-

Cadre de mise en œuvre & Financements mobilisables :	Réalisé par la CCCSM, la Commune et RIVAGE. **Une ou plusieurs actions de cette fiche sont potentiellement éligibles aux aides financières délivrables par l'Agence de l'Eau.** 

Observations :
Etant donné que Fitou est une commune littorale, le CD11 a délégué au CDL son droit de préemption sur toute la commune dont les zones de préemption au titre des ENS (cf. schéma ci-dessous).
Le CDL, qui a été interrogé sur sa position quant au secteur de la dépression de Ventenac, ne souhaite pas se positionner vu l'éloignement de la Zone Humide par rapport au littoral.
A ce jour, la commune de Fitou - qui selon la reglementation peut se substituer au département donc dans le cas présent au CDL - n'a pas de projet d'acquisition sur le secteur.



Le cadastre de l'ensemble de la Zone Humides est joint à ce document en annexe.



Pré localisation des secteurs à enjeux

FICHE 3

Favoriser des pratiques agricoles cohérentes avec les enjeux identifiés

		Objectifs opérationnels concernés
Action 1	Accompagner les agriculteurs de l'ensemble de la dépression humide	Objectif #2
Action 2	Gérer les friches agricoles	Objectif #2

Démarches connexes		Localisation	Domaines d'Actions :				
			Connaissance	Quantité	Valeur	Sensibilisation	Animation
SAGE	OUI 100%						
	69%						
AUDE	OUI 100%						

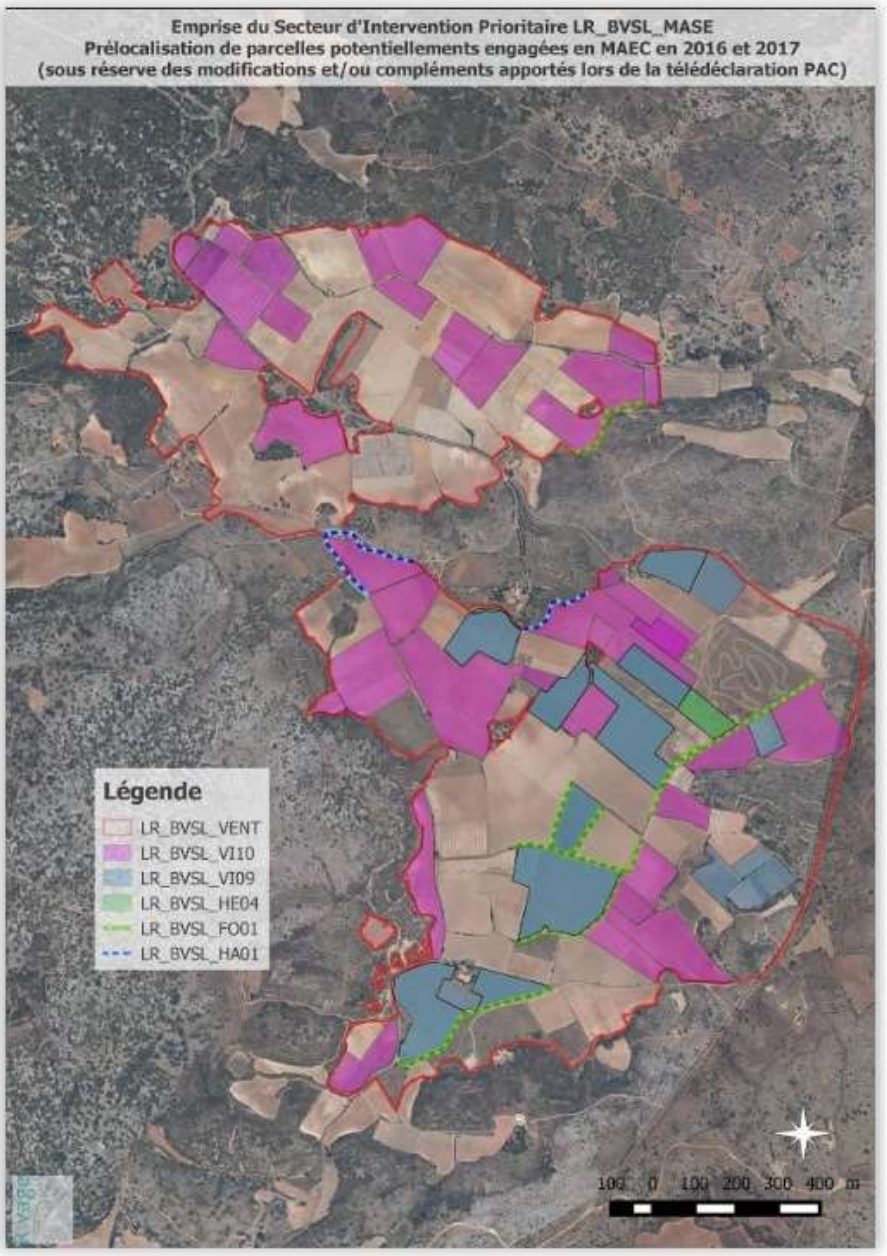
Echéancier

Action	Priorité/ Faisabilité		Pour mémoire 2014>2017	Année 1 2018	Année 2 2019	Année 3 2020	Année 4 2021	Année 5 2022	Année 6 2023
Action 1	1/2		0 0	0	0	0	0		
Action 2	1/2		0	0				0	

Contexte et justification :	Les traitements et fertilisants de l'ensemble de la dépression humide sont amenés à entrer en contact avec le réseau hydraulique. Il est par conséquent intéressant de se rapprocher voire d'accompagner si besoin, les agriculteurs pour une pratique agricole favorable au milieu et espèces présentes sur le site. **Des MAEC ont été et pourront être proposées aux agriculteurs souhaitant s'engager dans la démarche.**
Description des Actions :	**Action 1 :** Aux vues des enjeux identifiés sur le site, il sera intéressant de proposer aux professionnels des itinéraires techniques alternatifs ou plus sobres en apports en vue de préserver le site. Dans cette optique, l'animation de réunions et la prospection de leviers de préservation seront à mettre en place. Le premier travail à effectuer sera d'établir un diagnostic des pratiques. **Action 2 :** Un inventaire des friches agricoles a été réalisé (2013) par l'IUT de Perpignan en vue de proposer une gestion de ces parcelles. Tant pour l'accompagnement de l'agriculture de proximité que pour celle du bassin versant, il est intéressant de proposer aux exploitants les Mesures Agro-environnementales et climatiques qu'il sera possible de mettre en œuvre sur ce site afin d'améliorer les pratiques existantes. Les partenariats / conventions ou commodats pourront être mis en place pour la gestion de ces espaces.
Résultats attendus :	Limitation des apports phyto à la zone humide de Ventenac.
Difficultés pressenties :	Les difficultés actuelles du monde agricole / viticole. A ce jour, peut être que la plus grosse difficulté est la complexité administrative des MAEC qui les rend parfois inadaptées ou effrayantes, et dans un futur proche la fin des aides pour l'enjeu biodiversité dans l'attente du prochain PDR... malgré la motivation et l'implication des agriculteurs du Pla de Fitou cet aspect peut être structurant.
Propriété foncière :	Privés, …
Suivi et évaluation :	Mise en place d'actions de sensibilisation auprès des agriculteurs, mise en place de Mesures Agro-environnementales et climatiques.
Pilotage des actions :	**Maitrise d'ouvrage :** Syndicat RIVAGE caves coopératives ou particulières, CCCSM, commune.
Partenaires techniques pressentis :	Chambre d'Agriculture, Agence de l'eau, FDC-11 (soutien proposé en COPIL concernant leur expertise en gestion de friches agricoles), CD11, LPO11, Associations, PNR-NM, PNR-CF …

		Humains (jours ETP / an)	Matériels
Moyens nécessaires :	**A1**	7xRIVAGE en 2017 puis 1xRIVAGE	-
	A2	1xRIVAGE	-
Cadre de mise en œuvre & Financements mobilisables :	Réalisé par RIVAGE, appui technique de la chambre d'Agriculture, de la Région et de la DDTM dans le cadre d'un financement UE/Etat.		

Observations :



Une amélioration de la prise en compte des Zones de Non Traitement (ZNT) doit être préconisée. Un travail de sensibilisation de la profession agricole doit être fait.

FICHE 4 — Gérer les habitats

		Objectifs opérationnels concernés
Action 1	Entretien le la mare temporaire N°5	Objectif #3
Action 2	Veiller au bon état du site	Objectif #3, #4
Action 3	Veiller à la non-introduction d'Espèces Exotiques Envahissantes (EEE)	Objectif #1, #3
Action 4	Mettre en place des chantiers de régulation EEE**SI** nécessaire	Objectif #1, #3
Action 5	Informer et former	Objectif #1, #3, #4
Action 6	Actualiser l'inventaire de déchets et dépôts	Objectif #3
Action 7	Eliminer les déchets et dépôts sans perturber l'équilibre du site	Objectif #3
Action 8	Indiquer l'interdiction de dépôts de déchets	Objectif #3, #4

Démarches connexes		Localisation	Domaines d'Actions :				
			Connaissance	Quantité	Valeur	Sensibilisation	Animation
SAGE	OUI 100%						
	OUI 100%						
AUDE	OUI 100%						

Echéancier

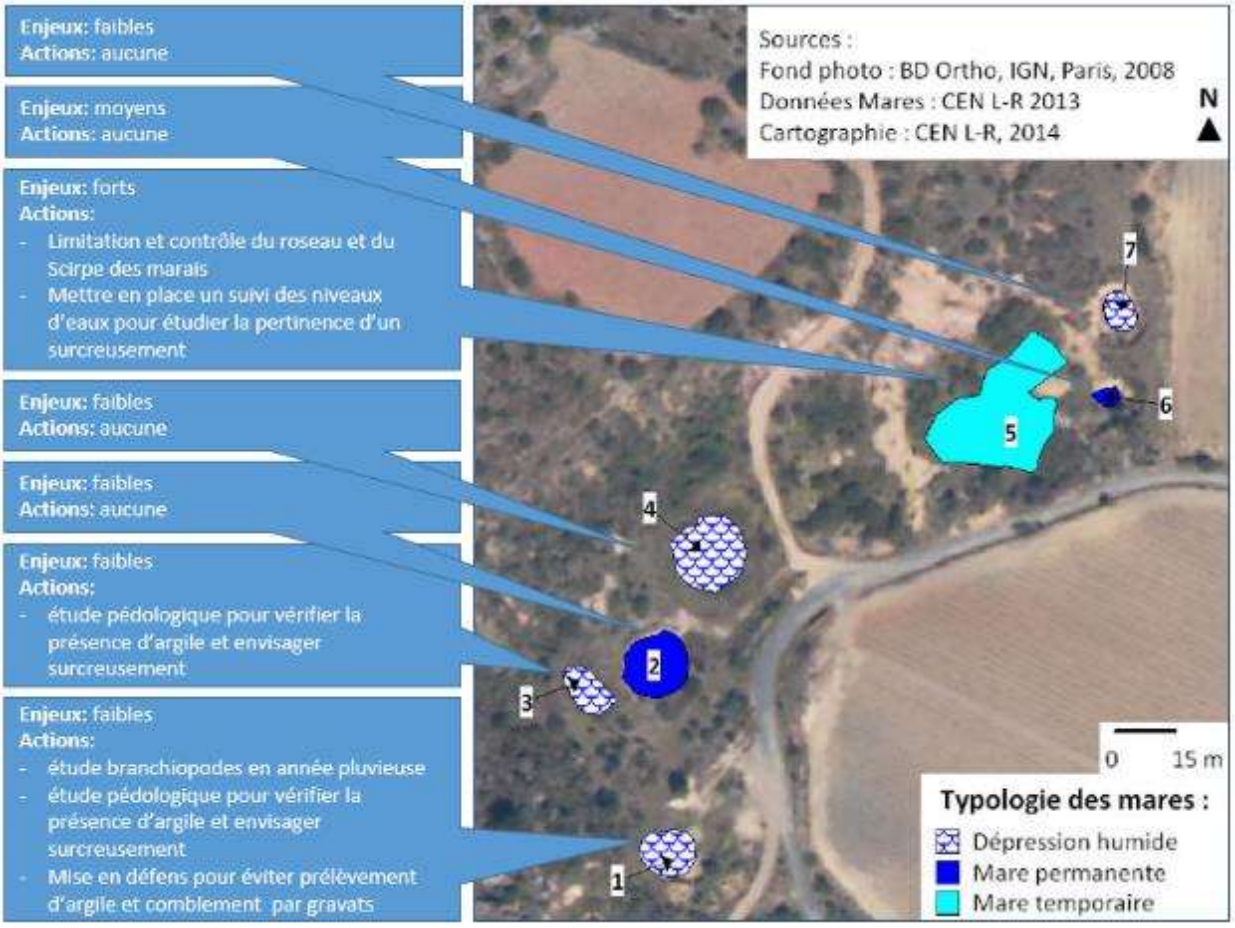
Action	Priorité/ Faisabilité		Pour mémoire 2014>2017				Année 1 2018	Année 2 2019	Année 3 2020	Année 4 2021	Année 5 2022	Année 6 2023
Action 1	1/2							0			0	
Action 2	1/1		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Action 3	1/1		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Action 4	2/1						?	?	?	?	?	?
Action 5	1/1		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Action 6	1/2		0		0		0		0		0	
Action 7	1/2				0		0		0		0	
Action 8	3/3				0		100€					

Contexte et justification :	La « dépression de Ventenac » est principalement constituée de parcelles agricoles exploitées en vigne, le tout formant une cuvette qui se gorge d'eau en cas de fortes intempéries. En marge de cette dépression, un chapelet de mares temporaires ou permanentes abrite une faune et une flore méritant une attention toute particulière. La mise en défens indiquée au niveau de l'action 1 de ce Plan de Gestion permettra de limiter voire éliminer tout nouvel apport de matériaux ou déchets. La Zone Humide est pour le moment relativement épargnée par les espèces envahissantes mais il n'est évidemment pas souhaitable de voir des initiatives incontrôlées aboutissant à des introductions d'espèces susceptibles de bouleverser l'équilibre actuel entre les différentes espèces locales.
Description des Actions :	**Action 1 :** La gestion courante est nécessaire afin d'éviter une fermeture des milieux. Une maitrise de la végétation sera à mener de façon annuellesur une partie du site afin d'éviter sa fermeture (**Voir carte secteur 5**). Des préconisations de gestion seront faites par RIVAGE auprès des Services Techniques de la commune ou de la structure s'engageant sur cette action (Itinéraire technique, accompagnement, formation, suivi de chantier …).
	Action 2 : Le site des Gourgues doit être veillé à plusieurs titres (dépôts sauvages, espèces envahissantes, ravageurs …), une action de veille doit être mise en place couplée éventuellement d'une action de gestion ponctuelle, il en sera de même pour la totalité de la dépression de Ventenac.
	Action 3 : La Tortue de Floride, la Perche-soleil, le Gambusie, le Carassin doré et enfin l'écrevisse américaine sont autant d'espèces à surveiller pour maintenir l'équilibre de cet écosystème. Une prolifération d'espèces végétales envahissantes ne peut être que néfaste pour l'équilibre de la dépression humide, une action de surveillance est donc à mettre en place. Le syndicat RIVAGE dispose d'un outil d'évaluation des espèces végétales envahissantes sur l'ensemble des sites en gestion.
	Action 4 : Les chantiers de régulation varient grandement selon l'espèce à traiter. La sensibilisation et la surveillance seront à mener, suivis éventuellement d'actions de lutte à définir en cas de besoin. Ces actions

<table>
<tr><td></td><td colspan="3">seront déterminées en groupe de travail selon l'espèce à traiter.</td></tr>
<tr><td></td><td colspan="3">Action 5 : Les supports de communication devront mentionner l'impact qu'aurait l'introduction d'une espèce envahissante dans le milieu (Cette action sera à coupler avec la fiche sensibilisation).</td></tr>
<tr><td></td><td colspan="3">Action 6 : Le syndicat RIVAGE en partenariat avec l'IUT de Perpignan dispose d'une visibilité précise des points de dépôts sauvages qui seront transmis à la Communauté de Communes Salanque Méditerranée.</td></tr>
<tr><td></td><td colspan="3">Action 7 : Cette action ne sera mise en œuvre que si elle est jugée pertinente au cours de l'action d'identification.Un cahier des charges et concerté doit être élaboré avec des experts. Ce genre de travaux est délicat et peut conduire à une perturbation irréversible de l'écosystème.</td></tr>
<tr><td></td><td colspan="3">Action 8 : Implanter des panneaux d'interdiction de dépôts d'ordures rappelant la règlementation en vigueur.</td></tr>
<tr><td>Résultats attendus :</td><td colspan="3">Le site doit être sécurisé et entretenu. Les espèces envahissantes ne doivent pas s'y développer.</td></tr>
<tr><td>Difficultés pressenties :</td><td colspan="3">La mise en défens et l'entretien du site va générer une hausse de la fréquentation et éventuellement des déchets ou perturbations. Apparition possible d'un envahisseur.</td></tr>
<tr><td>Propriété foncière :</td><td colspan="3">Commune, beaucoup de parcelles privées …</td></tr>
<tr><td>Suivi et évaluation :</td><td colspan="3">Aspect du site, réduction du nombre de déchets, maitrise de la végétation, chantier de régulation d'espèces envahissantes …</td></tr>
<tr><td>Pilotage des actions :</td><td colspan="3">Maitrise d'ouvrage : RIVAGE, CCCSM& Commune</td></tr>
<tr><td>Partenaires techniques pressentis :</td><td colspan="3">PNR, Agence de l'eau, CD 11, CEN-LR, LPO 11, Associations, …… ou toute personne étant en mesure de joindre la mairie ou le syndicat RIVAGE en cas de présomption de présence d'EEE…</td></tr>
<tr><td rowspan="9">Moyens nécessaires :</td><td></td><td>Humains (jours ETP / an)</td><td>Matériels</td></tr>
<tr><td>A1</td><td>2xCommune ou 2xCCCSM& 1xRIVAGE</td><td>Débroussailleuse, cisailles, faux …</td></tr>
<tr><td>A2</td><td>1xRIVAGE</td><td>-</td></tr>
<tr><td>A3</td><td>1xRIVAGE</td><td>-</td></tr>
<tr><td>A4</td><td>2 x RIVAGE,</td><td>A DETERMINER</td></tr>
<tr><td>A5</td><td>1 x RIVAGE</td><td>-</td></tr>
<tr><td>A6</td><td>1 x RIVAGE</td><td>-</td></tr>
<tr><td>A7</td><td>1 x RIVAGE, 3xCCCSM</td><td>-</td></tr>
<tr><td>A8</td><td>1 x RIVAGE, 1xCCCSM</td><td>-</td></tr>
<tr><td>Cadre de mise en œuvre & Financements mobilisables :</td><td colspan="3">Réalisé selon les actions par la CCCSM, la Commune et RIVAGE.</td></tr>
</table>

Observations :

- **Mare N°5 :** Résumé de l'étude du CEN-LR : « site des mares de Ventenac » inventaire des enjeux de biodiversité et propositions de gestion ». L'ancienne potence agricole et le chemin traversant les Gourgues ne feront pas l'objet d'actions dans ce plan de gestion.



Les enjeux principaux se situent sur la mare temporaire N°5 sur une parcelle privée.

Observations :

- **Espèces Exotiques Envahissantes :** Le Gambusie ou « mange-moustique » *Gambusia affinis*, prédateur potentiel de têtards dans les premiers stades après éclosion au même titre que le Carassin doré (ou poisson-rouge) et l'écrevisse américaine sont à surveiller au niveau des Gourgues. Le séneçon du Cap est présent sur l'ensemble de la zone viticole, son expansion sera à surveiller.

Observations :

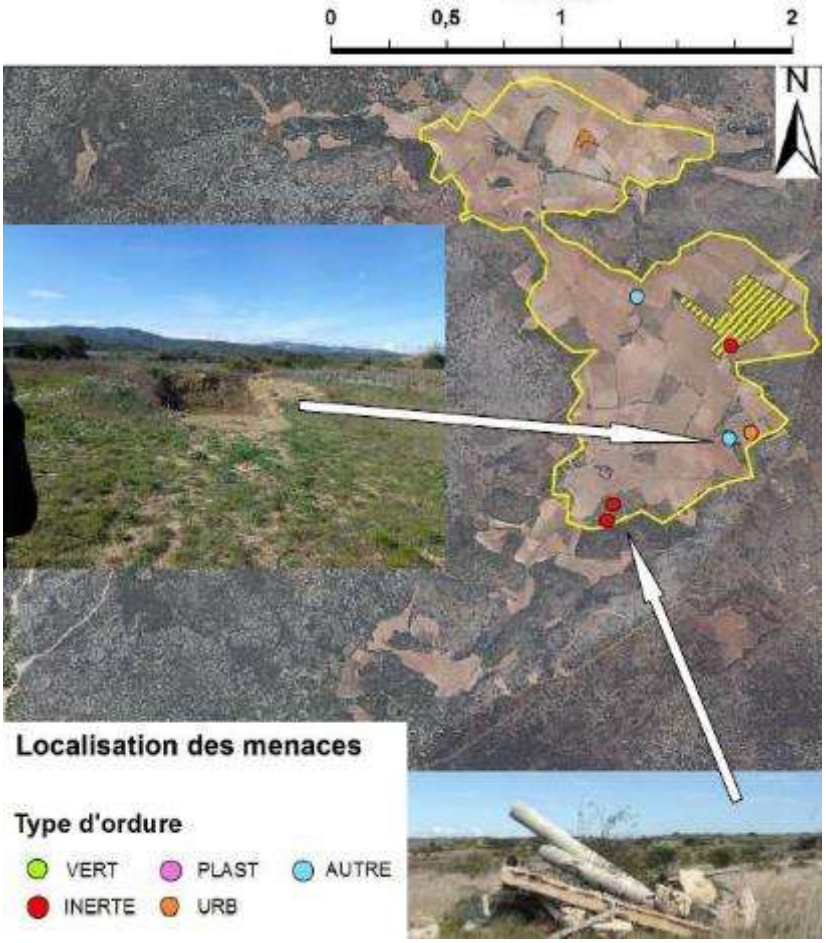
- ***Dépôts sauvages :*** *Des dépôts de déchets verts ou gravats ont eu lieu sur le site, il sera intéressant de les retirer afin qu'ils n'en appellent de nouveaux. L'extraction d'une ancienne potence agricole peut êtreintéressante d'un point de vue paysager et sécurité mais elle constitue également un perchoir surplombant une mare permanente.*





Observations :
Présence d'une décharge clôturée sur la commune qui doit être réhabilitée d'après une étude de l'ADEME « Réhabilitation des décharges en Languedoc-Roussillon 1997-2012 » (Agence de l'environnement et de la Maîtrise de l'Energie)
http://www.ademe.fr/languedoc-roussillon/docs/Bilan%20D%C3%A9chargesADEME.pdf

Voici les illustrations concernant les actions précédemment citées.
Identification des zones de dépôts sur l'ensemble de la Zones Humides
Le hachuré jaune représente un secteur perturbé par des engins motorisé conduisant à l'apparition d'espèces rudérales voir envahissantes.





FICHE 5 — Améliorer les connaissances

		Objectifs opérationnels concernés
Action 1	Coordonner les suivis et inventaires	Objectif #1, #3
Action 2	Mettre en place un inventaire Faune	Objectif #1, #3
Action 3	Mettre en place un inventaire Flore / habitats	Objectif #1, #3
Action 4	Suivre le fonctionnement hydrique de la zone humide	Objectif #1, #2, #3
Action 5	Diffuser et valoriser l'information acquise	Objectif #1, #2, #3, #4
Action 6	Procéder à des analyses d'eau	Objectif #1, #2, #3
Action 7	Procéder à des analyses de sédiment	Objectif #1, #2, #3
Action 8	Surveiller les sources de pollutions potentielles	Objectif #1, #2, #3

Démarches connexes		Localisation	Domaines d'Actions :				
			Connaissance	Quantité	Valeur	Sensibilisation	Animation
SAGE	**OUI** 100%						
	69%						
AUDE	**OUI** 100%						

Echéancier	Action	Priorité/ Faisabilité		Pour mémoire 2014>2017				Année 1 2018	Année 2 2019	Année 3 2020	Année 4 2021	Année 5 2022	Année 6 2023
	Action 1	1/1		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Action 2	2/2		0									?
	Action 3	2/2		0									?
	Action 4	1/1			19827	0		0	0	0	0	0	0
	Action 5	1/1		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Action 6	2/2				0	0						500
	Action 7	2/2				0	0						300
	Action 8	1/1		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Contexte et justification :	Connaître ou mieux connaître les espèces (faune & flore) présentes ou potentiellement présentes sur le site. Une connaissance plus fine permettra, si besoin, d'adapter les actions de gestion et de mieux comprendre le fonctionnement du site (taille de population, succès reproducteur, sites de pontes, chaîne trophiques, état de préservation des habitats, etc.). Le chapelet de mares au niveau des Gourgues et la prairie de l'aqueduc sont potentiellement confrontés à plusieurs sources de pollutions. Etant situé en contrebas de la route et des parcelles agricoles environnantes, ce site récupère les eaux de lessivage de la chaussée et des terrains alentours. Il en sera de même pour l'ensemble de la dépression de Ventenac.
Description des Actions :	**Action 1 :** Assurer le lien avec les différents partenaires et pourvoyeurs de données scientifiques, afin d'améliorer et centraliser les connaissances en termes de **faune et flore**sur l'ensemble du périmètre du Plan de Gestion.
	Action 2 : Réaliser des inventaires afin de mieux connaître les espèces **d'oiseaux, de reptiles et amphibiens, de crustacés, d'insectes** présentes sur le site, d'améliorer les connaissances dans ce domaine et de définirdes actions de gestion si nécessaire. Un inventaire en fin de plan de gestion permettra de connaitre l'évolution de la fréquentation du site.Un groupe de travail sera réuni pour valider la pertinence des protocoles.
	Action 3 : Réaliser un inventaire afin de mieux connaître **les habitats et espèces végétales** présentes sur le site, d'améliorer les connaissances dans ce domaine et de définirdes actions de gestion si nécessaire. Un inventaire en fin de plan de gestion permettra de connaitre l'évolution de la qualité des habitats.
	Action 4 : En 2017les études nécessaires ont été réalisées afin de saisir de façon précise le fonctionnement

<table>
<tr><td></td><td colspan="3">des flux hydriques.Afin de progresser dans la connaissance du fonctionnement de la zone, un suivi simple sera mis en place pour observer l'évolution duPla de Ventenac en fonction des différentes occurrences de pluie. Les zones en eau seront relevées de façon empirique en fonction des précipitations, des mesures ponctuelles peuvent être faites pour estimer grossièrement les écoulements à travers l'aqueduc, les vitesses d'évaporation pourront être observées etc.
Le suivi des niveaux d'eau au sein de la mare N°5 devra être réalisé pour évaluer la pertinence d'un surcreusement. Voir fiche action précédente.</td></tr>
<tr><td></td><td colspan="3">Action 5 : Diffuser les informations relatives aux nouvelles connaissances à travers le portail internet de RIVAGE, la diffusion d'articles (presse, municipalité), la communication auprès du monde scientifique (Malpolon, fauneLR, SILENE, SINP, CDL…).</td></tr>
<tr><td></td><td colspan="3">Action 6 : Les mares sont soit permanentes soit des mares temporaires méditerranéennes, l'eau n'est donc pas présente à l'année, il est intéressant de disposer des informations sur les différents éléments que l'eau pourrait contenir. Un point a été fait au niveau de l'exutoire mettant un accent particulier sur les effluents agricoles. Ces données seront a actualiser en année 6 du plan de gestion.</td></tr>
<tr><td></td><td colspan="3">Action 7 : Les polluants sont parfois rémanents et demeurent piégés dans le sédiment pour se dégrader plus ou moins lentement. Il est nécessaire de disposer de cette information pour identifier des sources de pollutions non ciblées actuellement. Il est préconisé de réaliser cette analyse dans le point bas de la zone de prairie (ancienne piste de cross) qui concentre les pollutions du bassin versant d'origines diverses (route, ancien moto cross, pollution agricole, pollutions issues de dépôts de déchets…).</td></tr>
<tr><td></td><td colspan="3">Action 8 : Une action de veille doit être menée de façon courante en lien avec les acteurs locaux afin d'identifier les éventuelles perturbations.</td></tr>
<tr><td>Résultats attendus :</td><td colspan="3">Améliorer et homogénéiser la connaissance sur les populations, habitats et la dynamique du site.
Avoir une visibilité claire des polluants pouvant être identifiés sur la zone humide en vue d'éliminer les causes.
Estimer l'impact des MAEC par l'éventuelle amélioration de la qualité de l'eau.</td></tr>
<tr><td>Difficultés pressenties :</td><td colspan="3">Malgré l'importance que représente l'acquisition de données naturalistes, les études sont parfois onéreuses, des recherches de financement sont nécessaires.
La coordination, la maitrise et la collecte de données produites par une multitude d'acteurs peut s'avérer délicate et fastidieuse. La possibilité d'obtenir des résultats non satisfaisants en termes de pollution risque de cibler le monde agricole.</td></tr>
<tr><td>Propriété foncière :</td><td colspan="3">La majeure partie des terrains est privée, une attention particulière sera portée sur le site des Gourgues qui est communal.</td></tr>
<tr><td>Suivi et évaluation :</td><td colspan="3">Nombre d'études réalisées et étendue de la valorisation de celles-ci.</td></tr>
<tr><td>Pilotage des actions :</td><td colspan="3">Maitrise d'ouvrage : RIVAGE
Maitrise d'ouvrage associée avec toute structure se portant volontaire.</td></tr>
<tr><td>Partenaires techniques pressentis :</td><td colspan="3">CCCSM, Commune, PNR-NM, OPIE, ONEMA, FDC11, LPO11, CEN-LR, CBN-Med…</td></tr>
<tr><td rowspan="9">Moyens nécessaires :</td><td></td><td>Humains (jours ETP / an)</td><td>Matériels</td></tr>
<tr><td>A1</td><td>2xRIVAGE</td><td>-</td></tr>
<tr><td>A2</td><td>4xRIVAGE</td><td>-</td></tr>
<tr><td>A3</td><td>4xRIVAGE</td><td>-</td></tr>
<tr><td>A4</td><td>10xRIVAGE</td><td>-</td></tr>
<tr><td>A5</td><td>1xRIVAGE</td><td>-</td></tr>
<tr><td>A6</td><td>1xRIVAGE</td><td>-</td></tr>
<tr><td>A7</td><td>1xRIVAGE</td><td>-</td></tr>
<tr><td>A8</td><td>1xRIVAGE</td><td>-</td></tr>
<tr><td>Cadre de mise en œuvre & Financements mobilisables :</td><td colspan="3">Réalisé par RIVAGE, la Commune, le SIAH des Corbières maritimes et la CCCSM.
Une ou plusieurs actions de cette fiche sont potentiellement éligibles aux aides financières délivrables par l'Agence de l'Eau et/ou le Département.</td></tr>
</table>

Observations :

Vue la taille réduite du site des Gourgues, un inventaire de toutes les espèces (faune et flore) a été mené dans le cadre du diagnostic du Plan de Gestion, cet inventaire constitue le point zéro et permet suite aux aménagements d'évaluer la pertinence des Actions.La présence ou non d'éventuelles espèces envahissantes devra être évalué.
Une acquisition de données sur l'ensemble de la dépression humide (périmètre du plan de gestion) permettra une visibilité plus claire des richesses et du fonctionnement de la dépression de Ventenac.
Dans le cadre de l'exploitation des terres par une activité viticole, des analyses pédologiques sont parfois réalisées, il sera intéressant de se renseigner à ce sujet afin de ne pas fournir un travail qui existe déjà.

Différents inventaires successifs ont été réalisés sur ce site :

- CEN-2015 – M.KLESCZEWSKI&F. LEPINE - Inventaire des enjeux de biodiversité et propositions de gestion
- J-F.CART – 2015 – expertise branchiopodes
- CBN-Med – 2015 - F.ANDRIEU – botanique
- ONEMA – 2016 – O.TREVIDIC - Amphibiens
- ECODIV - 2011 -J.MURATET – don de données faune versé au Plan de Gestion en 2017
- COGEAM – 2017 - E.SHMIDT - Etude hydraulique de la dépression humide de Ventenac
- PNR-AF – 2017 – C.MONTCOURTOIS - Avifaune

La dépression de Ventenac est une infrastructure naturelle de limitation des inondations sur le village de Fitou a été mis en lumière. L'aqueduc - actuellement en mauvais état– et son lien avec la zone humide seront suivis dans le cadre du plan de gestion (cf. actions 1 de la fiche). Il est convenu qu'une étude spécifique sur la gestion du risque inondation devra être mise en œuvre de manière dissociée de ce plan de gestion de zone humide.

FICHE 6

Sensibiliser aux enjeux du site

		Objectifs opérationnels concernés
Action 1	Coordonner un programme d'animations EEDD / EPMA	Objectif #1, #4
Action 2	Communiquer sur les actions réalisées dans le cadre du Plan de Gestion	Objectif #1, #4
Action 3	Concevoir un sentier de randonnée et d'interprétation *(pour mémoire)*	Objectif #1, #4
Action 4	Réalisation et diffusion de supports de communication sur le sentier	Objectif #1, #4
Action 5	Former, informer les agents des espaces verts, voirie, tourisme.	Objectif #1, #3
Action 6	Surveiller la circulation d'engins motorisés en milieu sensible	Objectif #1, #4

Démarches connexes		Localisation	Domaines d'Actions :				
			Connaissance	Quantité	Valeur	Sensibilisation	Animation
SAGE	**OUI** 100%						
	69%						
AUDE	**OUI** 100%						

Echéancier

Action	Priorité/ Faisabilité		Pour mémoire 2014>2017				Année 1 2018	Année 2 2019	Année 3 2020	Année 4 2021	Année 5 2022	Année 6 2023
Action 1	**1/1**			300	300	300	300€	300€	300€	300€	300€	300€
Action 2	**1/1**						0	0	0	0	0	0
Action 3	**1/2**				9 000							
Action 4	**1/1**				500		0					
Action 5	**1/2**		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Action 6	**1/2**			0				0				0

Contexte et justification :	Monter un programme de sensibilisation et d'éducation à l'environnement auprès des usagers, des scolaires, des universitaires ou encore auprès du grand public. Un groupe de travail spécifique à cette question pourra être réuni pour être au plus proche des programmes scolaires. EEDD = Education à l'Environnement et au Développement Durable EPMA = Education à la Préservation des Milieux Aquatiques Gérer la fréquentation du site notamment sur les espaces sensibles (Gourgues et prairie). Informer les visiteurs sur les habitats naturels et les espèces associées, leur faire prendre conscience des impacts qu'ils peuvent engendrer et, également, faire circuler les informations relatives à la richesse du site et l'intérêt de le préserver, le sentier répond à des besoins tant environnementaux que touristiques. Il sera intéressant de former et informer les agents communaux à la gestion optimale de ces milieux ainsi qu'à la promotion du site. Limiter les nuisances liées à la circulation d'engins motorisés sur un espace naturel qui engendre une destruction du couvert végétal, une multiplication des pistes et cheminements et une source potentielle de pollutions.
Description des Actions :	**Action 1 :** La création d'un projet pédagogique avec l'école de Fitou est envisageable. L'objectif général de cette action est de sensibiliser le public lors de sorties naturalistes, ou d'animations nature, en lui faisant découvrir les habitats et les espèces présentes, les différents liens qui existent entre eux, les impacts qu'ils peuvent engendrer et leurs conséquences. Diverses animations sont envisagées soit scolaires soit grand public et cela, au moins une fois par an.
	Action 2 : Communiquer sur les actions réalisées à travers les animations généralistes, spécifiques ou à travers la mise en place des outils de communication. Les Journées Mondiales pour les Zones Humides peuvent être une première entrée en matière pour communiquer autour de ce Plan de Gestion.

	Action 3 : Concevoir un sentier de mise en valeur du patrimoine naturel de l'ensemble de la Zone Humide ; cette action a été identifiée à travers le premier Comité de Gestion et permet de mettre en valeur les richesses de l'ensemble de la dépression humide (paysages, biodiversité, fontaine des douaniers, éléments visuels notables, aqueduc…). Le PNR de la Narbonnaise a mené des travaux en ce sens à travers le PDIPR en lien avec le Conseil Départemental qui est un partenaire majeur dans le cadre de l'élaboration de ce sentier. Il a été important de tenir compte des sentiers existants à proximité de celui-ci. Installer les panneaux, pour guider les usagers du sentier et rappeler les usages et règles notamment sur les espaces sensibles. Implanter un panneau à l'entrée du site des Gourgues qui affiche les richesses patrimoniales de la Zone Humide et également les consignes à suivre, sous forme de pictogrammes, pour respecter le site. Ces panneaux suivront la charte graphique du Département et la même trame visuelle que ceux déjà mis en place par le Syndicat RIVAGE pour une cohérence globale sur le territoire. Des panneaux obliques permettront d'éviter une surcharge du paysage tout en étant suffisamment vaste pour porter l'information souhaitée. Ce sentier doit répondre aux conditions du Département de l'Aude et inscrit au PDIPR.
	Action 4 : Diffuser des informations en publiant des articles sur le site internet de la commune, de RIVAGE, dans le bulletin municipal, etc. Créer des outils de communication et d'informations : créer des plaquettes d'informations, ou dépliants.
	Action 5 : Former, informer et sensibiliser les agents de diffusion de l'offre touristique à l'intérêt du site et la conduite à tenir par les usagers. La prise en compte des espèces protégées devra être mise en avant notamment dans le cadre des travaux de débroussaillage de bords de route (formation par RIVAGE). A titre d'exemple, le CNFPT propose une formation gratuite s'intitulant : « Agent d'entretien des espaces naturels littoraux ».
	Action 6 : Le secteur des Gourgues peut facilement faire l'objet d'une information, notamment au niveau des panneaux d'information. Un second secteur fait l'objet de perturbations à proximité de l'avaloir de l'aqueduc, une concertation doit être envisagée avec les propriétaires et le club de quad de Fitou. Si l'impact est avéré (espèces protégées menacées/dérangées, usage commercial du site de cross, ou absence d'autorisation du propriétaire) les services de Police de l'environnement sont compétents pour intervenir. Le but étant avant tout de sensibiliser à la fragilité du site et de faire changer les pratiques. Dans l'éventualité d'une volonté de limitation de la pratique et de restauration de la zone, des travaux de décompactage pourront être envisagés dans le cadre d'un travail de concertation.
Résultats attendus :	Une meilleure connaissance de la dépression de Ventenac et des milieux humides par un large public. Des équipes communales et intercommunales au fait des enjeux de préservation et de valorisation des espaces naturels. Nombre d'agents formés aux enjeux du site. Limitation des dérangements et dégradations liés à la présence d'engins motorisés en milieu naturel.
Difficultés pressenties :	Mise en place des panneaux d'information, communication presse, tourisme et internet … Produire un support d'information concis et précis en gardant à l'esprit la taille du site. Disponibilité des agents à former.
Propriété foncière :	Commune, Privés, …
Suivi et évaluation :	Nombre d'actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement. Articles sur différents supports de communication (magazine, site internet, etc.). Mise en place des panneaux d'information, échos des citoyens, nombre d'articles publiés.
Pilotage des actions :	**Maitrise d'ouvrage :** La CC Corbières Salanque Méditerranée, le SIVOM, le CD11, la commune de Fitou, le syndicat RIVAGE.
Partenaires techniques pressentis :	Agence de l'eau, CDL, PNR, EID, CEN-LR, DDTM, DREAL-LR, FDC-11, LPO11, Associations, GeeAude, ONEMA, ONF, ONCFS…

Moyens nécessaires :

	Humains (jours ETP / an)	Matériels
A1	2xRIVAGE	-
A2	1xRIVAGE	-
A3	2xCCCSM& 4xRIVAGE & 2xSIVOM	-
A4	3xRIVAGE	-
A5	1xCCCSM, 1xCommune, &2xRIVAGE	-
A6	1xRIVAGE	-

Cadre de mise en œuvre & Financements mobilisables :	Réalisé par RIVAGE, la CCCSM, et la Commune. **Une ou plusieurs actions de cette fiche sont potentiellement éligibles aux aides financières délivrables par l'Agence de l'Eau et/ou le Département.**

Observations EEDD / EPMA :
Travailler avec les associations, les agriculteurs, la MJC, s'intégrer aux fêtes locales.
Mettre en place un suivi fréquence grenouille.
Promouvoir des actions jumelées animation/nettoyage.



Depuis plusieurs années déjà, le Département et ses partenaires se mobilisent afin de vous faire découvrir le patrimoine naturel audois.
Les balades et des animations proposées par les animateurs nature sont ouvertes à un large public et la découverte de la dépression humide de Ventenac semble pouvoir s'inscrire dans cette démarche.

Edition 2017 du programme "découvrons ENSemble, les espaces naturels sensibles"

Observations sentier d'interprétation :
Au sein de la commune il existait deux boucles de randonnée.
Ces deux circuits sont à proximité du village et donc de la zone touristique :
- Boucle 1 : De la garrigue au vignoble
- Boucle 2 : A la découverte d'un pays

A l'intérieur des terres, au sein de la dépression humide, il n'existait pas encore de sentier de randonnée.

La mise en place d'un sentier de valorisation permet de communiquer sur les richesses du site. Le tracé du sentier proposé « le sentier du Pla de Fitou » est une boucle d'environ 5 km. Les sentiers déjà existants sont pris en considération pour une intégration cohérente. Ce sentier démarre d'une aire de stationnement et jouxte un sentier déjà existant « De la garrigue au vignoble ».

Personnes ressources sur ce projet :
- Stéphane SANTANAC du SIVOM,
- Silvio MAROCCHINO puis Ioanna BOUDOURIS de la CCCSM
- Bertrand DULAC du PNR de la Narbonnaise en Méditerranée,
- L'association Capitelles al Vent
- Maryse TREBOSC-CALLMON du CD11-PDIPR (possibilités de financement jusqu'à 60%, balisage, plaques, barrières) ce financement n'a pas été nécessaire,
- Marc PALA référent pierres sèches pour le PNR NM,
- Association terre de pierres à Opoul (réfection de la fontaine des douaniers),
- Les élus de la commune de Fitou fortement investis sur cette démarche



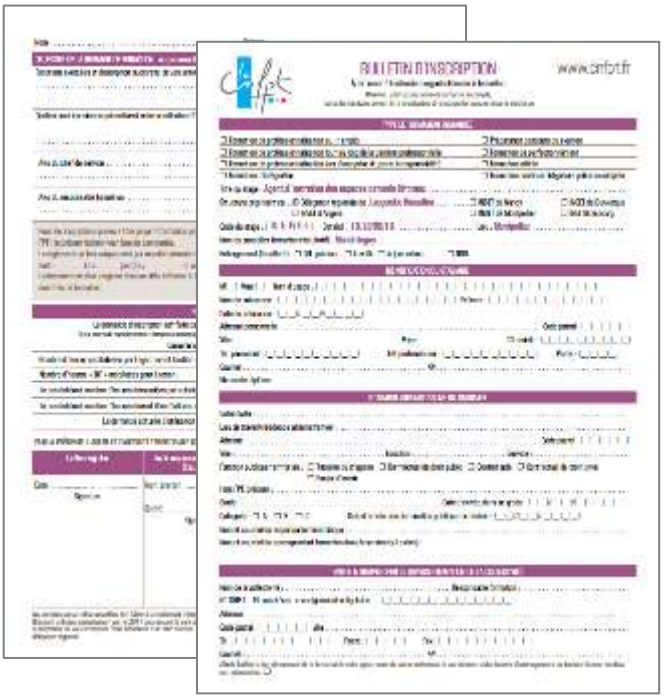
Plaquette d'information sur les randos de Fitou



Implantation du sentier d'interprétation, Signalisation et entretien du sentier pas le SIVOM

Observations formation des agents:

Une formation gratuite est proposée par le CNFPT
www.cnfpt.fr



Observations sports motorisés:

L'utilisation de la zone de prairie comme piste de cross est aujourd'hui limitée, aussi il ne sera pas indispensable d'y exercer une forte pression de contrôle. La zone reste néanmoins à surveiller.



5.5Programme prévisionnel et financier

Les opérations vont s'échelonner sur les 6 ans de mise en œuvre du Plan de Gestion (Voir calendrier ci-après). Le chiffrage du temps Homme et le montant des aides perçues par les agriculteurs engagés dans des changements de pratiques ont été mis en valeur.
Le coût jour d'un agent a été évalué à 200€ sur la base d'éléments factuels.

Domaine	Fiche	Intitulé	Actions	Année de réalisation					
				Année 1 2018	Année 2 2019	Année 3 2020	Année 4 2021	Année 5 2022	Année 6 2023
	1	Mettre en défens les Gourgues	A1	9 900€					
			temps	1 800€					
			A2	750€					
			temps	1 000€					
	2	Mettre en place une stratégie foncière	A1						
			temps	400€					
			A2						
			temps		200€	200€	200€	200€	200€
			A3						
			temps		200€				
	3	Favoriser des pratiques agricoles vertueuses	A1						
			temps	200€	200€	200€	200€		
			A2						
			temps	200€				200€	
			MAEC	31 176€	31 176€	31 176€	24 822€		
	4	Gérer les habitats	A1						
			temps		600€			600€	
			A2						
			temps	200€	200€	200€	200€	200€	200€
			A3						
			temps	200€	200€	200€	200€	200€	200€
			A4	?	?	?	?	?	?
			temps	?	?	?	?	?	?
			A5						
			temps	200€	200€	200€	200€	200€	200€
			A6						
			temps	200€		200€		200€	
			A7						
			temps	800€		800€		800€	
			A8	100€					
			temps	400€					
	5	Améliorer les connaissances	A1						
			temps	400€	400€	400€	400€	400€	400€
			A2						?
			temps						800€
			A3						?
			temps						800€
			A4						
			temps	?					
			A5						
			temps	200€	200€	200€	200€	200€	200€
			A6						500€
			temps						200€
			A7						300€
			temps						200€
			A8						
			temps	200€	200€	200€	200€	200€	200€
	6	Sensibiliser aux enjeux du site	A1	300€	300€	300€	300€	300€	300€
			temps	400€	400€	400€	400€	400€	400€
			A2						
			temps	200€	200€	200€	200€	200€	200€
			A3						
			temps						
			A4						
			temps	600€					
			A5						
			temps	800€	800€	800€	800€	800€	800€
			A6						
			temps		200€				200€

Total prévisionnel incluant les coûts agents

TOTAL	50 626€	35676€	35676€	28322€	5100€	6300€
	161 700€					

Total prévisionnel hors coûts agents

TOTAL	11 050€	300€	300€	300€	300€	1 100€
	13 350€					

5.6Outil de suivi

Chaque opération est positionnée dans le temps afin de fixer des échéances à la réalisation des actions. Afin d'estimer le niveau d'avancement de la mise en œuvre du plan de gestion, un champ « Suivi et évaluation » donne des indicateurs concrets d'évaluation de toutes les opérations à mener.

Un COPIL annuel permettra de faire le point sur l'avancement du plan de gestion (un tableau de bord d'avancement technique et financier sera présenté) et de réorienter les actions de gestion si besoin est.

CHAPITRE 6 Ressources et gouvernance

L'élaboration du Plan de Gestion de la **dépression de Ventenac** a été réalisée en concertation avec les gestionnaires et les différents acteurs en relation avec le site.

Deux instances de gestion ont été créées :

Le COmité de PILotage qui permet de présenter aux acteurs locaux les différents enjeux sur la zone, de définir conjointement les objectifs de gestion à atteindre et de valider le programme d'actions. La liste des membres du Comité de Pilotage et leur contact est donnée ci-dessous.

Le COmité de GESTion qui permet de définir le cadre du Plan de Gestion (périmètre, durée, échéancier, etc.) est quant à lui constitué uniquement par la commune de Fitou, la Communauté de Communes Corbières-Salanque-Méditerranée, le SIAH des Corbières maritimes, le PNR de la Narbonnaise et le Syndicat RIVAGE (identifié sur fond bleu dans la liste du COPIL).

Les principales réunions de pilotage pour l'établissement du plan de gestion ont étéles suivantes :

Comité de Gestion 19-07-13
Comité de Pilotage 02-03-2017
Comité de Pilotage 06-12-2017



Les documents et comptes rendus sont disponibles à l'adresse suivante :
http://rivage-salses-leucate.fr/missions/zones-humides/tableau-de-bord-de-la-strategie-de-gestion-des-zones-humides/plan-de-gestion-de-la-depression-de-ventenac/

	Hôtel de Ville 6 Avenue de la Mairie 11510 FITOU	**Alexis ARMANGAU** Maire de Fitou 04 68 45 71 65
	Hôtel de Ville 6 Avenue de la Mairie 11510 FITOU	**Christelle VIROT** 06 09 22 44 54 sauvagechristel@neuf.fr
	Hôtel de Ville 6 Avenue de la Mairie 11510 FITOU	**Pierre ABELANET** 04 68 27 25 57 pierre.abelanet@wanadoo.fr
	DST de la commune de Fitou **Hôtel de Ville** 6 Avenue de la Mairie 11510 FITOU	**Jérôme MARTIN** 04 68 27 25 57
	OT de Fitou 6 Avenue de la Mairie 11510 FITOU	04 68 70 28 43 tourisme@fitou.fr
	Communauté De Communes Corbières Salanque Méditerranée 41 chem Mas Bordas 66530 CLAIRA	**Marie-Laure PUIG** 04 68 28 10 37 mlpuig@wanadoo.fr
	Communauté De Communes Corbières Salanque Méditerranée 41 chem Mas Bordas 66530 CLAIRA	**Ioanna BOUDOURIS** 04 68 28 10 37 i.boudouris@salanque-mediterranee.fr
	SIAH des Corbières maritimes Mairie de Caves 11 510 CAVES	**Jean-Paul FAURAN** 04 68 45 71 71 mairiedecaves@wanadoo.fr
	SIAH des Corbières maritimes Place de la mairie Mairie de Caves 11 510 CAVES	04 68 27 09 60
	Conseil Départemental de l'Aude Service Espaces Naturels Allée Raymond Courrière 11855 CARCASSONNE Cedex 9	**Vincent DUMEUNIER** 04 68 11 66 69 vincent.dumeunier@aude.fr
	Conseil Départemental de l'Aude PDIPR Allée Raymond Courrière 11855 CARCASSONNE Cedex 9	**Maryse CALMON-TREBOSC** 04 68 11 67 84 maryse.calmon@aude.fr
	Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée 1 rue Jean Cocteau 11130 SIGEAN	**Kattalin FORTUNÉ-SANS** 04 68 42 23 70 k.fortune@parc-naturel-narbonnaise.fr
	Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée 1 rue Jean Cocteau 11130 SIGEAN	**Bertrand DULAC** 06 48 38 61 44 b.dulac@parc-naturel-narbonnaise.fr
	Syndicat RIVAGE Salses-Leucate Mairie de Leucate - Rue du Docteur Sidras 11 370 LEUCATE	**Jean-Alexis NOEL** 04.68.40.49.72 jean-alexis.noel@mairie-leucate.fr
	Agence de l'eau RM&C Immeuble le Mondial 219 r le Titien CS 59549 34961 MONTPELLIER CEDEX 2	**Nadine BOSC** 04 26 22 32 00 nadine.boscbossut@eaurmc.fr

	**ONEMA - AFB** SD de l'Aude 34 impasse Suffren 11000 CARCASSONNE	04 68 47 52 87 sd11@onema.fr
	**S.I.V.O.M Corbières Méditerranée** 1 r Jean Cocteau, 11130 SIGEAN	**Stéphane SANTANAC** 04.68.48.71.30 s.santanac@sivom-cm.fr
	**DDTM 11** 105 BD Barbes 11838 CARCASSONNE Cedex 9	**Muriel DUPASQUIER** (04) 68 71 76 19 muriel.dupasquier@aude.gouv.fr
	**LPO Aude** écluse Mandirac 11100 NARBONNE	**Francis MORLON** 04 68 49 12 12 francis.morlon.aude@lpo.fr
	**FDC11** Route de Rustique 11800 BADENS	**Gilbert SALES** 04 68 78 54 34 fdca11@fdca.asso.fr
	ACCA de FITOU 12 r Condomines 11510 FITOU	**Robert GERMAIN** 04 68 45 08 59
	**Chambre d'Agriculture de l'Aude** Zone d'activité de Sautès à Trèbes 11 878 CARCASSONNE Cedex 9	**Agnès ALQUIE** 04 68 11 79 03 a.alquie@aude.chambagri.fr
	Chambre d'Agriculture de l'Aude Zone d'activité de Sautès à Trèbes 11 878 CARCASSONNE Cedex 9	**Maud OBERLIN** 04 68 58 13 94 maud.oberlin@aude.chambagri.fr
	**GeeAude** 31 Bd Omer Sarraut 11000 CARCASSONNE	**Boris ISAAC** 04 68 31 86 53 info@geeaude.org
	**Pole relai lagunes** Parc club du Millénaire, Bât. 31 1025 avenue Henri Becquerel, 34000 MONTPELLIER	**Magalie BOYCE** 04 67 02 21 28 pole.lagunes.lr@cenlr.org
	**SDIS11** Zone Industrielle La Bouriette Rue Aristide Bergès 11870 CARCASSONNE	04 68 79 59 00
	Pierre GUERRE Propriétaire à proximité des Gourgues 1 imp. Fontanilles 11510 FITOU	**Pierre GUERRE** 04 68 45 78 76 pierreguerre@wanadoo.fr
	**CBN Méditerranéen de Porquerolles** Castel Ste-Claire 83418 HYERES	**James MOLINA** (04) 99 23 22 11 j.molina@cbnmed.fr
	**CEN-LR** Parc club du Millénaire, Bât. 31 1025 avenue Henri Becquerel, 34000 MONTPELLIER	**Mario KLESCZEWSKI/ Lionel COURMONT** 06 07 50 15 59 conservation@cenlr.org
	**E.I.D. Méditerranée** Voie de la Crouste 66 140 CANET EN ROUSSILLON	**André PALAU** 04 68 80 32 23 apalau@eid-med.org

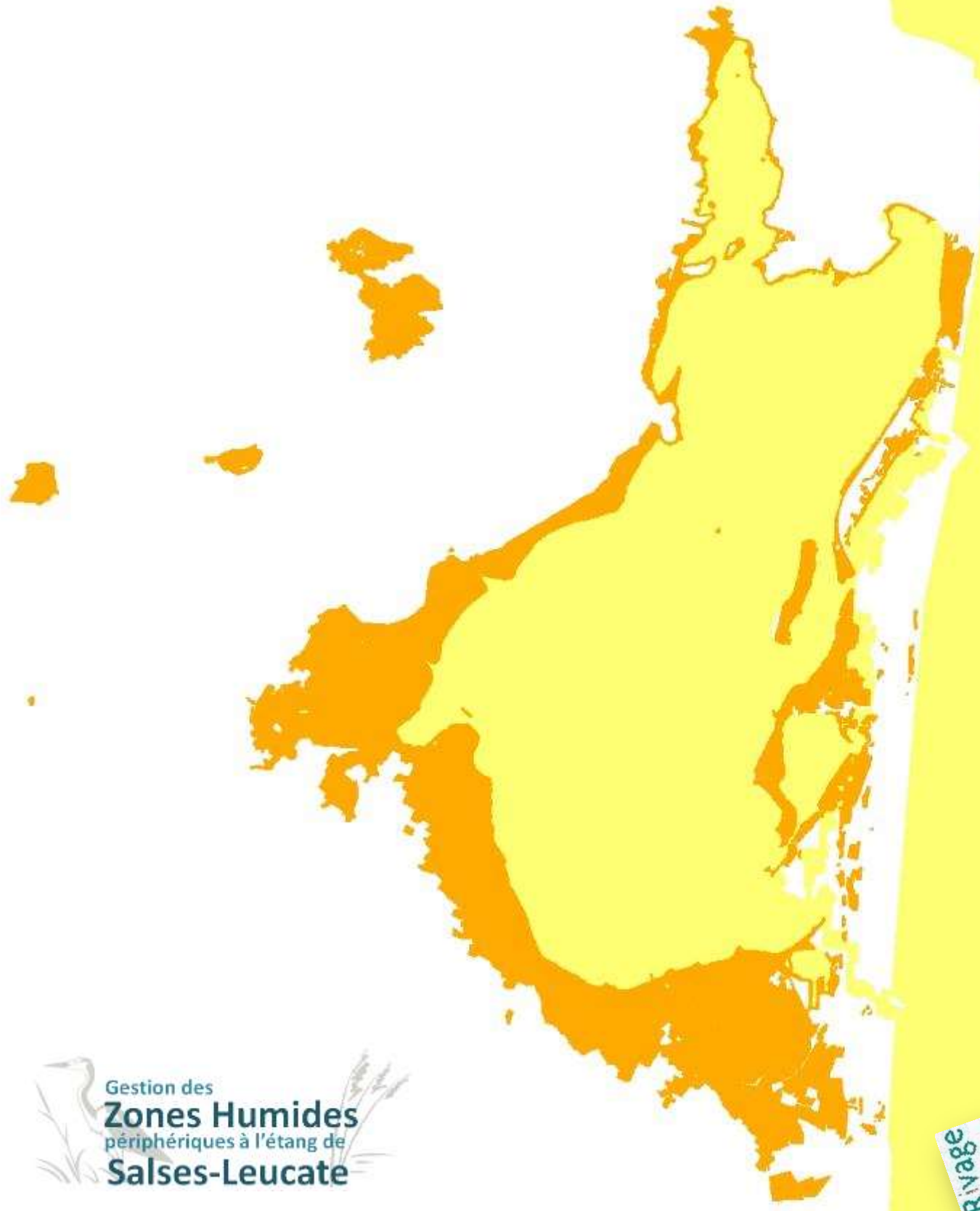
	Syndicat de préfiguration du PNR Corbières Fenouillèdes Centre Aragon - Place Francisco Ferrer 66310 ESTAGEL	**Cécile MONCOURTOIS** 04 68 53 39 48 natura@valleedelagly.fr
	GOR (ZPS Basses-Corbières) 4 rue Pierre jean de Béranger 66000 PERPIGNAN	**Fabien GILLOT** 04 68 51 20 01 gorfabien@orange.fr

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter :

Le Syndicat Mixte RIVAGE Salses-Leucate

Mairie de Leucate - Rue du Docteur Sidras - 11 370 LEUCATE

04.68.40.49.72 ou rivage@mairie-leucate.fr



Gestion des
Zones Humides
périphériques à l'étang de
Salses-Leucate

http://www.rivage-salses-leucate.fr